

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 074 • 2° SESSION • 37° LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le jeudi 20 mars 2003

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 mars 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1000)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les leaders plus tôt ce matin et je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour qu'à la fin de la période consacrée aux affaires courantes, la Chambre suspende ses activités jusqu'à 10 h 30 afin que les chefs de parti puissent faire part de leurs commentaires sur la situation en Irak. Cela voudrait dire que nous suspendrions nos travaux à la fin de la période consacrée aux affaires courantes, soit dans cinq ou dix minutes, jusqu'à 10 h 30.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

● (1005)

LOI SUR LES AÉROPORTS DU CANADA

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-27, Loi concernant les administrations aéroportuaires et les autres exploitants d'aéroport et modifiant certaines lois.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier

rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

[Français]

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le rapport de la vérificatrice générale du Canada, en date du 8 mai 2002, au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, concernant trois contrats attribués à Groupaction Communications.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-414, Loi modifiant la Loi sur les mesures économiques spéciales (aucune aide extérieure aux États n'accordant pas la liberté de religion).

—Monsieur le Président, on tient la liberté de religion pour acquise au Canada. C'est une liberté fondamentale garantie dans notre Constitution. Pourtant, notre gouvernement accorde des fonds publics à des nations qui ne partagent pas ces valeurs.

Par le biais de l'ACDI, des millions de dollars sont versés à des régimes qui démolissent des églises, brûlent des bibles et emprisonnent des chefs religieux. Je ne pense pas que les contribuables approuveraient que leur argent soit utilisé pour soutenir des gouvernements qui font délibérément fi de ce droit fondamental.

Mon projet de loi aurait pour effet de limiter les fonds accordés par l'ACDI aux nations intolérantes qui ne respectent pas la liberté de religion.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-415, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité nucléaire.

Affaires courantes

—Monsieur le Président, la Loi sur la responsabilité nucléaire, dans son état actuel, exige des exploitants qu'ils aient une assurance responsabilité civile minimale de 75 millions de dollars. En cas de dommages supérieurs à ce montant, c'est le gouvernement fédéral qui doit assumer les coûts.

Cette protection est bien inférieure aux normes internationales. Dans son rapport de juin 2002 intitulé *Les aspects internationaux de la sûreté des réacteurs nucléaires*, le Comité sénatorial permanent de l'énergie recommande:

...que le gouvernement procède immédiatement à la modification de la Loi sur la responsabilité nucléaire et qu'il maintienne et augmente la protection garantie par l'assurance que doit détenir l'exploitant, (...) au montant recommandé dans les Conventions de Paris et Vienne et se situant «à plus de 600 millions de dollars [canadiens]».

La Convention de Paris révisée exige que le montant minimal de la protection pour les exploitants soit de 700 millions de dollars euros.

Donc, conformément à la recommandation du comité du Sénat et aux normes internationales, et reconnaissant le danger particulier associé à l'industrie nucléaire, le projet de loi cherche à modifier la loi pour porter le montant à 1,1 milliard de dollars canadiens.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé)

PÉTITIONS

POSTES CANADA

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voici une pétition signée par des électeurs de ma circonscription.

La pétition porte sur les conditions de travail et les salaires des courriers des routes rurales au Canada. Si on calcule leur rémunération horaire, ces gens gagnent souvent moins que le salaire minimum et leurs conditions de travail laissent à désirer.

Les pétitionnaires demandent instamment à la Chambre d'envisager de donner, dès maintenant, le droit à la négociation collective aux courriers des routes rurales ou de permettre que leurs conditions de travail et leurs salaires soient haussés à un niveau équitable, comparable à celui des autres travailleurs du secteur des postes.

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom des résidents de l'est de l'Ontario, notamment de White Lake, Braeside, Kinburn et Nepean. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à reconnaître que le Collège de la Protection civile du Canada est essentiel pour préparer des Canadiens à intervenir lors de situations d'urgence, et que cet établissement doit demeurer à Arnprior. Les pétitionnaires demandent en outre au gouvernement de tenir sa promesse de moderniser les installations afin d'y dispenser une formation appropriée en intervention d'urgence.

● (1010)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente ce matin deux pétitions signées par un grand nombre d'électeurs de ma circonscription qui exhortent le Parlement à assurer la protection de nos enfants et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou

glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

J'estime extrêmement important que le Parlement tienne compte des préoccupations des citoyens et y donne suite.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 125.

[Texte]

Question no 125—M. Bill Casey:

En ce qui a trait au Régime de pensions du Canada et à la pension d'invalidité (RPC): a) quel a été le pourcentage d'augmentation en 2003; b) comment calcule-t-on l'augmentation; c) quel est le taux d'inflation pour l'année 2002; d) y a-t-il une corrélation entre le taux d'inflation et la majoration du RPC; e) dans la négative, sur quels critères le ministère du Développement des ressources humaines Canada se base-t-il pour justifier les rajustements à la hausse et à la baisse du RPC?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): En janvier 2003, les taux des prestations du Régime de pensions du Canada, RPC, y compris ceux des prestations d'invalidité, ont augmenté de 1,6 p. 100. Cette augmentation se fondait sur la fluctuation moyenne mensuelle de l'indice des prix à la consommation, IPC—indice d'ensemble, compilée par Statistique Canada, pour la période de 12 mois allant de novembre 2001 à octobre 2002.

Même si les biens et services faisant partie du panier de l'IPC ont coûté 3,9 p. 100 de plus aux consommateurs en décembre 2002 par rapport à décembre 2001, il convient de noter que l'IPC est un «instantané» et que le chiffre de 3,9 p. 100 mentionné ci-dessus reflète l'évolution de l'IPC entre l'indice de décembre 2001 et celui de décembre 2002. L'IPC augmente et baisse tous les mois, tout au long de l'année. Les prestations du RPC sont ajustées, augmentées, afin de niveler les fluctuations et de prendre en compte la fluctuation, l'augmentation moyenne de l'IPC au cours d'une pleine période de 12 mois.

D'après le dernier communiqué de l'Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada le 27 février 2003: «[...] l'indice d'ensemble moyen annuel a augmenté de 2,2 p. 100, ce qui est un peu moins que les 2,6 p. 100 observés en 2001.»

Les augmentations des prestations du Régime de pensions du Canada, qui sont en corrélation directe avec l'IPC, sont calculées selon la méthode suivante, conformément au Régime de pensions du Canada et à son Règlement: tous les ans, en janvier, les augmentations des prestations du RPC se fondent sur l'augmentation moyenne de l'IPC au cours d'une période de 12 mois, de novembre à octobre, comparée à la même période de 12 mois précédente.

Pour déterminer l'augmentation des prestations du RPC pour 2003, c'est-à-dire 1,6 p. 100, nous avons calculé l'IPC moyen entre novembre 2001 et octobre 2002, 118,2, et l'avons divisé par l'IPC moyen de l'année précédente. Entre novembre 2000 et octobre 2001, l'IPC moyen était de 116,3. Cent dix-huit et deux dixièmes, 118,2, divisé par cent seize et trois dixièmes, 116,3, égalent 1,016. Exprimé en pourcentage, l'IPC moyen a augmenté de 1,6 p. 100 entre 2000-2001 et 2001-2002, et ce pourcentage a été utilisé pour augmenter les taux des prestations du RPC.

Il convient de noter que, si l'IPC moyen baisse d'une année à l'autre, cela n'entraîne pas une diminution des prestations du RPC. Dans ce cas, les taux de prestations de l'année suivante ne changent pas. Les taux ne sont ajustés qu'à la hausse.

À une époque où le taux d'inflation augmente, comme c'est le cas maintenant, l'ajustement des prestations qui en résulte peut être inférieur à ce qu'il aurait été si une comparaison de décembre à décembre avait été utilisée. Mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, si l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de décembre à décembre avait été utilisée pour les prestations du RPC en janvier 2002, celles-ci n'auraient été augmentées que de 0,7 p. 100. En revanche, en utilisant la méthode établie dans le Régime de pensions du Canada, l'augmentation a été de 3,0 p. 100.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Bélair): La séance est suspendue jusqu'à 10 h 30, à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 10 h 12.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 10 h 30.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1030)

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'INTERVENTION MILITAIRE EN IRAK

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ) propose:

Que cette Chambre enjoigne au gouvernement de ne pas participer à l'intervention militaire décrétée par les Américains en Irak.

—Monsieur le Président,nous vivons aujourd'hui une journée de grande tristesse. On doit faire le constat qu'il y a échec de la diplomatie et que les hostilités ont débuté tard hier soir. Il s'agit d'une guerre injustifiée, comme le disait le premier ministre, mais également illégale et illégitime.

Nos premières pensées vont aux victimes innocentes, hommes, femmes et enfants, civils, qui ne méritent pas ce qui leur arrivera.

La guerre est toujours un constat d'échec, d'autant plus que les inspections progressaient. M. Blix en a fait rapport, hier, au Conseil de sécurité.

La très grande majorité des pays à travers le monde souhaitaient que le désarmement pacifique progresse, car il faut certes désarmer l'Irak, mais de façon pacifique. En ce sens, cette guerre est non seulement inutile, mais représente une grave erreur.

C'est une journée importante également car la Chambre des communes votera. C'est là le rôle des élus que nous sommes, hommes et femmes qui représentons les gens de chacune de nos circonscriptions.

Il y a deux moments importants où cette Chambre doit s'exprimer, où nous devons voter en tant que parlementaires. Il y a tout d'abord les budgets, il va sans dire, qui dessinent les priorités pour l'année

Les crédits

qui vient, mais également et surtout la question de la guerre ou de la paix. Il n'y a pas de question plus importante dans la vie pour un Parlement, pour les élus que nous sommes, que de décider si nous choisissons la logique de la guerre ou la logique de la paix. Voilà la question la plus importante qui nous est posée. Et nous pourrons voter aujourd'hui.

La position du gouvernement sur cette question de tenir ou non un vote était indéfendable. Le premier ministre nous a dit qu'il fallait assumer qu'il avait l'appui de la Chambre, puisqu'il proposait de refuser de participer à cette guerre et qu'un vote n'était pas nécessaire. Je lui répète qu'il présume toujours avoir l'avis de la Chambre autant sur le traité de Kyoto que sur les budgets, et pourtant des votes sont nécessaires. Donc, cette position ne tient pas la route.

Deuxièmement, il est faux de prétendre que dans nos traditions parlementaires, dans un régime de type britannique, l'exécutif, en ayant certes le pouvoir de prendre une telle décision, n'a pas à consulter la Chambre. Pas plus tard qu'avant-hier, Tony Blair le faisait dans des conditions très difficiles. Je ne partage pas l'opinion de Tony Blair, mais il faut admettre qu'il a au moins su respecter la démocratie de la Chambre des communes.

Nous exprimerons, au cours de ce débat aujourd'hui et par le vote qui se tiendra en fin de débat, l'opinion des Québécoises et des Québécois, des Canadiens et des Canadiennes. On a vu, et je parle du Québec surtout, puisque je suis député du Québec, ces manifestations pour la paix et contre la guerre. Il y a eu trois manifestations importantes. La dernière a regroupé 250 000 personnes à Montréal. Ils étaient 18 000 à Québec. Il y a eu des manifestations à Trois-Rivières, à Gatineau, à Rimouski, à Sherbrooke. Il y a eu 5 000 manifestants à Alma, une ville de 30 000 habitants.

Les gens ne veulent pas la guerre. Ils veulent la paix. Pas une seule fois je n'ai entendu des gens dire: «Nous soutenons Saddam Hussein.» Être pour la paix ne veut pas dire soutenir ce dictateur. Il ne faut pas tomber dans cette logique absurde. Nous devons désarmer le régime de Saddam Hussein, mais le faire pacifiquement.

Il faut préciser les principes qui sous-tendent notre position. Les conditions qui donnent le droit d'utiliser la guerre, qui encadrent l'utilisation de ce terrible moyen qu'est la guerre, sont les suivantes: Il y a tout d'abord la légitime défense. Un pays attaqué a le droit de se défendre, tous en conviennent. Deuxièmement, il y a la menace importante à la sécurité internationale, et cela, appuyé par une résolution explicite du Conseil de sécurité des Nations Unies. Et troisièmement, il y a le danger d'un génocide.

• (1035)

Nous avions raison d'intervenir au Kosovo. Il y avait un danger de génocide. Nous aurions dû intervenir au Rwanda. Nous avons une position qui est pacifique et qui réalise, comme les pacifistes au Québec me l'ont dit également, qu'en certaines occasions, malheureusement, comme au Rwanda ou lors de la Seconde Guerre mondiale, il fallait utiliser ce moyen terrible qu'est la guerre.

Mais aucune des trois conditions dont je viens de parler ne s'applique à la situation de l'Irak. C'est pour cela que nous convenons, avec le premier ministre que cette guerre est injustifiée. Mais nous ajoutons, comme Boutros Boutros-Ghali le disait hier, qu'elle est également illégale et illégitime.

Toutes nos actions et toutes nos interventions doivent être basées sur le droit. Cela suppose l'action multilatérale dans le cadre des institutions internationales. Aucun pays ne peut s'élever au-dessus des institutions internationales.

Or, aujourd'hui, le Conseil de sécurité des Nations Unies est paralysé. Il y a une division importante, bien qu'une importante majorité de pays au sein du Conseil de sécurité, soit 11 sur 15, ont refusé de déclarer la guerre. Les Américains, les Britanniques et les Espagnols n'ont pas réussi à convaincre neuf membres du Conseil de sécurité de déclencher les hostilités. Et avec raison puisque les inspections progressaient. Nous étions sur la voie du désarmement pacifique. Je le répète, il faut poursuivre le désarmement pacifique de l'Irak. C'est difficile à partir d'hier.

Il faut rappeler que personne n'appuie Saddam Hussein. C'est un dictateur qui a commis des atrocités non seulement en 2003, mais dans les années 1990, les années 1980, les années 1970, alors qu'il avait le soutien de certaines puissances occidentales, dont les États-Unis. C'était le même homme qui agissait avec des armes bactériologiques et chimiques. C'est le même qui a agi. Et pourtant, à l'époque, personne ne parlait de le désarmer.

Quand on parle de désarmer l'Irak, cela n'équivaut pas à changer le régime. Ce n'est pas qu'on souhaite que le régime reste en place, loin de là, je l'ai dit plus tôt. Mais les changements de régime doivent être faits par les peuples eux-mêmes, ou encore par une coalition internationale quand les conditions et les principes du droit international sont respectés.

Cela passe entre autres par des traités qui s'ajoutent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, depuis la création de l'ONU. Je pense par exemple au Tribunal pénal international. Voilà un des moyens que se sont donnés les pays pour juger les criminels de guerre, pour juger ceux qui ont été actifs, qui ont été les initiateurs de génocides. C'était le cas au Rwanda, c'est le cas avec Milosevic. Malheureusement, il faut le souligner, les États-Unis refusent d'appuyer le Tribunal pénal international, tout comme le traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Il faut plutôt aller dans le sens des institutions internationales et des conventions qui privilégient la diplomatie et la concertation plutôt que la force.

Le Bloc s'oppose donc à la guerre, comme des milliers de Québécois et de Québécoises, comme des milliers d'hommes et de femmes à travers le Canada et à travers la planète, comme l'Assemblée nationale du Québec l'a fait, tous partis confondus, unanimement.

Parlons maintenant de la position canadienne. Le Canada a longtemps hésité, mais nous appuyons totalement le refus exprimé par le gouvernement canadien de participer à l'intervention militaire décrétée par les États-Unis en Irak. À cet égard, le gouvernement a tout notre appui.

● (1040)

Cependant, il nous semble qu'il y a un manque de cohérence dans la position canadienne. Il y a toujours des navires dans le golfe Persique. Il y a des soldats qui sont intégrés aux bataillons américains et britanniques. Il y a toujours des officiers aux quartiers généraux américain et britannique au Qatar. Cela me semble tout à fait d'une incohérence totale avec non seulement la position de principe du Canada, mais la position exprimée et décidée par le Canada de ne pas participer à cette intervention militaire.

Je pense au cas de l'Espagne qui appuie l'intervention militaire, bien que le président Aznar ait dû reculer devant les parlementaires espagnols, en refusant d'y envoyer des troupes. L'Espagne appuie l'intervention, mais n'y participe pas; le Canada ne l'appuie pas, mais certains de ses soldats et de ses navires sont là.

Je pense qu'il y a là une erreur. On ne peut penser qu'au Qatar, le quartier général parlera de la lutte au terrorisme avec certains officiers et, par la suite, on demandera aux officiers canadiens de se retirer pour parler plutôt uniquement de la situation en Irak. Cela ne tient pas.

Que l'on ait des soldats en Afghanistan, j 'en conviens, nous avons appuyé à ce moment-là la position canadienne. Cependant, le Canada devrait faire preuve d'une plus grande cohérence en retirant tout le matériel militaire et tous les effectifs.

Je déplore également le fatalisme du Canada depuis deux ou trois jours, le premier ministre nous disant qu'il a fait tous les efforts et que maintenant, il n'y a plus rien à faire. À cet égard, on doit poursuivre les efforts diplomatiques.

Nous soulevions la résolution 377 utilisée pour la première fois lors du conflit de Suez, en 1956. Le conflit était commencé et, pourtant, ce sont les États-Unis qui alors ont convoqué l'Assemblée générale pour discuter de la question et mettre encore plus de pression sur les deux belligérants qui occupaient la zone du canal de Suez à l'époque, soit la France et la Grande-Bretagne. Effectivement, cela a été couronné de succès. Il y a eu la création des Casques bleus à partir de l'idée de Lester B. Pearson, qui a reçu le prix Nobel de la paix cette même année.

Ainsi, le Canada devrait adopter une position active en diplomatie, ne pas verser dans le fatalisme et accepter cette position américaine comme si rien ne pouvait plus être fait, mais plutôt de maintenir ses efforts diplomatiques et développer également toute son aide à des organisations non gouvernementales sur le plan humanitaire et pour la reconstruction inévitable de l'Irak.

À cet égard, il faudrait tirer des leçons de ce qui s'est passé en Afghanistan. Les promesses n'ont pas été tenues en Afghanistan. Les femmes souffrent toujours en Afghanistan. La liberté n'est toujours pas rétablie en Afghanistan. Il y a des efforts à faire concrètement actuellement, tant en Afghanistan que demain en Irak.

Le Canada doit également faire tous les efforts pour que les conventions de Genève sur les prisonniers soient respectées, ce qui n'a pas été le cas avec l'Afghanistan; cela doit l'être avec l'Irak.

Je reviens à la question de l'Afghanistan parce que, me semble-t-il—et le président Bush l'a évoqué à plusieurs occasions—, l'intervention en Irak est conséquente au 11 septembre 2001, même si les preuves présentées par les Américains quant aux liens entre Al-Qaïda et l'Irak n'ont pas été établies.

Il y a plus de gens d'Al-Qaïda en Arabie saoudite et au Koweït qu'il y en a eu en Irak. Il ne faudrait pas conclure de façon un peu rapide et presser sur la gâchette. Il faut plutôt retenir les leçons du 11 septembre.

On a dit, à ce moment-là, que l'attaque contre les États-Unis n'était pas qu'une attaque contre les États-Unis, mais une attaque contre toutes les démocraties. On l'a dit ici. Je l'ai dit et plusieurs de mes collègues l'ont dit. Le gouvernement l'a également dit, et c'est vrai. Mais si tant est qu'il est vrai que c'est là une attaque contre toutes les démocraties, est-ce que cela n'exige pas une réplique de toutes les démocraties, une réplique internationale? Est-ce que ce n'est pas la leçon à tirer? Est-ce qu'une autre leçon—et nous tirions ces conséquences au lendemain même de ces tristes événements de New York et de Washington—serait de ne pas tomber dans les arguments d'Oussama ben Laden, de ne pas mêler Dieu ni Allah aux guerres des hommes? Malheureusement, on retombe dans cela. C'est une autre erreur qui soulèvera le fanatisme religieux et qui devrait être évitée à tout prix.

C'est une fausse logique que celle des bons et des méchants. Ceux qui utilisent cette logique des bons et des méchants ne sont que le miroir d'Oussama ben Laden; on tombe dans la même logique et on engendre les mêmes conséquences. On n'a pas à tirer cette conclusion.

Il y a une autre leçon à tirer. Combien de fois dans les dernières décennies a-t-on utilisé cette logique erronée qui veut que l'ennemi de mon ennemi soit mon ami? Saddam Hussein était l'ami des Américains contre l'Iran; on voit où cela mène. Oussama ben Laden a été l'ami des Américains contre l'occupation soviétique en Afghanistan; on voit où cela mène. Il faut rompre avec cette fausse logique et plutôt se fier aux principes du droit international.

Il faut à tout prix dénoncer cette nouvelle théorie de la guerre préventive. Qu'est-ce que cela ouvre comme lendemains? Quel dictateur voudra dire demain: «Je déclare la guerre, parce que je pense qu'un jour, il voudra me la déclarer»? Quelles conséquences cela a-t-il pour l'ensemble des pays? C'est une théorie erronée, une théorie qui ne peut que nous amener à une multiplication des conflits à l'échelle de la planète.

Rien ne justifie le terrorisme; on l'a dit à maintes occasions. Cependant, nous avons également dit que le terrorisme ne naît pas comme cela, par hasard. Il doit y avoir un terreau fertile pour que se développe le terrorisme. Ce terreau et les racines du terrorisme sont nommément la pauvreté, l'absence de démocratie, le maintien de dictatures. Voilà à quoi il faut s'attaquer. La négation des identités culturelles, nationales, la négation du droit des hommes, du droit des femmes, voilà quelle sont les racines du terrorisme. On n'a pas tenu compte de cette leçon. On doit en tenir compte aujourd'hui. On devra en tenir compte dans la reconstruction. On devra en tenir compte dès maintenant quant à l'aide humanitaire.

● (1045)

En conclusion, le vote d'aujourd'hui est important. Il permettra de renforcer la position canadienne, de faire savoir à l'ensemble des pays des Nations Unies que non seulement telle est la position du gouvernement et du premier ministre, mais également de la très grande majorité des parlementaires que nous sommes. Il renforcera la crédibilité des institutions internationales et c'est pour cela que nous demandons au gouvernement d'intervenir par son ambassadeur à l'assemblée générale des Nations Unies. Ce vote renforcera le camp de la paix.

Je termine en disant que je suis fier que ce soit notre parti, le Bloc québécois, qui permette aujourd'hui à cette Chambre de s'exprimer sur cette question majeure, cruciale, la plus importante des questions, soit la paix ou la guerre? Nous sommes fiers d'avoir à agir ainsi et nous espérons que le gouvernement fera en sorte que ce vote soit tenu aujourd'hui même.

Les crédits

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le leader du Bloc québécois pour un discours qui est dans la meilleure tradition de cette Chambre, comme on s'y attend toujours de la part du leader du Bloc.

Mais j'aimerais lui poser deux questions. Il a parlé de la nécessité d'une réplique internationale. J'espère qu'il conviendra avec moi que c'est exactement à cela que travaille ce gouvernement depuis des mois, depuis des semaines, et surtout depuis ces derniers jours qui ont mené à ce conflit regrettable. J'espère qu'il va, dans l'esprit de générosité de la Chambre, reconnaître cela.

J'espère aussi qu'il pourra reconnaître, avec moi, que malgré ses critiques à l'encontre des États-Unis, il faut avouer que ce sont les activités des États-Unis et la force qu'ils ont promis d'utiliser contre l'Irak qui ont amené Saddam Hussein à reconnaître qu'il avait le devoir de désarmer. Nous devons, comme voisins des États-Unis, reconnaître aussi bien leurs mérites que les critiques à leur égard.

(1050)

[Traduction]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a une minute, le chef du Bloc a semblé attacher de l'importance à la présence de troupes américaines et britanniques à la frontière de l'Irak. Évidemment, cela a eu pour effet de permettre le retour en Irak des inspecteurs du désarmement. Le député devrait donc, en toute justice, reconnaître que cette présence a réellement contribué à faire avancer le processus de désarmement pacifique.

Malheureusement, compte tenu du refus de l'Irak de désarmer complètement et de l'impossibilité de garder indéfiniment des troupes à la frontière, il m'apparaît logique que l'on décide finalement d'attaquer afin d'assurer un certain désarmement. Pourquoi le député ne veut-il pas le reconnaître?

S'il reconnaît l'avantage d'amasser des troupes à la frontière, pourquoi n'a-t-il pas demandé qu'on y envoie des troupes canadiennes pour relever les Américains et ainsi assurer cette présence plus longtemps? Pourquoi n'a-t-il pas exhorté la France et l'Allemagne à envoyer leurs troupes à la frontière de l'Irak afin de réaliser le désarmement pacifique?

● (1055)

[Français]

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, poursuivons la logique jusqu'au bout; une logique ne doit pas s'arrêter en chemin. Si effectivement, la présence de troupes britanniques et américaines a permis un désarmement plus rapide et que les inspecteurs ont pu progresser, j'imagine qu'on va convenir que si les inspecteurs sont partis, c'est que les hostilités ont été déclenchées. Cela me semble logique; une logique s'applique ou ne s'applique pas, et elle s'applique dans les deux sens.

Cela étant dit, doivent-ils rester pour toujours? Je ne pense pas. M. Blix avait dit: «Pas des semaines, pas des années, mais des mois certes.» Et il y avait progrès.

Une voix: C'est ridicule!

M. Gilles Duceppe: Je vous ai écouté et je n'ai pas dit que vous étiez ridicule. Mais si vous continuez, vous allez être en train de le prouver.

Or, on est en train de faire la preuve que si on continuait, il y aurait moyen, d'ici quelques mois, de désarmer. Mais si on bombarde et on élimine tout ce qu'il y a, bien sûr, par la suite on pourra dire qu'on n'a jamais découvert d'armes puisqu'on les aura détruites, on fera croire qu'on les aura détruites. Cela ne tient pas comme logique.

Dites-vous bien que le président Bush a parlé d'une présence militaire pour quelques années en Irak. On sera là pour quelques années, soi-disant pour maintenir la démocratie d'un homme qu'on a mis en place dans les années 1970, mais on ne pourra pas être là pendant quelques semaines de plus parce que, tout d'un coup, il y aurait urgence.

Il faut toujours donner le temps au temps, et le temps à la paix. Il vaut beaucoup mieux la paix et rester un peu plus longtemps, que bombarder et ne plus y être du tout.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'honorable chef du Bloc québécois pour deux raisons. D'abord, de nous avoir donné l'occasion de débattre cette question si importante aujourd'hui et aussi pour sa position très claire contre cette guerre illégale et immorale.

J'aurais une question très spécifique à lui poser. Jusqu'à maintenant, on ne sait pas exactement quelles sortes d'armes les Américains et les Britanniques ont utilisé. Nous savons qu'il y a la possibilité de l'utilisation, par exemple, de l'uranium appauvri. Il y a également la possibilité de l'utilisation des bombes à fragmentation. Toutes ces armes sont extrêmement dangereuses. Je dirais même qu'elles sont illégales et qu'elles vont à l'encontre de la Convention de Genève.

J'aimerais poser une question au chef du Bloc québécois à savoir s'il est d'accord avec le fait que l'utilisation de ces armes est totalement illégale et que le Canada devrait demander, même si on n'y participe pas nous-mêmes, aux participants, dont les Américains et les Britanniques, de ne jamais utiliser ces armes illégales et immorales

M. Gilles Duceppe: Je suis entièrement d'accord avec l'intervention du député. On l'a fait à maintes reprises durant les guerres précédentes, soit celle du Golfe, du Kosovo ou de l'Afghanistan.

Lorsque je parlais de rôle actif du Canada en termes diplomatiques et en raison de critères humanitaires, voilà des avenues qui me semblent valables et sur lesquelles on devrait insister. D'autant plus qu'il y a eu des propos inquiétants de M. Rumsfeld, qui disait regretter de ne pouvoir utiliser certaines armes chimiques. Toutefois, le président pourrait le leur permettre. Je trouve qu'il y a un peu de l'incohérence à vouloir déloger quelqu'un et détruire des armes chimiques en utilisant des armes chimiques. M. Rumsfeld a même évoqué l'arme atomique. Voilà qui est fort peu rassurant, tous en conviendront. Pour cette raison, je dis que le Canada ne doit pas être fataliste, mais plutôt proactif sur ces questions ou encore sur la question de la convocation de l'Assemblée générale.

[Traduction]

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps avec le député d'Erie—Lincoln.

Je crois que nous vivons un moment solennel aujourd'hui à la Chambre. C'est un jour triste, un jour où, à titre de parlementaires élus, nous sommes réunis pour discuter d'un fléau de l'humanité, d'un fléau qui a toujours été destructeur de civilisations, le fléau de la guerre.

Il est extrêmement ironique à mes yeux, et aux yeux de la majorité des autres députés à la Chambre je suis sûr, qu'une si grande part des efforts intellectuels des sociétés contemporaines ait été consacrée à essayer de mettre fin aux conditions qui les poussent à faire la guerre. Bien que nous ayons été témoins au siècle dernier des conséquences d'une guerre moderne sur les peuples, cela ne nous a pas empêchés de consacrer beaucoup de nos énergies à essayer trouver des moyens encore plus terribles de faire la guerre.

Au moment où nous voyons ces terribles événements se dérouler, il me semble, comme il a semblé, je crois, au chef du Bloc québécois, qui vient de parler, que nous avons le devoir envers nousmêmes et envers notre pays et nos électeurs, d'examiner les leçons que nous pouvons tirer de ces événements et la façon dont nous pouvons contribuer à faire en sorte qu'ils ne se répètent pas, car Schiller a dit un jour: «La guerre nourrit la guerre». Dans le monde actuel, où le terrorisme pose des dangers, nous tous, y compris nos collègues des États-Unis et du monde entier et tous nos alliés et nos amis, avons été guidés par cette réflexion dans notre espoir d'éviter le conflit. Et nous ne devons pas relâcher nos efforts parce que le conflit a débuté.

Quels enseignements dois-je tirer des événements survenus ces derniers mois et dont nous parlons ici aujourd'hui? Le premier, c'est que nous devons reconnaître que nous en sommes arrivés à cette situation en raison de l'intransigeance persistante du gouvernement irakien. Pendant plus de 12 ans, la communauté internationale, avec le concours du Conseil de sécurité de l'ONU, a insisté pour que l'Irak respecte ses obligations envers la communauté internationale de se défaire de ses armes de destruction massive. Malheureusement, il a refusé de le faire.

Dès le début, le Canada a fermement appuyé les efforts des États-Unis et ceux des Nations Unies pour amener l'Irak à respecter ses obligations. L'automne dernier, le premier ministre a encouragé le président Bush à retourner au Conseil de sécurité, ce qu'il a fait. Cette initiative a mené à l'adoption de la résolution 1441, qui donnait à l'Irak une dernière chance de répondre aux questions de façon convaincante et de collaborer avec les inspecteurs pour désarmer.

[Français]

Le Canada n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir la mise en oeuvre pleine et entière de la résolution 1441. Nous voulions que le processus aboutisse au désarmement de l'Irak et, sinon, qu'il débouche sur des conséquences graves. Malheureusement, l'Irak n'a pas profité de cette chance, et les membres du Conseil de sécurité n'ont pas réussi à s'entendre sur un plan d'action.

Afin d'essayer de combler le fossé qui s'était creusé au Conseil de sécurité, le Canada a présenté une proposition qui a été discutée jusqu'à la dernière minute. Il y proposait d'autoriser explicitement le recours à la force si l'Irak ne respectait pas certaines échéances et dates limites. À notre avis, une telle approche nous aurait amenés au désarmement de l'Irak ou bien au soutien du Conseil pour l'usage de la force.

Nous savons que les propositions faites par le Canada ont été étudiées très sérieusement à New York et dans les différentes capitales. Malheureusement, les membres du Conseil de sécurité n'ont pas pu, en définitive, s'entendre sur une solution pour sortir de l'impasse.

En conséquence, les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays ont décidé de former une coalition afin de désarmer l'Irak. Ils estiment que cette mesure est nécessaire pour protéger leurs intérêts nationaux. Nous savons que, comme toute décision de faire la guerre, cette décision leur a été difficile à prendre. Nous ne pouvons qu'espérer une campagne qui produira un minimum de victimes.

• (1100)

[Traduction]

Comme nous le savons, le Canada ne participera pas à cette campagne militaire. Nous avons toujours cherché l'approbation du Conseil de sécurité à l'égard d'une coalition militaire contre l'Irak. Notre position a été articulée clairement et de façon cohérente tout au cours des six mois difficiles qui ont mené à la situation actuelle. Comme tous les pays le font, nous avons adopté une position conforme à nos principes et à nos intérêts, en ayant ceux de nos citoyens à l'esprit.

La décision que nous avons prise ne reflète aucune illusion sur la brutalité de Saddam Hussein et de son régime. Elle était basée sur notre jugement quant aux intérêts des Canadiens, conformément à nos principes et à notre engagement profond et de longue date à l'égard des Nations Unies, du système multilatéral et du processus du Conseil de sécurité.

J'ai transmis ce message à mon homologue américain, le secrétaire d'État Powell, lors de notre entretien lundi soir. Il comprend la position canadienne et nos raisons. Nous nous sommes entendus pour rester en étroite communication dans les jours difficiles à venir.

Comme nos amis aux États-Unis, le secrétaire d'État Powell sait bien que les relations canado-américaines sont solides et profondes. Elles ne reposent pas simplement sur cette question ou toute autre question, car elles ont des assises larges, soit des valeurs, une histoire et une géographie communes, ainsi que d'innombrables liens familiaux et autres.

Le secrétaire d'État Powell a également apprécié nos assurances que, malgré notre refus de participer à une coalition militaire contre l'Irak, nous demeurons l'un des alliés et des amis les plus fidèles des États-Unis. Le Canada est fermement aux côtés des États-Unis dans la campagne contre le terrorisme. Nous partageons leur détermination à veiller à ce que les terroristes ne puissent trouver asile en Irak et nous respectons cet engagement grâce aux navires et aux avions que nous avons mis en place dans la région du Golfe et au rôle que nous jouons au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. Au total, quelque 3 000 militaires canadiens participeront à ces opérations.

Afin d'aider les Irakiens, nous avons également dégagé quelque 35 millions de dollars au cours des dernières années pour l'aide humanitaire dans la région et nous allons participer à la reconstruction par les Nations Unies à la fin du conflit.

Comme le premier ministre l'a signalé ce matin, nous allons nous joindre à un effort multilatéral pour rebâtir un Irak capable de prendre sa place dans le concert des nations. Tout comme nous l'avons fait dans les Balkans et en Afghanistan, nous allons poursuivre la tradition canadienne qui consiste à venir en aide à ceux qui en ont besoin à la suite d'un conflit.

Même si le conseil a été divisé sur les moyens de désarmer Saddam Hussein, nous croyons qu'il peut et doit s'entendre pour approuver un mandat des Nations Unies relativement à la situation en Irak à la fin du conflit.

Les appels lancés un peu partout dans le monde en faveur d'un rôle constructif de l'ONU dans la crise de l'Irak confirment, à mon

Les crédits

avis, le caractère unique de cette institution. Les Nations Unies ne sont certainement pas une organisation parfaite, mais ses échecs sont ceux de ses membres, dont nous sommes. Cela dit, l'ONU conserve une importance inestimable dans la mesure où elle contribue à légitimer les initiatives multilatérales dans le domaine de la paix comme dans celui de la guerre.

Le Canada continuera de se vouer, comme il le fait depuis longtemps, au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Pendant les jours difficiles qui s'annoncent, nous consacrerons toute notre énergie à ces efforts constructifs.

Quelles sont les leçons que je tire des événements des derniers jours?

Premièrement, je crois que Saddam Hussein a acquis des armes de destruction massive. C'est d'ailleurs ce qui est à l'origine de la crise et de la situation actuelle. Nous devons accroître nos efforts pour prévenir la prolifération et la possession d'armes de destruction massive dans le monde.

Deuxièmement, je crois que nous ne pourrons prévenir des conflits de ce genre, dans l'avenir, qu'en renforçant les institutions internationales et multilatérales. Le Conseil de sécurité a échoué dans le cas présent, mais il continuera de jouer un rôle essentiel dans la reconstruction.

La troisième leçon est celle de la force de notre amitié et de notre alliance avec les États-Unis qui, en dépit des critiques, survivra et se raffermira grâce à nos efforts conjoints pour construire un continent et un monde meilleurs, et par nos combats communs, notamment contre le terrorisme

Quatrièmement, je crois qu'il ressort clairement de la crise actuelle que nous devons poursuivre la lutte contre le terrorisme.

Cinquièmement, je crois que la situation actuelle montre que nous devons garder présents à l'esprit les besoins du peuple irakien en matière d'aide humanitaire et de reconstruction. Nous devons en faire autant à l'égard d'autres pays, notamment en Afrique, où s'annoncent déjà des problèmes qui porteront atteinte à notre sécurité collective et engendreront des conditions inhumaines.

En terminant, ce sont là les leçons que je tire de ces événements. D'autres députés pourront tirer des leçons différentes, en s'inspirant de leur expérience personnelle, de leurs traditions ou de leur conception des choses.

• (1105)

Je suis convaincu que, quelles que soient les différences qui nous séparent, nous sommes tous unis aujourd'hui, en tant que Canadiens, dans notre détermination de protéger nos concitoyens dans les circonstances actuelles, comme le premier ministre le signalait ce matin, et unis dans notre volonté de travailler ensemble à créer dans le monde des conditions propice à la paix, et non à la guerre.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je viens d'entrer à la Chambre parce que j'ai été absolument consterné d'apprendre que le ministre des Affaires étrangères du Canada partagerait son temps de parole sur cette question. Nous savons que les règles parlementaires autorisent le ministre à céder une partie de son temps de parole, mais les Canadiens s'attendent à ce qu'il leur fournisse des explications éloquentes et leur donne une idée de la situation. Quelle image nous montre-t-il: celle d'un homme trop paresseux pour livrer un discours convenable?

Le président suppléant (M. Bélair): Le député y va un peu fort dans ses propos. Je lui demanderais de retirer ses derniers mots.

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, par respect pour la Chambre, je retire les derniers mots que j'ai prononcés.

Le ministre trouve-t-il ce débat inopportun? On peut être en désaccord avec les députés du Bloc ou ceux du NPD, mais au moins ils sont présents et ils ont bien voulu soulever cette question, contrairement au premier ministre.

Je trouve renversant que le ministre des Affaires étrangères ne profite pas de chacune des 20 minutes qui lui sont allouées pour exposer la position de son gouvernement et les raisons qui la justifient. Il préfère partager son temps de parole. Cette arrogance de la part des libéraux et du gouvernement est vraiment stupéfiante. C'est à n'y rien comprendre.

(1110)

L'hon. Bill Graham: Monsieur le Président, je suis désolé. Le député a commencé en disant qu'il regrettait ce qui se produit, puis il a pris une grande partie des cinq minutes dont je disposais pour répondre pour contester une question de procédure. Je ne peux laisser passer ces remarques sans donner la réplique.

Je partage mon temps de parole avec un député qui a des choses importantes à dire à la Chambre. On m'a demandé de faire en sorte que le plus grand nombre possible de libéraux aient la chance de participer au débat.

Je n'aime pas qu'on laisse entendre que cette façon de faire est attribuable à de la paresse de ma part. J'ai travaillé de longues heures. Le premier ministre et moi avons consacré tout notre temps à ce dossier au cours des dernières semaines. J'aimerais bien avoir plus de temps pour parler à la Chambre et pour discuter avec les députés des deux côtés. Je sais que les députés de tous les partis ont bien des choses à dire.

Je vous prie de me croire lorsque je dis que ma décision de partager mon temps de parole se voulait une démarche constructive pour faire en sorte que le plus grand nombre possible de députés soit entendu. Je pense que c'est là un principe important lorsqu'on discute d'une question aussi grave, et j'exhorte la Chambre à en convenir. [Français]

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, le fait de prendre la parole à la Chambre ce matin est un événement triste. J'aimerais rappeler à tous les députés de cette Chambre que je suis contre la guerre et que je représente des citoyens de ma circonscription, des jeunes qui se sont élevés contre la guerre.

Je tiens aussi à rappeler au ministre des Affaires étrangères que la semaine passée, j'ai déposé une pétition signée par 1 162 jeunes de la Polyvalente Deux-Montages, distribuée par Mlle Marie-France Phisel. La semaine passée également, j'avais un rendez-vous à l'école polyvalente anglophone Lake of Two Mountains, dans mon comté. Les élèves de cette école ont demandé à leur député de venir les entendre dire qu'ils étaient contre la guerre.

Ma préoccupation, c'est l'après-guerre et j'aimerais connaître le point de vue du ministre des Affaires étrangères à ce sujet. Cette guerre provoque déjà une séparation dans la communauté européenne et divise profondément l'ONU. Elle est le terreau, l'engrais du terrorisme qui va germer. J'aimerais connaître le point de vue du ministre des Affaires étrangères sur mes préoccupations.

L'hon. Bill Graham: Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir déposé ces pétitions parce qu'il est important pour nous, le députés de la Chambre, de connaître l'opinion de nos concitoyens.

La question de l'après-guerre est évidemment une préoccupation pour nous tous. J'ai commencé mon discours en citant Schiller, qui disait que la guerre nourrit la guerre. La guerre nourrit la guerre en créant des divisions, de la frustration, en entraînant des morts et de l'animosité. Je suis donc tout à fait d'accord avec le député pour dire qu'il faut maintenant reconnaître quelles sont les mesures nécessaires à prendre pour assurer la reconstruction de l'Irak et pour nous assurer que cela n'engendre pas des problèmes pire que ceux existants. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Je presse surtout mes collègues du Bloc québécois d'écouter nos propos vis-à-vis nos collègues américains. Il faut commencer à travailler avec nos amis américains parce que ce sont eux qui possèdent la puissance et la possibilité de contribuer à cette après-guerre. Nous allons travailler avec eux et non pas les critiquer.

[Traduction]

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'intervenir dans ce débat après le ministre des Affaires étrangères. Je désire le remercier pour les efforts qu'il a déployés au nom des Canadiens et de la communauté mondiale en vue de préserver la paix sur notre terre et d'éviter les hostilités. Il s'y est employé pendant des mois et jusqu'à aujourd'hui.

Le Canada est respecté pour sa longue tradition d'interventions en faveur d'un règlement pacifique et légal des différends. En occurence, le Canada a offert ses bons offices pour trouver un compromis par les voies diplomatiques. Nous avons essayé de réduire l'écart entre les membres du Conseil de sécurité. Nous avons essayé de rapprocher ceux qui estimaient que Saddam Hussein pouvait être désarmé dans des délais raisonnables et ceux qui exigeaient des délais extrêmement courts et une réaction immédiate. Malheureusement, et tristement, nous avons échoué.

Le premier ministre a confirmé au début de la semaine que, en l'absence de consensus au Conseil de sécurité des Nations Unies et d'une résolution autorisant une intervention armée, le Canada ne participerait pas aux côtés des États-Unis à une attaque contre l'Irak. Pour ma part, j'accepte cette position.

Premièrement, je crois que Saddam Hussein, qui est un individu terrible, un despote, un tyran et un dictateur, a effectivement été isolé et empêché de nuire grâce, en grande partie, aux sanctions les Nations Unies et au travail fait par l'organisation.

Deuxièmement, j'ai énormément de difficulté à accepter qu'un pays, ou qu'un groupe de pays, déclenche une offensive militaire sans l'appui de la communauté mondiale exprimé par les Nations Unies.

Au fil des ans, les interventions des Nations Unies ont été bonnes pour les affaires internationales et pour le règlement multilatéral des conflits. Les actions unilatérales sans l'aval des Nations Unies sont un démenti de ce succès

Je me demande même si cette action est légale et conforme au droit international puisque cette offensive n'est clairement pas une riposte à une attaque directe, seule justification d'une agression en vertu du droit international. Par ailleurs, c'est aller un peu loin que de suggérer que ces actions s'inscrivent dans la guerre contre le terrorisme. Au mieux, le lien établi entre l'Irak et les attentats du 11 septembre est ténu et spéculatif. Je m'inquiète énormément pour la stabilité économique et politique de toute la région du Proche-Orient pendant et après le conflit.

ne propre ous • (1115)

Finalement, je me rends compte que cette offensive risque fort d'exacerber les tensions avec les pays arabes et pourrait même accroître le terrorisme à l'échelle mondiale. Nous risquons de nous retrouver avec toute une nouvelle génération de jeunes Arabes qui voient dans l'Ouest un agresseur inexcusable. Comment briser le cycle de la haine et de l'incompréhension si on refuse d'accorder à la diplomatie et à la paix le temps de faire leur oeuvre?

Je me demande si le président Bush possède d'autres renseignements selon lesquels Saddam Hussein présenterait une menace plus grande que celle que nous pouvons observer. Existe-t-il une menace prééminente susceptible de justifier le nombre énorme de victimes civiles et militaires qu'il y aura inévitablement?

Les anciens combattants nous apprennent que la guerre, c'est l'enfer. Ils nous fournissent rarement des détails en raison de la douleur qu'ils éprouvent en y repensant.

Selon moi, il y a d'autres régions dans le monde où il existe un danger plus manifeste et imminent, un danger plus grand qu'en Irak. Pensons notamment à la Corée du Nord, à Israël et à la Palestine, à l'Inde et au Pakistan. Pourquoi attaquer l'Irak? Pourquoi attaquer maintenant?

Nous nous demandons si ce conflit entraînera le décès de Canadiens, non seulement au sein du personnel militaire limité se trouvant au Proche-Orient, mais aussi parmi les civils canadiens susceptibles de se trouver encore dans la région pour quelque motif que ce soit. Nous craignons que les citoyens de l'Irak, du Koweït, de la Turquie et d'Israël, entre autres, soient victimes de dommages collatéraux. Si l'État d'Israël est attaqué, va-t-il pour se venger faire appel à une force militaire énorme, et cette réaction conduira-t-elle d'autres pays arabes demeurant actuellement à l'écart à adopter de nouvelles mesures de représailles contre Israël? Assisterons-nous à l'apocalypse?

Je veux bien que nous devions appuyer nos amis, les Américains. Toutefois, je ne suis pas d'avis que nous devons le faire à n'importe quel prix. Nous devons nous sentir libres d'appliquer nos propres politiques et de respecter nos propres valeurs. N'oublions pas que le Canada est un pays souverain ayant pris indépendamment une décision au nom de tous les Canadiens.

Le Canada continue d'appuyer les États-Unis dans le cadre de l'opération Enduring Freedom, soit la guerre contre le terrorisme. Il fournira effectivement plus tard cette année des militaires canadiens qui prendront la relève des forces américaines en Afghanistan. Trois frégates canadiennes continuent de patrouiller le Golfe persique et n'ont pas l'intention de mettre un terme à l'exercice de ces fonctions. On compte aussi 31 militaires canadiens qui font partie d'une force intégrée se trouvant déjà au Koweït et qui ne seront pas retirés de cette région.

Ces unités militaires doivent se concentrer sur la lutte contre le terrorisme et non participer à la guerre contre l'Irak. Le Canada a aussi déclaré qu'il participera à des projets humanitaires en Irak lorsque les hostilités auront pris fin, ce qui revient à dire qu'il aidera l'Irak et sa population à reconstruire. De fait, j'ai entendu dire que la collectivité internationale pourrait devoir débourser jusqu'à concurrence de 124 millions de dollars au seul poste de l'aide humanitaire de base, soit nourrir et loger les gens.

Le Canada n'est pas isolé dans ce conflit se déroulant en terre lointaine. Celui-ci a de sérieuses répercussions au pays également. Nous, de la péninsule du Niagara, sommes très sensibles à l'amitié entre nos deux pays. Presque chacun d'entre nous connaît un ami, un parent ou un voisin américain. Il est discutable d'affirmer que nous mettons ces liens en péril, alors que je ne suis même pas sûr que bon

nombre de nos amis Américains appuient la position adoptée par leur propre gouvernement.

Les crédits

Nous allons traverser cette période difficile dans le respect mutuel que nous nous portons réciproquement. Les Américains sont nos amis et nos alliés aujourd'hui et ils le seront demain. Nous nous préoccupons de la sécurité de leur personnel militaire.

On a déjà constaté des attentes plus longues que d'habitude à nos frontières pour les véhicules commerciaux, mais nous ne sommes pas en situation de crise. Hier, j'ai parlé à un représentant d'une entreprise horticole qui craignait que les longs délais ne l'empêchent de livrer ses produits en bon état au marché américain. Si le problème persiste trop longtemps, il pourrait être désastreux pour son entreprise et ses employés.

Contrairement à ce qui s'est produit le 11 septembre 2001, nous sommes maintenant préparés à faire face aux effets d'une surveillance et d'inspections accrues des deux côtés de la frontière. En fait, nous inspectons, à la frontière, les véhicules quittant le pays afin de mieux aider nos amis américains à mettre en oeuvre leurs mesures de sécurité. Nos agents des douanes et de l'immigration sont à la hauteur. Il pourrait se produire certains retards, mais notre frontière ne fermera pas. Les activités seront peut-être perturbées pendant un certain temps, mais elles ne cesseront pas. Le commerce avec les États-Unis, élément vital de notre pays, ne va pas s'arrêter.

Je crains cependant que notre industrie du transport aérien, déjà fragile, ne soit durement touchée; les voyageurs d'affaires, les touristes et les vacanciers vont sans doute annuler leurs vols, ce qui serait fort compréhensible. Un secteur dont de nombreux membres sont déjà au bord de la faillite peut difficilement se permettre des interruptions qui auront un effet marquant. Nous avons déjà connu l'impact d'une telle situation sur notre industrie du transport aérien et de l'aérospatiale lors des événements du 11 septembre. La pente pourrait être très dure à remonter. De même, la hausse du coût de l'essence pourrait limiter l'utilisation des véhicules privés et les activités familiales habituelles. L'industrie de l'automobile pourrait donc aussi en souffrir.

Cela dit, les Canadiens ne doivent pas se retirer et s'enfermer dans la crainte et l'appréhension; autrement, les terroristes auront gagné. Ces préoccupations qui nous inquiètent à l'échelle nationale ne sont rien comparativement aux pertes de vie possibles et à la dévastation qui frappera l'Irak; néanmoins nous devons en tenir compte.

Le Canada s'est efforcé, dans le cadre des Nations Unies, d'aider les membres à dégager un certain compromis. Le premier ministre a même participé à une entrevue à la télévision américaine récemment et il a affirmé que les États-Unis avaient déjà gagné cette guerre. Sa position, que partagent de nombreux pays de la communauté internationale, offrait une porte de sortie à l'administration américaine, une manière de réduire la tension sans perdre la face. Nous devrions être fiers de voir que le Canada a joué un rôle conforme aux valeurs canadiennes favorisant plutôt la recherche de consensus.

L'intervention américaine comporte certainement des risques et, comme dans toute action qui entraîne des pertes de vies et des blessures, seule l'histoire nous dira si nous avons fait le bon choix. Il faudra peut-être attendre des années avant de savoir avec certitude s'il y a eu une victoire en Irak. Toutefois, dans mon esprit, le risque que l'on courait en accordant plus de temps aux Nations Unies pour désarmer Saddam Hussein aurait dû l'emporter sur celui que la guerre n'entraîne la mort de civils irakiens innocents et de militaires américains.

Il faut réfléchir sérieusement à ce qui se produira en Irak après le conflit. Le pays saura-t-il maintenir la paix et la stabilité entre les factions rivales après le départ du tyran? Un peuple qui n'a jamais connu la démocratie peut-il soudainement vivre selon ses préceptes? Disons-le tout net, l'Irak doit être gouverné par des Irakiens et le pétrole irakien doit rester aux Irakiens. Comment les autres régimes oppressifs de la région traiteront-ils avec leur nouveau voisin démocratique? Le considéreront-ils comme une menace pour leur pays et leur mode de vie? Les difficultés ne cesseront pas à la fin des hostilités

Les activités de maintien de la paix nécessiteront des engagements à long terme dont la durée est difficilement prévisible. Est-ce que ce sera pour deux, quatre ou six ans? Je ne doute pas, cependant, que le Canada participera à pareilles missions.

D'après les discussions et les échanges de lettres que j'ai eus avec mes électeurs, j'estime qu'une majorité écrasante d'entre eux appuient la position du gouvernement. Dans les jours, les semaines et les mois qui ont précédé les événements d'aujourd'hui, l'opposition à cette position dans ma circonscription a été négligeable. Certes, depuis que la décision a été prise, certains de mes électeurs s'y sont opposés. Je respecte leur opinion, mais je suis en désaccord avec eux.

Le désarmement de l'Irak a commencé lorsque les forces américaines ont lancé une attaque de haute précision sur des immeubles abritant les dirigeants irakiens à Bagdad. Je demande à tous les députés, aux gens qui nous écoutent aujourd'hui et à tous les Canadiens de faire une prière ou de tenir un moment de silence pour tous ceux qui, des deux côtés, participeront à ce conflit. Comme je l'ai dit plus tôt, dans les mots des anciens combattants, la guerre c'est l'enfer. Prions pour que les hostilités prennent fin rapidement et qu'il y ait ensuite une paix durable et productive.

(1120)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon collègue libéral d'en face affirme que le Canada doit définir sa propre politique étrangère. Ce n'est pas ce que le gouvernement libéral est en train de faire.

Le gouvernement a renoncé en faveur de l'ONU, au pouvoir que le Canada possède, comme pays indépendant et souverain, de décider s'il va défendre ou non ses intérêts en matière de sécurité nationale. Si la France n'avait pas annoncé son intention d'opposer son veto à toute décision du Conseil de sécurité de l'ONU, et si le conseil avait voté à huit contre sept en faveur de la guerre, le gouvernement aurait décidé d'aller à la guerre. S'il s'était prononcé à huit contre sept contre la guerre, nous n'y serions pas allés. Le gouvernement a complètement cédé à l'ONU son leadership moral, sa capacité de décider si le Canada allait faire la guerre ou non.

Comment le député d'en face peut-il prétendre que le gouvernement fait ses propres choix, que le Canada doit choisir ses propres orientations et que nous avons une politique étrangère indépendante alors que le gouvernement n'a pas assez de coeur au ventre pour décider...

(1125)

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux députés de s'adresser à la présidence.

Le député d'Erie-Lincoln à la parole.

M. John Maloney: Monsieur le Président, le député d'en face s'est lancé dans de longues spéculations sur ce qui s'est passé ou aurait pu se passer. Il a tort.

Nous sommes un pays indépendant et nous avons une politique étrangère indépendante. Pour prendre cette décision, nous avons tenu compte des opinions et des valeurs des Canadiens. Voyez les sondages. Il est certain que nous avons fait ce qui est juste, et nous continuerons de le faire. Nous sommes les amis des États-Unis, et nous allons épauler les Américains, mais nous estimons que, dans ce cas précis, leur position n'est pas la bonne.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que les conventions de Genève et les traités de l'ONU auraient été violés au cours de guerres antérieures, notamment en Afghanistan et au Kosovo, surtout en ce qui a trait à l'utilisation de diverses armes et tactiques militaires. On n'a qu'à penser à l'utilisation plus récemment de bombes à dispersion en Afghanistan et d'uranium appauvri au cours de la guerre du Golfe de 1991, ce qui a coûté des vies et ne cesse de hanter la population de ces régions encore aux prises avec des problèmes de santé.

Le député peut-il nous dire ce que son gouvernement fera pour prévenir le recours, dans le cadre du conflit actuel, à des tactiques militaires ou à des armes jugées illégales par les traités internationaux?

M. John Maloney: Monsieur le Président, à mon avis, les conventions de Genève devraient être respectées en tout temps.

Je comprends que nous devons nous montrer fermes envers les agresseurs, mais il reste que, sur le plan humanitaire, nous ne pouvons laisser nos troupes ou nos alliés infliger des atrocités à leurs ennemis, ni à quiconque d'ailleurs.

Si l'utilisation des armes que mentionne la députée est effectivement contraire aux conventions de Genève, alors je crois que ceux qui y ont recours devraient être rappelés à l'ordre. C'est ce que nous avons fait avec certains membres de nos forces armées qui avaient posé des gestes inconsidérés et bien inutiles dans les circonstances. Ces événements sont frais à ma mémoire. Nous nous sommes montrés fermes envers nos militaires et nous nous attendons à ce que la communauté internationale fasse de même envers tous ceux qui violeraient les conventions internationales dans le cadre de ce conflit ou de toute guerre ultérieure.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a dit que les Américains seront nos amis demain, mais je lui rappelle que si nous nous ne nous rangeons pas de leur côté au moment où le besoin se fait sentir, pour ainsi dire, ils ne resteront pas longtemps nos amis.

Le ministre des Affaires étrangères a dit que le Canada n'avait ménagé aucun effort pour qu'on en arrive au désarmement pacifique de l'Irak. Le député reconnaîtra-t-il que le Canada n'a pas fait tous les efforts, car il a refusé de poster des militaires canadiens à la frontière de l'Irak afin de montrer notre détermination à réagir au non-désarmement pacifique de l'Irak? Le député reconnaîtra-t-il que le gouvernement n'a pas fait l'effort le plus important qu'il pouvait faire, c'est-à-dire montrer sa détermination...

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre s'il vous plaît. Le député d'Erie—Lincoln dispose de 30 secondes.

M. John Maloney: Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt que le député porte à nos relations avec les États-Unis. Le député a joué un rôle très actif au sein de l'association parlementaire canado-américaine et il comprend le respect mutuel que les politiciens de notre rang ont les uns envers les autres.

Si nous avions posté des militaires aux côtés des militaires américains à la frontière irakienne, nous serions perçus comme des agresseurs au même titre que les Américains. Nous avons voulu mettre fin à cette situation en recourant au consensus et à des moyens pacifiques plutôt qu'à des moyens militaires violents. Nous n'avons pas réussi, et cela est très malheureux.

(1130)

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler d'une question de la plus haute importance sur laquelle le Parlement doit se pencher, soit la question de la guerre, plus précisément la reprise de la guerre contre le régime de Saddam Hussein

Nous sommes heureux que nos collègues du Bloc québécois aient présenté cette motion aujourd'hui. Elle est tout à fait pertinente pour deux raisons. La première, c'est qu'elle ne vient pas du gouvernement, qui a n'a cessé de faire preuve d'un manque de vision et d'un manque de valeurs durant cette crise, et je crois comprendre qu'il résiste même encore à nous permettre de voter en temps opportun sur cette question.

Il est également pertinent que cette motion historique, qui nous demande d'abandonner nos amis et alliés les plus proches en ce moment critique, vienne du Bloc québécois, un parti qui ne manque pas de valeurs et de vision, mais dont les valeurs sont différentes des traditions qui ont servi de fondement à l'édification de ce pays et dont la vision est que notre pays tel que nous le connaissons n'existerait plus.

Revoyons comment nous en sommes arrivés à ce carrefour sur la scène internationale. En 1991, après l'invasion du Koweït, le monde a jugé que le régime irakien était un agresseur dangereux. Dans l'intérêt de la paix mondiale et de la sécurité régionale, la communauté des nations a expulsé l'Irak du Koweït et a exigé que l'Irak rende son arsenal offensif, y compris ses armes chimiques et biologiques, et abandonne son programme d'armement nucléaire. L'Irak a accepté de se plier à ces conditions, ayant à ses portes une force énorme et victorieuse formée de soldats alliés, non seulement des Américains et des Britanniques mais aussi des Canadiens, prête à envahir le pays.

Nous avons attendu 12 ans pour que Saddam Hussein respecte ces engagements. Étant donné la menace d'une nouvelle intervention des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, le 8 novembre 2002, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1441. C'était la 17^e résolution du Conseil de sécurité concernant la menace que pose l'Irak pour la paix et la sécurité internationales. La résolution, qui a été adoptée à l'unanimité, donnait à l'Irak une dernière chance de montrer qu'il respectait ses obligations en matière de désarmement, sans quoi il s'exposait à de graves conséquences.

Au cours des quatre derniers mois, nous n'avons vu aucune preuve montrant la volonté de Saddam Hussein de se conformer à la résolution 1441.

En défiant constamment la communauté des nations, l'Irak nous pose un défi que nous devons relever. Il est foncièrement dangereux de laisser un pays comme l'Irak conserver des armes de destruction massive, notamment à la lumière du comportement agressif qu'il a adopté dans le passé. Si la communauté mondiale ne désarme pas l'Irak, nous craignons que les autres États hors-la-loi ne soient encouragés à croire qu'ils peuvent eux aussi posséder des armes parmi les plus mortelles pour systématiquement défier les résolutions internationales sans que le monde ne fasse quoi que ce soit pour les en empêcher.

Les crédits

À mesure que la possession d'armes de destruction massive se répand, les risques que pareilles armes tombent entre les mains de groupes terroristes se multiplient, notamment en raison des liens éhontés que l'Irak entretient en l'occurrence avec des organisations hors-la-loi non étatiques.

Voilà le cauchemar ultime que le monde entier doit s'employer à éviter de manière décisive et efficace. La possession d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires par des terroristes constituerait une menace directe, indéniable et mortelle pour le monde entier, y compris le Canada et sa population.

Comme nous l'avons appris ou comme nous aurions dû l'apprendre le 11 septembre, le fait de n'entretenir aucune inimitié envers ces groupes ne soustraira pas les habitants de n'importe quel pays à la haine qui est dirigée contre nous et notre civilisation.

Le principal objectif, c'est le désarmement de l'Irak, mais il appert maintenant que cet objectif est indissociable de la destitution du régime de Saddam Hussein.

Plus tôt cette semaine, le président Bush a demandé à ses principaux alliés de l'appuyer en participant à une coalition des nations qui serait prête à recourir à tous les moyens nécessaires pour mettre en application les résolutions du Conseil de sécurité. Le même jour, les alliés ont servi un ultimatum aux dirigeants irakiens: Saddam Hussein et ses fils devaient quitter l'Irak dans les 48 heures, faute de quoi ils feraient face à un conflit militaire.

Ces alliés n'ont pas souhaité le conflit militaire actuel, pas plus qu'ils ne l'avaient souhaité il y a 12 ans. Le monde entier s'est replié sur d'autres solutions pendant des années, mais sans succès. Nous ne pouvons fermer les yeux sur la menace que l'Irak fait peser sur la région et sur le monde entier en continuant de posséder des armes de destruction massive.

En dernière analyse, le désarmement de l'Irak est nécessaire pour garantir la sécurité à long terme du monde et protéger les intérêts collectifs de nos alliés historiques et, de ce fait, il est manifestement dans l'intérêt national de notre pays.

• (1135)

Je tiens à examiner brièvement certains des arguments critiquant la position d'appui à la coalition des États volontaires, dirigée par le président Bush et le premier ministre Blair.

On prétend d'abord que cette coalition n'est pas légalement autorisée à agir. Des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies prévoient depuis longtemps le recours à la force pour désarmer l'Irak et rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région. La résolution 678, que le Conseil de sécurité a adoptée en 1990, autorisait le recours à tous les moyens nécessaires pour appliquer non seulement la résolution 660 exigeant que l'Irak se retire du Koweït, mais aussi toutes les résolutions ultérieures pertinentes et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région.

La résolution 687, qui prévoyait les conditions du cessez-le-feu pour l'Irak en 1991, un cessez-le-feu et non un armistice, confirmait la résolution 678. La résolution 1441 confirmait elle-même que l'Irak avait été et était toujours en violation déterminante de ses obligations, ce qui fait l'unanimité au plan international.

Les violations passées et présentes des obligations du cessez-lefeu par l'Irak annulent le fondement du cessez-le-feu officiel. Par sa conduite, l'Irak a montré qu'il n'a pas accepté et n'accepte toujours pas les conditions du cessez-le-feu. Par conséquent, l'autorisation de recourir à la force prévue dans la résolution 678 du Conseil de sécurité a été réactivée.

Je signale que cette interprétation du droit international n'est pas nouvelle. En fait, notre propre déploiement de troupes dans le Golfe en 1998, dans le cadre de l'opération Renard du désert, qui était solidement appuyé à l'époque par l'actuel premier ministre, a été entrepris à partir de la même argumentation. Le gouvernement Clinton avait bien compris et soutenu, comme le fait maintenant le gouvernement Bush, que les résolutions existantes du Conseil de sécurité autorisaient clairement le recours à la force militaire.

Une autre objection veut qu'on ait seulement besoin de plus de temps, que les inspections fonctionnent et qu'il faudrait donner une autre chance à la diplomatie. Voici ce que j'en pense. Les inspections ont échoué. Elles n'ont mené à aucun désarmement. Plus important encore, toutefois, elles ne visent pas à imposer le désarmement. Elles visent seulement à en contrôler la réalisation. Dans la mesure où l'on peut dire que Saddam Hussein a désarmé, il ne l'a fait que sous la menace constante. La force est le seul langage que le régime de Saddam Hussein ait jamais compris. Même la menace, pourtant, a seulement convaincu Saddam Hussein de s'engager à contrecoeur dans la destruction symbolique et à la pièce d'armes et de révéler bien malgré lui l'existence d'armes et de programmes d'armement.

Même avec plus de 200 000 soldats à ses frontières, il ergote à propos de la façon dont seront conduites les entrevues avec ses scientifiques et sur le nombre des avions de reconnaissance que les inspecteurs peuvent envoyer en même temps dans les airs. Il joue tout simplement au chat et à la souris et il continuera d'y jouer indéfiniment. Au bout de 12 ans, il ne croit pas que la communauté internationale aura la volonté de passer aux actes. Il est manifestement convaincu que les tractations diplomatiques en cours finiront par servir les intérêts de ceux qui veulent tout simplement retarder les choses et de ceux qui, finalement, souhaitent l'inaction.

Depuis quelques mois, notre parti, l'Alliance canadienne, a vivement encouragé ces efforts diplomatiques. Il est néanmoins évident aujourd'hui que, dans certains cas, Saddam Hussein a deviné juste. Ainsi, Jacques Chirac et les gaullistes français sont encore une fois plus désireux d'attaquer la parole des Anglo-Américains que le régime de Saddam Hussein. Dans d'autres cas, cependant, Saddam Hussein s'est clairement trompé du tout au tout. Il a sous-estimé les alliés américains et britanniques et leurs nombreux amis dans le monde.

Ce qui nous amène à ce reproche final, à savoir que la coalition est en quelque sorte inappropriée car ses membres ne s'entendent pas à l'unanimité, sans compter sur le fait qu'elle est dirigée par les États-Unis d'Amérique. Paradoxalement, et même le gouvernement libéral l'a reconnu, l'Amérique et la Grande-Bretagne en particulier, ont agi avec un très grand leadership dans le dossier irakien. Ce qui a été accompli au cours des derniers mois est le seul fait de la coalition américano-britannique avec les pays alliés et de leur détermination à agir. Sans le leadership vigoureux des puissances mondiales, et généralement des États-Unis, les échecs des Nations Unies s'avèrent trop nombreux et trop sinistres pour qu'on en parle.

● (1140)

Les membres de l'Alliance canadienne sont d'accord avec la position adoptée par les Américains aujourd'hui à ce sujet car, si nous laissons couver le problème posé par l'Irak, comme les Américains, nous craignons pour l'avenir de la planète. Les alliances sont un processus qui va dans les deux sens. Si nous sommes d'accord, il ne convient pas que nous laissions aux États-Unis toutes les tâches les plus lourdes au seul prétexte que ce pays est la seule superpuissance mondiale. Autrement, nous compromettons inévitablement l'une des relations les plus importantes que nous ayons. Alors que la mondialisation s'intensifie et que les frontières tombent

les unes après les autres, la relation entre le Canada et les États-Unis s'avère essentielle pour notre prospérité, pour la démocratie et pour l'avenir

La coalition regroupée par les États-Unis et la Grande-Bretagne est maintenant prête à agir. Elle est déjà entrée en action. Elle mènera une fois pour toutes à sa fin ce conflit qui traîne en longueur. Par surcroît, elle supprimera le régime de Saddam Hussein de même que le militarisme, la brutalité et l'agression qui en sont les fondements.

Depuis que Saddam Hussein a pris le pouvoir en 1979, plus de un million de personnes sont mortes à cause de son régime. Elles ont été assassinées ou torturées parce qu'elles se sont opposées au régime, dans les faits ou dans l'imagination du dictateur. Elles ont péri lors d'épisodes de guerre civile et de génocide perpétrés dans le nord et dans le sud de l'Irak. D'autres ont disparues lors des invasions lancées contre les pays voisins. Aujourd'hui, c'est le dernier épisode sanglant de Saddam Hussein. Comme on peut le lire à l'heure actuelle, il n'y a pas à s'y tromper, Saddam Hussein ne sera pas de la fête. Nous ne serons pas neutres. Nous serons aux côtés de nos alliés et amis, non sur le plan militaire, mais moralement; nous appuierons les États-Unis et la Grande-Bretagne pour que le conflit soit court et efficace et qu'il donnera lieu à la libération du peuple irakien.

Nous ne serons pas avec notre gouvernement car en prenant la position qu'il a prise, il a trahi l'histoire et les valeurs canadiennes. Le gouvernement s'est uniquement fié aux sondages et s'est cantonné dans une attitude antiaméricaine puérile et précaire et, pour la première de son histoire, le Canada n'a pas appuyé ses alliés britanniques et américains au moment où ils avaient besoin d'aide. Toutefois, le gouvernement a fait pire encore. Il nous a laissés en plan, sans proposer de solution de rechange réaliste et sans exposer de principe ou de vision pour l'avenir. Il nous a laissés seuls. Le gouvernement canadien ne fait ni partie de la coalition multilatérale qui appuie cette intervention, ni d'une coalition qui s'y oppose. Le Canada est tout simplement isolé et se livre, des deux côtés de la clôture, à un manège non seulement dépourvu de pertinence mais aussi contradictoire, au point de laisser des troupes dans la région sans les soutenir activement et moralement.

Cette attitude n'est pas une manifestation d'indépendance. En fait, au moment où nous nous retrouvons isolés de nos alliés, nous prenons conscience que notre gouvernement dépend plus que jamais de ces alliés, sur les plans économique, culturel et, bien sûr, militaire.

Voici ma grande crainte: un pays qui n'épouse pas la cause de ses propres amis et alliés dans un monde dangereux, mais qui pense pouvoir les utiliser et les rejeter selon son bon vouloir, un tel pays mettra en danger sa propre existence à terme.

Cependant, si nous voulons encore une fois devenir un grand pays, nous devons faire davantage que nous tenir aux côtés de nos amis aux États-Unis. Nous devons redécouvrir nos propres valeurs. Nous devons nous souvenir que ce pays a été forgé en grande partie par une guerre, une terrible guerre, mais non pas parce qu'elle était terrible, ni qu'elle était facile, mais parce qu'à l'époque elle était juste.

Au cours des grandes guerres du siècle dernier, contre l'autoritarisme, contre le fascisme et contre le communisme, le Canada ne s'est pas contenté d'épauler les Américains; la plupart du temps, nous avons pris l'initiative. Nous l'avons fait pour la liberté, nous l'avons fait pour la démocratie, nous l'avons fait pour les valeurs de la civilisation elle-même, valeurs que continuent d'incarner nos alliés et leurs dirigeants et qui sont à l'opposé de celles incarnées et personnifiées par Saddam Hussein et les auteurs des attentats du 11 septembre.

Nous n'allons donc pas nous contenter de voter contre cette motion aujourd'hui, nous dirons aux Américains et aux Britanniques que nous les appuyons.

● (1145)

Nous allons bien entendu prier pour le peuple innocent d'Irak et espérer qu'il puisse connaître un avenir meilleur que celui auquel il pouvait aspirer sous ce régime tyrannique; nous souhaitons aux Irakiens de connaître un avenir où ils jouiront des mêmes libertés démocratiques que nous, libertés auxquelles ont droit chaque homme et chaque femme, même dans le monde islamique, où que ce soit sur cette planète. Nous, et la plupart des Canadiens, je crois, nous rangerons derrière ces valeurs supérieures, qui ont façonné notre passé et dont nous aurons besoin dans un avenir incertain.

Monsieur le Président, dans les jours qui vont suivre, puisse Dieu guider le président des États-Unis et le peuple américain; puisse Dieu protéger la reine, son premier ministre et tous ses sujets; et puisse Dieu continuer de bénir le Canada.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le chef de l'opposition pour son exposé réfléchi et convaincant de la position de son parti. J'aime croire que nous aussi, de ce côté-ci de la Chambre, malgré son commentaire que nous ne défendons aucune valeur, je crois que nous défendons une valeur importante à ce moment-ci, celle qui nous amène à appuyer et épauler les citoyens canadiens qui, pour une large part, sont catégoriquement contre toute intervention militaire dans le contexte actuel, non pas dans n'importe quel contexte, mais bien dans celui-ci.

C'est commettre une erreur, à mon avis, que d'accuser les gens de lâcheté parce qu'ils préfèrent oeuvrer par le truchement des institutions multilatérales, le seul moyen dont nous disposons pour éviter d'autres conflits comme celui-ci à l'avenir. Permettez-moi de poser une question au député parce qu'il s'agit d'un débat important. Il faut signaler certaines différences que nous avons. Il est tout à fait légitime d'avoir des divergences de vue à la Chambre à la condition d'en discuter.

J'aimerais poser la question au chef de l'opposition étant donné qu'il a beaucoup réfléchi à ces questions. Il a indiqué que cette façon de régler le sort de Saddam Hussein est la seule façon de mettre un terme à la prolifération d'armes de destruction massive. Lui et son parti ont-ils réfléchi au fait que des pays décideront aujourd'hui de se doter d'armes de destruction massive à cause de menaces du genre?

Lui et son parti ont-ils réfléchi à l'analogie de la Corée du Nord, au fait que la Corée du Nord est déterminée à recourir à la menace d'utiliser des armes de destruction massive et des armes nucléaires à cause justement de menaces du genre? Ne conviendra-t-il pas de la nécessité des institutions multilatérales pour régler ces questions afin d'éviter de tomber dans le chaos qui résulterait si nous nous mettions tous à chercher des armes de destruction massive, de créer un monde plus dangereux au détriment de la sécurité de la population canadienne, notre objectif aujourd'hui?

Les crédits

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, je parlerai d'abord du préambule. J'ignore si les sondages que cite le ministre représentent l'opinion de la population canadienne. Ce que je sais, toutefois, c'est que, dans des situations semblables, il faut songer non pas à l'intérêt national à court terme, mais à l'intérêt national à long terme. Le Canada et d'autres pays ont fait des erreurs tragiques dans les années 30 en sous-estimant les menaces qui pesaient sur eux. De ce côté-ci, nous ne ferons jamais plus ces erreurs.

Pour répondre brièvement à la question de fond du ministre, je dois dire que notre interprétation des événements est complètement à l'opposé de la sienne. La Corée du Nord n'est pas passée à l'action à cause de l'invasion de l'Irak ou de l'audace de l'intervention alliée. Elle a agi ainsi à cause de l'incertitude croissante et du manque de détermination de la part d'un grand nombre de pays ces derniers mois. Ce n'est pas une coïncidence que ce qu'a fait la Corée du Nord soit survenu au milieu des querelles et des tergiversations relatives à l'Irak. Cela est évident pour nous. Il faudra se pencher sur la question. C'est un problème grave, mais j'estime que ce qui se passe aujourd'hui nous conforte dans notre souhait de prendre des mesures décisives.

Je voudrais simplement signaler au ministre qu'il s'est contredit. Il a dit que nous défendons nos valeurs. J'ignore ce qu'elles sont. La seule allusion à ces valeurs a été faite à d'autres membres du Conseil de sécurité des Nations Unies qui, franchement, n'ont pas, dans le passé, partagé nos objectifs et nos intérêts. Il parle du souhait d'un règlement pacifique, mais admet que Saddam Hussein n'a pas collaboré. Les contradictions s'accumulent. J'estime que le gouvernement n'a pas de politique cohérente. S'il en a une, je lui demande de se joindre au Bloc et à nous pour permettre un vote sur ces mesures aujourd'hui.

(1150)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un grand intérêt le discours du chef de l'opposition officielle. Je voudrais lui dire qu'on n'est pas dans une situation où on a à juger si la motion du Bloc québécois répond ou non à des valeurs canadiennes.

Quant à cette question, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec, qui sont des gens qui ont des positions diamétralement opposées sur l'avenir du Canada, pensent la même chose. En effet, ils pensent qu'il faut que les choses passent par les institutions internationales, qu'on respecte la légalité des choses et qu'on prévoie l'avenir dans lequel on aura à vivre dans ce monde.

Donc, il m'apparaîtrait important que le chef de l'opposition officielle prenne en considération la question suivante: comment se fait-il que les Américains, qui n'ont pas réussi à regrouper une majorité des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, aient décidé d'adopter un comportement qui, sur le plan international, sera un comportement illégal et illégitime qui aura des répercussions majeures pour l'avenir des relations sur la planète?

Est-ce que le parti de l'opposition officielle, au lieu de faire passer ses amitiés...

Le président suppléant (M. Bélair): L'honorable chef de l'opposition officielle a la parole.

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, dans mon discours, j'ai soulevé la question de la légalité de cette action. Nous sommes confiants que cette action ait une légalité internationale.

Nous sommes déçus—notre interprétation est tout à fait différente de celle du Bloc québécois—que certains membres permanents du Conseil de sécurité, y compris la France, aient décidé d'abandonner leurs engagements quant à la résolution 1441 et aux résolutions précédentes. C'est malheureux, mais c'est à nos alliés et nos amis historiques, soit les Américains et les Britanniques, d'agir. Nous les appuyons dans ces actions.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour faire une brève observation. Le chef de l'opposition officielle n'a pas mentionné ce point durant son discours, mais, au cours des derniers jours, il est arrivé à plusieurs reprises que les membres de son parti fassent une présentation erronée de l'histoire du NPD et du CCF en ce qui concerne la guerre et la paix. Plus spécifiquement, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires étrangères, comme d'autres députés de l'Alliance, a plusieurs fois prétendu que le CCF, prédécesseur du NPD, n'avait pas appuyé la Seconde Guerre mondiale et que nous n'avions pas voté en faveur d'une intervention armée pour résister à Adolf Hitler et au nazisme.

Je demande donc officiellement au chef de l'opposition de reconnaître que ce n'est pas du tout le cas. Le leader du CCF à l'époque...

Des voix: Oh, oh!

M. Bill Blaikie: On m'interrompt, monsieur le Président. Je suppose que les députés ne veulent pas vraiment entendre la vérité.

Le leader du CCF du temps, qui était pacifiste par principe, a voté contre la déclaration de guerre contre l'Allemagne en 1939, mais le reste du caucus CCF de l'époque a voté en faveur de cette intervention. Le CCF a aussi appuyé le gouvernement dans le cas de la guerre de Corée et notre caucus a même initialement appuyé les interventions au Kosovo. Il est donc totalement faux de qualifier la position du NPD en disant que ce parti s'oppose au recours à la force quelles que soient les circonstances.

• (1155)

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, je ne débattrai pas chaque fait historique. Je me contenterai de signaler que la tradition de pacifisme du NPD a tendance à aller beaucoup plus loin que cela. Le NPD n'a pas vu la menace que représentait Saddam Hussein en 1991, tout comme il ne voit pas la menace qu'il représente aujourd'hui. Nous nous souvenons tous de cela. Pendant la majeure partie de la guerre froide, il n'a pas vu la menace que représentait l'empire soviétique, ou en a minimisé l'importance. Comme le député l'a admis, le chef néo-démocrate de l'époque n'a pas vu la menace que représentait Adolf Hitler. Je reconnaîtrai tout de même que le CCF a voté en faveur de la guerre à la toute fin. Je ne sais pas ce que ce parti a fait durant les années 1930, mais je me souviens très bien d'avoir entendu mon père, mon grand-père et d'autres membres de ma famille me dire comment, durant les années 1930, les gens de cette allégeance ne voyaient pas les monstruosités d'Adolf Hitler et leur disaient que ce dernier ne faisait qu'aider les travailleurs allemands et ainsi de suite.

Et c'est encore la même chose aujourd'hui. Le NPD a toujours agi de cette façon. Dans de tels moments, non seulement il se range toujours du mauvais côté, mais, comme il l'a fait à la Chambre aujourd'hui, il ne cesse de s'en prendre aux bons et de critiquer les gestes que ceux-ci peuvent poser. J'exhorte le NPD à revenir sur sa position, à voir la menace sérieuse que représente Saddam Hussein pour le monde et pour l'Irak et à appuyer le remplacement de ce régime.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je peux peut-être reprendre là où le chef de l'opposition officielle s'est arrêté, lorsqu'il a dit que le NPD aimait viser ceux qui sont dans le camp des bons.

Nous critiquons les bons parce que nous partageons des valeurs communes et que nous voulons les voir agir conformément à ces valeurs. Nous voulons que les bons restent dans le camp des bons. Nous ne voulons pas les voir agir comme des méchants. On appelle cela la perspective prophétique. Selon cette perspective, au cours des siècles, nombre de gens ont davantage critiqué ceux qui partageaient les mêmes valeurs qu'eux lorsque ces valeurs étaient menacées que ceux qui ne partageaient pas ces valeurs.

Je ne m'attends pas à ce que Saddam Hussein se range du côté des bons. Je sais qu'il compte parmi les méchants. Notre divergence de vues tient à la manière de traiter les méchants, à savoir si nous devons utiliser les mêmes moyens que les États-Unis dans le cas qui nous occupe: une guerre préemptive qui établit un précédent au plan de la conduite des affaires internationales. C'est là que se situe le débat.

Il ne s'agit pas de déterminer qui est le bon et qui est le méchant. Nous savons qui est le méchant. C'est Saddam Hussein. La question est de savoir comment traiter la situation de manière à assurer la sécurité et la sûreté à long terme de la planète. C'est là que se situe le débat.

Je n'excuse pas le fait que le NPD et le CCF, avant lui, et d'autres encore, ont accepté d'être pris à partie par d'autres du même genre que le chef de l'opposition en n'hésitant pas à critiquer leur propre camp. Il me semble qu'on ne vérifie pas ses valeurs lorsqu'une guerre ou un conflit éclate. Ce n'est pas le moment de vérifier ses valeurs ou ses convictions. C'est le moment de les afficher, et, dans la perspective prophétique, nous sommes prêts à critiquer notre propre camp lorsque nous croyons qu'il est dans l'erreur. Selon moi, voilà la marque des véritables hommes d'État et des bons politiciens, et c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

Je voudrais remercier le Bloc d'avoir présenté la motion, mais déplorer à nouveau que nous n'ayons pas un gouvernement assez confiant dans sa propre position pour imiter Tony Blair et présenter à la Chambre, comme ce dernier l'a fait, même si c'est sur une position différente, une motion dont on pourrait débattre. Je n'ai pas encore vu le premier ministre prononcer un long discours ou un discours de fond, entouré de tous ses députés l'appuyant, comme d'autres premiers ministres l'ont fait. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir ce type de débat à la Chambre? Pourquoi faut-il que ce soit un parti d'opposition qui propose un débat dans le cadre de ces journées d'opposition? Pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas pu faire cela? C'est une insulte à l'égard du Parlement. Cela trahit un manque de conviction de la part du gouvernement au sujet de sa propre position. Cela n'améliore certes pas le respect que les Canadiens ont pour le Parlement que le gouvernement ne tienne pas un débat de ce genre, même face à la situation à laquelle nous sommes confrontés à l'heure actuelle.

Monsieur le Président, je signale que je vais partager mon temps de parole avec ma collègue de Halifax.

Il me semble que nous aurions pu avoir une motion, mais je ne veux pas m'étendre sur l'aspect procédural de cela, même si je trouve la motion bloquiste un petit peu bizarre en ce sens qu'elle demande au gouvernement de faire une chose qu'il a déjà faite, sauf erreur. En ce sens, je pense qu'elle aurait pu être mieux libellée pour dire qu'elle confirmait la décision du gouvernement de ne pas participer à la guerre en Irak. Quoi qu'il en soit, c'est en gros la même chose et j'espère certes que le gouvernement entend soutenir la motion.

À un certain nombre de reprises, lorsque les Canadiens ont été saisis de ce genre de questions, il y a eu des votes à la Chambre des communes. Je me rappelle qu'au moment de la guerre du Golfe, qu'on pourrait appeler la première guerre du Golfe, à trois reprises, la Chambre a été saisie de trois motions différentes présentées par le gouvernement conservateur de l'époque dont nous avons pu discuter et sur lesquelles nous avons pu nous prononcer. Il me semble qu'on aurait dû imiter ce genre de chose. Le premier ministre a imité pratiquement tout ce que Brian Mulroney a fait. Or, le premier ministre n'a pas repris à son compte la seule bonne chose que M. Mulroney ait faite. C'est regrettable.

Nous constatons en l'occurrence l'ambiguïté persistante dans la position du premier ministre relativement à la possibilité d'une guerre en Irak. J'ai parfois eu le sentiment que l'objectif du gouvernement libéral n'était pas tant de prévenir une guerre en Irak que de s'assurer qu'elle ait l'aval des Nations Unies.

(1200)

Le véritable échec, celui des libéraux en l'occurrence, n'est pas notre incapacité de prévenir une guerre mais de prévenir une guerre qui n'était pas sanctionnée par les Nations Unies.

Lorsque l'heure de vérité a sonné, le premier ministre a dû choisir, et je pense qu'il a pris la bonne décision, mais il me semble que les objectifs et les aspirations caractéristiques de ce gouvernement, à l'origine de la décision qu'il a prise, n'étaient pas les objectifs et aspirations de mon parti, car pour nous, l'objectif a toujours été d'éviter la guerre.

L'ambiguïté persiste. Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ne veulent pas dire que cette guerre est illégale, ce qui est pourtant le point de vue de nombreuses autorités. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de le reconnaître ou de dire s'il estime que cette guerre est illégale ou non? Il pense peut-être qu'il s'agit d'une guerre légale et que d'autres raisons militent en faveur de la non-participation du Canada. Peut-être estime-t-il que cette guerre est illégale, et que c'est la raison pour laquelle le Canada n'y participe pas.

Nous n'avons pas eu droit à ce genre d'explication de la part du gouvernement. Il me semble pourtant que le gouvernement a le devoir d'expliquer au Parlement et aux Canadiens les raisons qui sous-tendent sa position.

Il y a également ambiguïté dans la mesure où le premier ministre a refusé de dire clairement comment il entend prévenir toute atteinte à l'intégrité de sa position. Quand je parle d'atteinte à l'intégrité de sa position, je fais référence à la possibilité que les Forces canadiennes, qui sont actuellement présentes dans la région du Golfe dans le cadre de l'opération Apollo, ne soient entraînées dans la guerre contre l'Irak.

Hier, par exemple, je signalais que le ministre de la Défense nationale aurait déclaré que des navires canadiens présents dans le Golfe pourraient bien escorter des navires américains en route vers le théâtre de la guerre. Je n'ai pas obtenu de réponse claire à ce sujet. Les navires canadiens qui prennent part à l'opération Apollo sont-ils soumis à une interdiction d'escorter les navires vers le théâtre de la guerre? Dans la négative, cela pourrait très bien mettre en évidence une contradiction de la part du gouvernement.

Par ailleurs, le fait de laisser des officiers canadiens opérer, dans le cadre d'un échange, dans des unités américaines, constitue une contradiction flagrante et démontrée, en particulier parce que ces unités pourraient être appelées à intervenir en Irak. Le gouvernement ne tient-il pas à assurer l'intégrité de sa position?

Nous ne demandons pas au gouvernement de défendre la position du NPD, mais de demeurer fidèle à sa propre position, à savoir que des troupes canadiennes ne participeront pas à la guerre contre l'Irak.

Nous craignons que le premier ministre, et ce ne serait pas la première fois, n'essaie de jouer sur les deux tableaux. Il essaie de pratiquer une politique de non-participation à la guerre contre l'Irak, et nous nous félicitons de cette décision, mais, en même temps, nous estimons qu'il ne faut pas laisser le premier ministre et le Canada miner leur propre position en tolérant des circonstances où les Forces canadiennes présentes dans le Golfe pourraient participer indirectement à la guerre contre l'Irak. Par exemple, nos avions de surveillance pourraient fournir à la cinquième flotte de l'information qui peut servir dans la guerre contre l'Irak, ou nous pourrions escorter des navires américains qui se rendent sur le théâtre des opérations. Cela nous inquiète profondément, tout comme le Bloc québécois et d'autres députés aussi, peut-être.

Nous demandons au premier ministre d'être plus clair et de faire part au président Bush d'une critique qui soit plus qu'un simple refus de participer à la guerre. Tout ce que le premier ministre a dit jusqu'à maintenant, c'est que le Canada ne participe pas. Nous estimons qu'il doit aller plus loin. Chose certaine, il doit éviter que les Forces canadiennes ne minent ce qui a été une bonne décision politique, dans le meilleur sens du terme «politique», et non dans le sens sectaire, péjoratif, d'une recherche des avantages politiques. Il faut donc éviter qu'une bonne décision politique ne soit minée par une participation détournée ou involontaire à la guerre contre l'Irak.

● (1205)

Nous nous trouvons dans une situation paradoxale, car le Canada a davantage de forces militaires dans le Golfe—qui peuvent participer à la guerre, bien que nous ne le souhaitions pas—, que n'en ont la plupart des autres pays qui appuient cette guerre contre l'Irak. Cela constitue un grave danger pour l'intégrité de la position du gouvernement, et j'exhorte le gouvernement à agir en conséquence.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très impressionné par les commentaires du député de Winnipeg—Transcona. Je crois que la plupart des députés respectent son opinion.

L'analyse qu'il a présentée sur l'engagement ou le manque d'engagement du Canada à l'égard de cette guerre est fondée sur le principe de la légalité de la guerre. Son raisonnement m'a fasciné.

J'aimerais que le député m'explique comment il peut concevoir qu'une guerre puisse être légale. Par définition, s'il est d'avis que la présente guerre est illégale, il doit exister une certaine logique permettant de déterminer la légalité d'une guerre.

Quel est le processus qui permet de le faire? Quand devient-il légal pour un pays d'envahir, de frapper, de mutiler ou de tuer des gens?

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je suis persuadé que bon nombre de gens sont d'avis que cette guerre est illégale et qu'elle ne respecte aucun des critères reconnus de ce qui constitue une guerre légale.

L'Irak n'est pas en mesure d'attaquer les États-Unis ou le Royaume-Uni. L'Irak ne présente aucune menace imminente. Et même si c'était le cas, on a toujours hésité à avoir recours à des attaques préventives.

Le président Bush introduit à l'heure actuelle une toute nouvelle doctrine dans l'ordre mondial géopolitique, en préconisant la guerre préventive. Même des gens comme Henry Kissinger ont exprimé des préoccupations quant aux précédents établis par la campagne du président Bush. Il se peut qu'il ait décidé de se lancer dans cette aventure en raison d'une sensibilisation accrue à la sécurité par suite des attentats du 11 septembre ou pour d'autres raisons qui peuvent lui sembler excellentes, mais nous ne devons pas sous-estimer les dangers que cette initiative du président peut présenter à long terme pour la sécurité du monde, si d'autres pays décident d'appliquer les principes que le président a reconnus valables pour agir comme il le fait.

● (1210)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je siège ici depuis dix ans et je peux dire que j'éprouve énormément de respect envers le député qui vient de parler. La sagesse qu'il manifeste en matière de procédure parlementaire et sa capacité d'orienter de nombreux nouveaux députés à leur arrivée à la Chambre m'ont grandement impressionné. Le député et moi avons même trouvé certains sujets sur lesquels nous pouvions nous entendre, même s'ils ne sont pas nombreux.

J'ai donc été complètement renversé de lire une déclaration qu'il a faite pendant la course à la direction du NPD. Il a dit:

Je trouve étrange qu'un politicien pro-vie comme George Bush passe chaque minute de sa vie à planifier de tuer le plus grand nombre d'enfants irakiens possible, au nom du pétrole ou de ce qui est au programme.

Je suis resté bouche bée en apprenant que cette déclaration avait été faite par ce député.

George Bush est le commandant en chef de l'armée américaine. Les soldats sont à l'image de leur commandant en chef. Mon fils fait partie des forces armées des États-Unis. Il est au front en ce moment. Il n'y est pas pour tuer des enfants au nom du pétrole ou de quoi que ce soit d'autre. Il traduit la volonté de la société en général, soit que cette intervention permettra de garantir l'avenir de nos enfants, de mes petits-enfants, ses enfants et bien d'autres.

J'aimerais que le député retire ses paroles tout à fait ridicules.

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je comprends et j'apprécie l'intensité de l'émotion que doit ressentir le député s'il a un fils dans la situation qu'il décrit. Je suis certain que tous nos collègues prient pour la sécurité du fils du député qui est dans les forces armées, tout comme nous le faisons pour quiconque risque d'être touché par cette guerre.

Quant aux propos que j'ai tenus pendant la course à la direction, je les ai expliqués à maintes reprises, mais je ne m'excuse pas, et je ne l'ai jamais fait, des arguments que je tentais de faire valoir, à savoir que je trouve cela bizarre. Je ne pense pas que le président Bush passe chaque minute de sa vie, si c'est ce que j'ai dit, à chercher comment tuer les enfants irakiens. Je voulais dire que je constate un

certain manque de logique, et je le maintiens, chez beaucoup de politiciens, pas tous, car il y a des politiciens pro-vie qui ne partagent pas cette prédisposition pour la guerre, mais il y en a beaucoup qui sont prédisposés à voir dans la guerre un moyen de résoudre des problèmes.

La guerre tue des enfants. Il y a un lien entre cette prédisposition à faire la guerre et le fait que la guerre tue des enfants. J'avais omis ce second lien et je n'aurais pas dû le faire, car je ne pense pas vraiment que le président Bush reste éveillé la nuit, réfléchissant à la manière de tuer les enfants irakiens. Je pense qu'il passe beaucoup de temps à préparer la guerre contre l'Irak et que cette dernière risque fort de tuer un grand nombre d'enfants. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes contre cette guerre.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, en ce moment très sombre du début des bombardements américains en Irak, nos premières pensées sont pour les citoyens irakiens, les hommes, les femmes et, comme vient de le dire mon collègue de Winnipeg—Transcona, les enfants spécialement, qui avaient déjà la vie dure et dont la situation vient soudain d'empirer.

Nous devons également reconnaître qu'il y a beaucoup d'autres personnes en danger. Quelles que soient les divergences d'opinions qui existent entre les députés, il convient tout à fait de souligner que les enfants de certains députés sont en danger, c'est notamment le cas du ministre des Affaires étrangères et du député de Wild Rose qui vient juste de parler, et que les fils de l'ancien premier ministre de ce pays, Pierre Trudeau, à cause des événements qui se précipitent depuis 24 heures, courent des risques énormes dans une guerre absolument tragique.

Ce qui est tragiquement navrant à propos de la guerre qui est en cours à l'heure actuelle, c'est qu'elle était évitable. Le fait est que les inspecteurs en désarmement de l'ONU ont confirmé maintes fois qu'un désarmement pacifique se produisait, pas aussi rapidement que nous l'aurions voulu, pas aussi proactivement que nous l'aurions souhaité, mais il se produisait. La décision prise par les États-Unis, en particulier, de claquer la porte à la paix pour ouvrir la voie à la guerre, alors qu'un désarmement pacifique se produisait, est non seulement tragique, mais honteuse et néfaste pour la réputation des États-Unis et du Royaume-Uni. Elle nuit à 60 ans de construction de l'architecture internationale des Nations Unies, constitue un pied de nez au droit international et crée au Proche-Orient une immense instabilité dont les conséquences se feront sentir très longtemps.

[Français]

Je veux féliciter le chef du Bloc québécois d'avoir présenté cette motion à la Chambre des communes. Certaines personnes suggèrent qu'on n'a pas le droit de présenter cette motion parce que le gouvernement a déjà déclaré que le Canada ne participera pas à l'intervention militaire des Américains en Irak.

● (1215)

[Traduction]

Je crois et mon parti croit certes qu'il convient aujourd'hui que nous tenions non seulement un débat, mais aussi un vote sur cette question affreusement délicate afin que tous les députés soient responsables de la position qu'ils auront adoptée au moment où la décision aura été prise.

À l'instar de mon collègue, le député de Winnipeg—Transcona, je suis déçue que le gouvernement fédéral n'ait pas pris l'initiative de soumettre lui-même à la Chambre une motion visant la tenue d'un vrai débat, parrainée par le gouvernement, sur laquelle nous pourrions nous prononcer aujourd'hui. Heureusement, nous débattons néanmoins de la question à la Chambre et cela, parce que le Bloc québécois l'a soulevée, ce qui est tout à son honneur.

Aucun Canadien au fait de la situation ne peut être indifférent à l'énorme pression exercée sur le gouvernement pour qu'il adhère à la guerre menée en Irak sous la direction des États-Unis. Selon moi, nous devons être disposés à le reconnaître. Au nombre des choses vraiment révoltantes survenues dans l'entourage des Nations Unies au cours des dernières semaines, soulignons les manoeuvres d'intimidation, la quasi-subornation, qui seraient jugées illégales dans la plupart des cas dans le monde, et les menaces exercées par les États-Unis en particulier pour mettre au pas les membres non permanents du Conseil de sécurité et les pays qui forment désormais la prétendue coalition de pays volontaires. Quelqu'un a eu raison de dire qu'il était possible de penser que bon nombre de ces 30 pays ne font pas tant partie d'une coalition des pays volontaires que d'une coalition de pays victimes de coercition. Tout le monde sait que c'est effectivement de cette façon qu'ils ont été amenés à joindre les rangs de la prétendue coalition.

C'est dans l'esprit du débat d'aujourd'hui que nous prenons acte du fait que notre gouvernement a résisté à des pressions considérables exercées par les États-Unis, sachant que nous sommes à la merci de mesures de représailles économiques de la part de nos voisins du sud. Toutefois, nous sommes demeurés fidèles à un important principe. Je suis fière de porter aujourd'hui ma feuille d'érable et de dire que le gouvernement canadien est demeuré fidèle aux valeurs canadiennes exprimées par des dizaines de milliers de participants à des rassemblements partout au pays.

S'il y a un exemple clair d'une situation où le gouvernement a été poussé à prendre position sans démordre d'un principe auquel il tenait, c'est bien celui de la mobilisation des Canadiens du pays qui ont demandé au gouvernement de défendre fermement la cause de la paix et de résister aux pressions exercées pour que nous entrions en guerre.

À ceux qui prétendent que, d'une façon ou d'une autre, nous laisserions tomber nos militaires en n'adhérant pas avec enthousiasme à la guerre, je réponds qu'ils sous-estiment tout à fait le respect que les hommes et les femmes des Forces canadiennes vouent au premier principe de la Charte des Nations Unies, qui est de préserver du fléau de la guerre les générations futures et les populations civiles actuelles dans le monde.

Je voudrais bien savoir ce que les députés de l'Alliance qui tiennent des discours guerriers diraient aujourd'hui au couple canadien d'origine irakienne qui a assisté au rassemblement en faveur de la paix, qui a eu lieu dans ma ville, Halifax. Lorsqu'on lui a demandé ce que les membres de leur famille à Bagdad allaient faire compte tenu de la guerre imminente, ce couple a dit qu'après en avoir discuté longuement, entre eux et avec des proches établis au Canada, ils resteraient à Bagdad pour affronter la mort ensemble. Que diraient

Les crédits

ces députés alliancistes à cette famille, qui souffre devant la plus horrible menace, celle de voir ses proches se faire décimer à Bagdad, par des bombes larguées au nom de la libération du peuple irakien?

• (1220)

En terminant, je voudrais dire qu'il a été particulièrement encourageant samedi de voir notre nouveau chef, Jack Layton, à Halifax, aux côtés des députés de Dartmouth et de Sackville-Musquodoboit Valley—Eastern Shore, inviter la population à signer la pétition contre la guerre. Nous sommes tombés par hasard sur un membre des forces armées qui nous a dit: «Je ne me sens pas vraiment libre de signer la pétition, car je fais partie des forces armées, mais je tiens à vous remercier de prendre la tête du mouvement au Parlement et dans tout le pays, de travailler avec les Canadiens pacifistes de toutes les régions du pays, pour inciter le gouvernement canadien à ne pas participer à cette guerre. Je ferai ce qu'on me demandera de faire en tant que membre des Forces canadiennes, mais j'estime ne pas pouvoir signer cette pétition. Je veux que vous sachiez que bon nombre de mes collègues et moi vous savons gré de comprendre la nature de notre engagement, qui consiste à éviter la guerre dans la mesure du possible.»

Voici un exemple d'une guerre qui aurait pu et qui aurait dû être évitée.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui, je ressens probablement autant de peine que n'importe quel autre député ici à la pensée que des êtres innocents vont être tués. Cela est très malheureux. En un sens, nous sommes en train de débattre de la bonne question philosophique qu'on pose à l'université. Il y a cinq personnes dans une embarcation. L'une d'entre elles doit être jetée par-dessus bord. Qui doit partir? Le bébé, la mère, la vieille grand-mère ou le vieillard miséreux qui est à l'arrière? Laquelle de ces personnes doit être jetée par-dessus bord? Cette question soulève un débat sur la valeur de la vie humaine et sur la façon dont de telles décisions sont prises. Le dilemme auquel nous sommes confrontés consiste à déterminer si les pertes de vie qu'occasionnerait une mission de courte durée visant à neutraliser une personne démoniaque seraient moins élevées que si on laissait cette personne continuer à perpétrer les actes qu'elle commet depuis nombre d'années.

Je songe, par exemple, au fait que nous ne sommes pas intervenus au Rwanda. Mon propre fils et sa femme étaient au Rwanda à titre d'agents d'un organisme de secours qui fournissait des abris et des refuges à 400 enfants dont les parents avaient été tués sans raison durant le conflit dans ce pays, pendant que le reste du monde regardait ce qui se passait sans rien faire. Nous aurions dû intervenir et mettre fin à ce conflit afin d'empêcher que tous ces innocents ne soient tués, mais nous ne l'avons pas fait. Peut-être cette fois-ci allons-nous dire que nous avons affaire à un tyran qui doit être neutralisé et, aussi déplaisant que cette mesure puisse être, nous allons nous interposer entre lui et ses victimes.

Malheureusement, chaque guerre entraîne son lot de victimes innocentes. Des membres de ma propre famille ont été des victimes innocentes. Combien d'entre nous ici ont un père, un oncle ou un grand-père qui repose dans un cimetière à l'étranger après avoir combattu non pas pour les intérêts immédiats du Canada, mais bien pour défendre la paix et la démocratie, pour lutter contre la tyrannie et pour neutraliser des individus comme Hitler et d'autres du même acabit? C'est pour cela qu'on meurt. Ce n'est pas uniquement pour le bien-être immédiat du Canada. C'est un dilemme. Je sais que certains ici ont tiré une conclusion différente. Si quelqu'un m'attaque, je vais faire tout ce que je peux pour neutraliser mon agresseur, mais si celui-ci s'en prend à d'autres, j'estime avoir l'obligation d'intervenir.

● (1225)

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, j'ai peu de temps pour réagir aux propos du député, mais je voudrais faire trois brèves remarques.

Premièrement, le député m'a rappelé à quel point il est répugnant de voir son parti continuer de véhiculer l'idée que le Nouveau Parti démocratique ou son ancêtre la FCC, ne s'est pas opposé à Hitler et n'a pas appuyé la guerre contre lui. Personnellement, je suis vexée parce que ma mère a passé les années de guerre à élever seule ses deux jeunes enfants pendant que mon père servait sous les drapeaux. En fait, mon père a quitté son emploi au sein de la FCC, sur la Colline à Ottawa, afin de servir fièrement dans l'Aviation canadienne. Et c'est vêtu de son uniforme, dans lequel il avait combattu vaillamment les armées d'Hitler, qu'il s'était présenté sous les couleurs de la FCC. Je suis offensée, comme beaucoup d'autres personnes, de la fausse image que l'on donne intentionnellement et continuellement de nous depuis quelques semaines.

Deuxièmement, nous ne sommes pas là pour débattre un point philosophique. Je ne peux pas croire que c'est ce que pense le député. Le débat porte sur une question de vie ou de mort, sur un événement qui pourrait signifier la mort de millions de personnes. Soyons très clairs à ce sujet. Nous ne parlons pas seulement d'une guerre illégale et immorale, mais surtout d'une guerre qu'on aurait pu éviter. On laisse survenir une tragédie sous prétexte qu'il faut désarmer Saddam Hussein.

Troisièmement, il faut sans contredit désarmer Saddam Hussein. Les armes de destruction massive dont il disposerait représentent évidemment une menace pour le peuple irakien, mais pas plus que celles que possèdent bien d'autres nations. Ces armes menacent l'avenir de la race humaine et celui de la planète. Nous devons commencer à trouver des solutions à ce problème. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont porté un coup fatal à l'ONU, cette institution multilatérale internationale érigée par les nations du monde, en décidant de déclencher une guerre qui aurait pu être évitée.

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

J'ai consulté tous les partis, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour autoriser le Parti progressiste-conservateur à partager les 20 minutes qui lui sont allouées en en accordant 15 au député de Calgary-Centre, et 5, au député de Cumberland—Colchester.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, c'est avec regret que je me lève à la Chambre pour débattre du seul sujet que tous les parlementaires espèrent éviter pendant leur carrière.

Hier soir, les premières bombes sont tombées sur l'Irak. Les efforts diplomatiques ont échoué, et nous voilà aux prises avec une guerre que tout le monde aurait voulu éviter. Je regrette l'invasion militaire. Je regrette l'incapacité des Nations Unies de régler ses différences.

Mais nous voilà devant le fait accompli et le Canada doit se tourner vers l'avenir.

● (1230)

[Traduction]

Dès qu'un grave problème se pose à l'échelle internationale, nous devons définir les intérêts du Canada et la manière dont ils sont le mieux servis.

La conduite du gouvernement du Canada à l'égard de l'Irak a porté de graves préjudices à trois de nos intérêts les plus importants. Le préjudice le plus évident, c'est le fait que le gouvernement a tout fait pour offenser le pays étranger dont dépend le plus la vie de nos concitoyens.

Il n'y a rien de mal à être en désaccord avec les États-Unis.

[Français]

En tant que ministre des Affaires étrangères, j'ai exprimé notre désaccord avec les États-Unis, directement et ouvertement, au sujet de la guerre des étoiles, du Nicaragua, de l'Afrique du Sud, de la souveraineté du Canada dans l'Arctique, des droits de la personne, et j'en passe.

[Traduction]

Ce qui est inacceptable, c'est de délibérément insulter les États-Unis au moyen de déclarations intempestives de la part de ministres et de hauts fonctionnaires et du manque de courage pur et simple du premier ministre qui n'a pas téléphoné personnellement au président des États-Unis pour lui annoncer que le Canada ne participerait pas à une guerre contre un régime qui est dévastateur, comme chacun le sait.

Cela témoigne d'un manque de savoir-vivre. L'une des conséquences, c'est que les Canadiens ordinaires en paieront longtemps le prix dans les dossiers du bois d'oeuvre et du blé, et divers autres dossiers économiques. Ils paieront un prix élevé qui se traduira par la discrimination, le harcèlement et la méfiance dont ils seront victimes le long de notre frontière la plus importante.

La négligence du gouvernement a nui à deux autres intérêts fondamentaux du Canada. Le gouvernement du Canada a déjà eu la réputation d'agir selon ses principes au lieu de se laisser guider uniquement par les sondages ou sa cote de popularité.

La guerre est toujours inhumaine. Dans le cas de cette guerre, le véritable problème consiste à déterminer si elle est légitime dans l'optique du droit international. Comme l'ont dit le député de Winnipeg—Transcona et d'autres, des universitaires chevronnés ne s'entendent pas là-dessus.

En l'absence d'avis juridiques officiels du gouvernement du Canada—j'ai demandé ces avis, mais sans succès—je pense que les résolutions actuelles du Conseil de sécurité rendent cette intervention légitime du point de vue des Nations Unies. J'accepte l'opinion du gouvernement du Royaume-Uni qui estime qu'ensemble, les résolutions nos 678, 687 et 1441 confèrent les autorisations nécessaires. Pour le gouvernement du Canada, la question de principe ne compte toutefois pas.

Le ministre des Affaires étrangères soutient et ne manque pas de répéter que, du point de vue du Canada, pays exemplaire animé de principes, il ne s'agit pas de savoir si l'intervention militaire est légitime ou pas. Et si nous en avions dit autant au sujet de Tiananmen, de l'Afrique du Sud, ou encore des droits de la personne? Il fut un temps où, en matière de respect du droit international, le Canada tenait la barre très haute. Or, aujourd'hui, le gouvernement se fiche de savoir si cette intervention militaire est menée dans la légalité. Nous avons fait voler en éclat l'un des traits les plus distinctifs du Canada.

ne l'ont pas. Le Canada doit intervenir dès maintenant afin qu'il y ait

Enfin, lors des deux dernières grandes guerres mondiales comme lors de la guerre de Corée, et depuis l'époque de Lester Pearson, sur le plan de la diplomatie, le Canada a été l'un de ceux sur le leadership duquel la communauté internationale pouvait compter. Quand l'affaire de Suez a bouleversé l'ordre mondial établi, le Canada a pris les devants en matière de maintien de la paix. Quand les États-Unis et l'Europe ont eu des relations tendues et compliquées, le Canada a pris l'initiative de proposer la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous avons présidé la Conférence de Rio sur l'environnement. Nous avons été les premiers à proposer l'aide officielle au développement. Nous avons pris les devants en Afrique du Sud. Nous avons pris notre place dans l'Organisation des États américains. Nous avons agi en chef de file lors des négociations commerciales. Nous en avons fait autant dans le Golfe. Grâce à ce leadership, nous avons acquis un statut et pu exercer une influence qui dépasse notre puissance. Or, il se trouve aujourd'hui que le gouvernement ne montre aucune forme de leadership et que c'est le Canada qui écope.

Nos dépenses militaires sont dangereusement risibles. Le gouvernement a ramené au plus bas niveau, parmi les pays développés, notre aide étrangère. Pour ce qui concerne les questions internationales, le Canada est devenu un pays invisible.

Le premier ministre a bien choisi ses mots dans sa déclaration de lundi dernier, quand il a annoncé que, en cas d'action militaire, «le Canada ne s'y joindra pas». Il a indiqué que son pays n'y participera pas. Le Canada se contentera de rester sur la touche sans même savoir si une intervention majeure est légale ou pas. Quand vient le moment de réparer les pots cassés, le premier ministre préfère attendre que les bombes tombent. Il préfère attendre que soit tué un plus grand nombre d'Irakiens, avant de procéder à la reconstruction de ce pays.

● (1235)

Nous savons qu'à cause des tensions des deux derniers mois, l'OTAN est déchirée et que la prochaine réunion du G-8 est compromise. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité sont divisés. La coalition antiterroriste a été ébranlée. Toutes ces arènes sont essentielles pour le Canada. Pourtant le Canada ne fait rien pour réparer les dommages. Le Canada, en l'occurrence à cause du gouvernement, ne participera pas. Lester Person serait mort de honte.

Je crois que les États-Unis et la Grande-Bretagne auraient dû accorder davantage de temps aux inspecteurs des Nations Unies. J'estime que le premier ministre du Canada aurait dû intervenir directement auprès des présidents de la France et des États-Unis comme le premier ministre Mulroney l'a fait si efficacement lors de la guerre du Golfe. Néanmoins, je suis d'avis que la reconstruction de l'Irak est trop importante pour qu'on laisse le champ libre au Pentagone qui veut expérimenter la transplantation des valeurs américaines partout au Proche-Orient.

Plus important encore, je crois que le Canada a une occasion unique d'influencer le dénouement du drame en prenant dès maintenant les devants pour s'assurer que ce sont les Nations Unies, non un pays en particulier, qui seront les maîtres d'oeuvre de la délicate tâche de reconstruction. Il ne s'agira pas uniquement de construire des routes et des barrages. Il faudra rassembler des gens différents et respecter leurs différences. Pour mener à bien cette tâche, il faudra avoir la réputation de respecter les différences.

Or, il n'y a à l'heure actuelle qu'une seule organisation qui s'apprête à entreprendre la reconstruction et c'est le Pentagone américain. C'est inapproprié. Il faut donner aux Nations Unies le pouvoir de s'acquitter de cette tâche. Pour l'instant, les Nations Unies

un consensus aux Nations Unies et que le Conseil de sécurité présente une résolution prévoyant que les Nations Unies prennent en charge la reconstruction de l'Irak et de toute région dévastée.

Les crédits

Continuons d'envisager l'avenir. Arrêtons-nous, si je puis dire, à la motion du Bloc québécois dont le libellé laisse entendre que l'intervention militaire en Irak a été «décrétée par les Américains».

La guerre est absolument regrettable, mais les États-Unis ne l'ont pas commencée.

[Traduction]

Un homme est responsable des événements d'aujourd'hui. Un homme défie la communauté internationale depuis plus de 10 ans et est à l'origine des souffrances de sa nation. Cet homme, c'est Saddam Hussein.

Voilà où je crois que mes collègue du Bloc font fausse route. Leur motion vise la mauvaise personne et jette le blâme à la mauvaise cible. Elle lierait les mains au Canada si Saddam Hussein, repoussé dans ses derniers retranchements, décidait de commettre l'impensable.

[Français]

Cessons de faire de Saddam Hussein une victime.

[Traduction]

Ou'on se rappelle les Kurdes qu'il a assassinés, la guerre avec l'Iran, l'invasion du Koweit, les massacres au sein de sa propre population, son obstination à faire fi des résolutions des Nations Unies. Et rappelons-nous qu'il est facile de blâmer les autres quand on reste soi-même sur la touche. Les Canadiens n'ont jamais hésité à prendre des décisions difficiles à l'occasion de crises internationales, afin de pouvoir agir sur le terrain où s'écrit l'histoire.

Le manque de courage démontré par le gouvernement et son refus de prendre des décisions difficiles ont fait en sorte que nous avons eu très peu d'influence sur le déclenchement de la guerre. Ne gaspillons pas maintenant l'occasion que nous aurons d'aider à la reconstruction et au rétablissement de la paix.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, c'est une exagération de la part d'un député que j'admire énormément que de parler d'un manque de courage de la part du gouvernement dans un contexte extrêmement délicat et difficile pour le Canada.

Affirmer que le Canada refuse de jouer un rôle dans la coalition contre le terrorisme alors qu'il a envoyé des troupes additionnelles en Afghanistan afin de faire sa part dans cette guerre est une autre exagération. Affirmer que nous n'avons pas défendu nos principes alors que nous avons tout fait aux Nations Unies pour jeter un pont entre les deux points de vue opposés et accuser le gouvernement de ne pas avoir défendu nos principes alors que pour la première fois, à l'instar de MM. Pearson et Trudeau, nous avons dénoncé la position américaine dans un contexte difficile, je crois que c'est de l'exagération.

En déclarant être en faveur du renforcement de la présence et des sanctions des Nations Unies, je crois que le Canada, et j'invite le député à en convenir, a exprimé avec éloquence que seule une décision multilatérale serait sanctionnée.

Le secrétaire général des Nations Unies a parlé clairement. Il n'est pas allé jusqu'à affirmer que la guerre était illégale, mais il a dit que c'était le jour le plus triste des Nations Unies.

Le premier ministre a répété à plusieurs reprises que le Canada participerait activement à la reconstruction. Le député ne conviendra-t-il pas que son discours est beaucoup trop partial et qu'il manque d'objectivité?

• (1240)

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, au contraire. Je crois que les affaires internationales comportent certaines obligations et, quand il faut prendre une décision difficile concernant un autre pays, il faut avoir le courage de le dire.

Quand nous avons pris la difficile décision de ne pas accepter l'initiative de défense stratégique des États-Unis, nous n'avons pas demandé à un sous-ministre de téléphoner à l'ambassadeur. Nous avons parlé directement au président. J'ai parlé au secrétaire d'État directement. C'est ça le courage. Ce n'est pas ce qui s'est passé dans ce cas-ci.

Le député, qui s'intéresse de très près à ces questions, a mal compris ce que je disais au sujet de la coalition de la terreur, et c'est probablement de ma faute. Ce que j'ai dit, c'est que les mesures prises, sans blâmer ceux qui les ont prises, ont brisé le consensus dans la coalition de la terreur et nous devons le rétablir. Le Canada a le rôle particulier, à mon avis, de rétablir le sens de cette coalition comme il le fait à l'OTAN et ailleurs. C'est du moins ce que j'avais l'intention de dire.

Je tiens principalement à déterminer si oui ou non la mesure prise par le Royaume-Uni, les États-Unis et par d'autres est une mesure prise sous l'égide des Nations Unies. Je crois que oui.

J'ai demandé au gouvernement du Canada de publier ses propres avis juridiques, ce qu'il n'a pas fait. J'ai remarqué que le ministre des Affaires étrangères a déclaré que la question de la légitimité n'importe pas. Je crois qu'elle importe énormément. Je crois que c'est un problème, et d'autres peuvent ne pas être d'accord, mais je crois, à l'instar du gouvernement britannique et d'autres, que cette mesure est en réalité conforme à une série de résolutions prises par les Nations Unies et qu'il s'agit donc d'une mesure légitime prise sous l'égide des Nations Unies.

Par conséquent, le premier ministre a tort de dire que lui seul défend les Nations Unies. Je crois qu'en fait il se retire d'une intervention qui est légitime aux yeux des Nations Unies.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les commentaires du dernier député qui a pris la parole me semblent regrettables car il a omis de faire certaines nuances. Il a remis en question les motifs des États-Unis et de leur président. Or, il existe chez les parlementaires une certaine tradition voulant que l'on accepte la parole de quelqu'un jusqu'à preuve du contraire, quoique cette règle ne s'applique pas formellement en l'occurrence puisqu'on traverse la frontière.

Le député de Calgary-Centre a très nettement remis en question les motifs des américains en disant qu'ils n'agiront pas dans le meilleur intérêt de la reconstruction en Irak. Il doit clarifier cette affirmation. Il est inacceptable qu'il se joigne ainsi à tous les libéraux qui continuent d'attaquer personnellement cette intervention. Tout cela exige des éclaircissements.

Le député entoure ses propos de tant d'esbroufe qu'il a oublié que sa position est essentiellement la même que celle du premier ministre. Je ne suis pas d'accord avec la position du premier ministre, mais je dois admettre qu'il a au moins eu le courage de se lever et de l'exprimer très clairement. Le député fait bien des flaflas et affirme que le premier ministre se trompe, mais le député lui-même et le caucus conservateur ont voté pour qu'on abandonne nos alliés

historiques et qu'on ne participe pas au désarmement de Saddam Hussein sans l'approbation du Conseil de sécurité. Il essaie de s'esquiver en disant que nous devrions demander un avis juridique. Il sait fort bien que, en droit, il existe au moins deux opinions sur chaque question. Dans le présent cas, les opinions voulant que l'intervention soit légale sont prépondérantes. Le député ne veut tout simplement pas décider d'adopter cette opinion.

Par conséquent, le député pourrait-il clarifier sa position et nous dire dans quelle mesure elle diffère de celle du premier ministre étant donné qu'il a, lui aussi, voté en faveur de l'abandon de nos alliés historiques, soumettant ainsi notre souveraineté...

● (1245)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux donner à d'autres députés l'occasion de s'exprimer. Le député de Calgary-Centre a la parole.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je ne discuterai pas d'avis juridiques avec le député. Il a beaucoup plus d'expérience que moi en la matière.

Le député a soulevé deux questions. J'ai toujours dit que j'étais favorable à une intervention dans le cadre des Nations Unies. Dans mes observations aujourd'hui, j'ai dit très clairement, en ce qui concerne l'interprétation des résolutions des Nations Unies en 1990 et de la résolution 1441, qu'à mon avis, l'intervention menée par les États-Unies, le Royaume-Uni et d'autres est légitime dans l'optique des Nations Unies. Je crois à la légitimité de l'intervention.

Quant à la reconstruction, c'est une question très importante. Elle l'est à deux égards. Tout d'abord, il y a la question de savoir si nous devrions laisser à la superpuissance principalement responsable des dégâts la responsabilité de la mise en commun des ressources nécessaires. Je pense que les superpuissances ont des capacités exceptionnelles, mais que la capacité de réconciliation n'est pas l'une d'elles. Nous devons avoir un mécanisme permettant la réconciliation. J'aimerais que cela se fasse par le biais des Nations Unies.

Pour ce qui est des motivations, je trouve inquiétant un certain courant de pensée qui existe au Pentagone quant à la création au Proche-Orient d'une nouvelle société fondée sur les valeurs américaines. À mon avis, c'est une entreprise très risquée, et je ne voudrais certainement pas que le Canada souscrive aveuglément à ce genre de projet.

Cependant, pour qu'il y ait une alternative à la reconstruction menée par le Pentagone, il faut que certains pays respectés agissent dès maintenant afin que les Nations Unies soient en mesure d'autoriser la reconstruction sous l'égide de l'ONU. Actuellement, les Nations Unies n'ont pas ce pouvoir. Personne ne cherche à assumer cette tâche. C'est un rôle idéal pour le Canada, et nous devrions nous y atteler dès maintenant.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour l'honorable chef du Parti progressiste-conservateur et à de nombreuses reprises, j'ai été d'accord avec lui, surtout sur des questions de relations internationales et de politique étrangère. En fait, il est probablement vrai de dire que souvent, il était davantage d'accord avec le Nouveau Parti démocratique qu'avec bon nombre de ses propres collègues relativement à des questions d'affaires étrangères.

Il y a deux choses qui m'ont vraiment consternée dans le discours prononcé ce matin par l'ancien premier ministre et ancien ministre des Affaires étrangères qui a servi avec noblesse le gouvernement. La première chose qu'il a dite, c'est qu'il était prêt à adopter le point de vue du Royaume-Uni au sujet de la légalité de cette guerre pour déclarer que cette guerre était légale.

Rien n'est plus relié à la souveraineté d'une nation que la décision d'aller en guerre. Le député a-t-il consulté, par exemple, l'Association canadienne pour les Nations Unies et le Mouvement canadien pour une fédération mondiale? A-t-il consulté le Groupe des 78, un comité d'éminents experts internationaux en affaires internationales, de diplomates et d'anciens hauts fonctionnaires, qui est présidé de façon tout à fait compétente par l'ancien ambassadeur au désarmement du Canada, afin d'obtenir une opinion avant de souscrire totalement à l'opinion intéressée du gouvernement du Royaume-Uni et de déclarer qu'il s'agit d'une guerre légale et morale?

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, pour répondre très précisément à la question, je n'ai pas consulté les intéressés, mais je suis certes au courant du large éventail d'opinions sur la question de l'interprétation de la résolution.

Je suis persuadé par l'interprétation qu'en fait le Royaume-Uni, qui commence avec la résolution 678 adoptée en 1990 qui autorisait tous les moyens nécessaires, ce qui est un euphémisme aux Nations Unies pour parler du recours à la force. Son application a été suspendue ensuite par la résolution 687 qui exigeait que certaines conditions soient respectées, ce qui n'a pas été fait. Ainsi, il est clair que Saddam Hussein viole ces conditions.

Cela nous ramène à la résolution 678 qui autorisait le recours à la force et dont on a parlé précisément dans la résolution 1441.

Après le député d'Okanagan—Coquihalla, je suis le plus éminent non-avocat à la Chambre des communes et je ne prétends pas défendre la légalité moi-même. Il y a un éventail de points de vue et on doit juger de leur pertinence. Je crois que les arguments présentés par les Britanniques et par d'autres sont convaincants et donnent une certaine légitimité à ces actions.

• (1250)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur un sujet que j'aurais préféré ne jamais devoir aborder. Hier soir, j'ai écouté le court message du porte-parole du président des États-Unis, qui a déclaré à la télévision que le désarmement de l'Irak avait commencé. Nous y sommes. Les opérations ont débuté.

Le député de Lac-Saint-Louis disait que le gouvernement est intervenu dans le dossier et qu'il a vraiment tenté de jeter un pont. C'est vrai. Il a tenté de jeter un pont, mais à la toute dernière minute.

En réalité, le gouvernement est demeuré invisible pendant les six premiers mois de la crise. Nous aurions dû manifester notre présence dès le début, tenter d'influencer certaines des décisions et des directions qu'ont prises d'autres parties, qui sont maintenant engagées activement dans cette guerre.

Il suffisait, pour connaître la position de la Belgique, du Portugal ou de l'Espagne, d'allumer la télévision, mais il n'y était jamais question de la position du Canada, sauf lorsqu'il changeait d'opinion du jour au lendemain. Le problème, c'est que le Canada est demeuré invisible.

Une autre occasion s'offre maintenant à nous, et c'est pourquoi nous devons manifester notre présence. Nous devrons jouer un rôle très actif afin d'aider les pays qui participeront à la reconstruction à élaborer un plan pour reconstruire l'Irak et fournir de l'aide à sa population qui sera frappée par la famine. Un membre du comité rappelait ce matin que 16 millions d'Irakiens dépendront de l'aide alimentaire et médicale du gouvernement. Actuellement, ils n'ont pas accès à ces ressources, et il n'y a personne pour les aider.

Nous pouvons jouer un rôle à cet égard. Nous avons échoué la première épreuve, celle de l'élaboration d'une politique. Nous avons maintenant la possibilité de jouer un rôle actif, et nous devons saisir l'occasion. Mais tout indique, encore une fois, que notre pays demeurera invisible.

Dès le départ, nous avons annoncé notre intention de suivre les Nations Unies, de nous conformer à la résolution 1441 et de faire tout ce que nous pourrions pour que les parties s'y conforment. Nous avons communiqué directement avec les hauts dirigeants de l'Irak, pour les encourager et exiger d'eux qu'ils se conforment à la résolution 1441. Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour les en convaincre.

Adoptée à l'unanimité, la résolution 1441 mandatait Hans Blix et ses inspecteurs en désarmement pour aller en Irak, faire leur travail et remettre leur rapport final aux Nations Unies. Le Conseil de sécurité était seul autorisé à prendre des mesures uniquement après avoir reçu ce rapport. Nous appuyons cette façon de procéder. Nous pensons que Hans Blix devrait toujours être là-bas pour terminer le travail que lui ont confié les signataires de la résolution. Tous les pays qui l'ont appuyé au début devraient continuer de le faire et le laisser finir son travail. Toutefois, il n'est plus question de cela. Hans Blix et les inspecteurs en désarmement sont partis.

Le problème, c'est que les pays s'étaient entendus sur la question. Il y avait même un consensus sur une éventuelle stratégie, au besoin. Le problème, c'est la façon dont cela été invoqué et abordé: aucun consensus n'a été recherché. Nous nous retrouvons maintenant dans un monde divisé, ce qui, à mon avis, était inutile à bien des égards.

Je ne crois pas en la nécessité d'une guerre maintenant. Il ne devrait pas y avoir de guerre et la communauté internationale ne devrait pas être divisée. Il y aurait pu y avoir un consensus sur une stratégie si les pays des deux camps avaient fait preuve d'un peu plus de flexibilité. Cependant, ils sont restés inflexibles et c'est pourquoi le monde et les Nations Unies sont divisés, ce qui est très dangereux.

Je dirai de nouveau que nous avons été invisibles au début du processus et que nous n'aurions pas dû l'être. Nous aurions dû participer dès le début, nous aurions dû tenter dès le début d'inciter les Britanniques, les Américains et les autres pays en cause à restructurer leur proposition et à rechercher un consensus, mais nous sommes restés en retrait.

Nous ne devrions pas être invisibles maintenant. Nous devrions au contraire être très actifs et aider les gens. Nous devrions tenter de déterminer une formule pour reconstruire l'Irak et aider sa population.

J'espère que le gouvernement sera très actif et proactif dans ce domaine et qu'il jouera un rôle de premier plan, et qu'il ne retournera pas dans l'ombre.

• (1255)

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'en suis presque sans voix mais, comme il s'agit de la période des questions et réponses, je ne le suis pas complètement. Il est incroyable que le député puisse dire que le Canada a été invisible, compte tenu de tous les efforts que le pays a consentis sans cesse pendant toute cette crise.

C'est à l'instigation du Canada aux Nations Unies, alors qu'il y avait deux parties aux positions bien arrêtées, que l'on doit le fait que les choses aient recommencé à bouger, grâce à la réanimation de la dynamique qui avait totalement cessé d'être productive, même si cela n'a pas donné les résultats escomptés.

Pour ce qui est de mon invisibilité, j'ai eu la chance d'être à La Haye la semaine dernière pour l'inauguration de la Cour pénale internationale créée à l'instigation du Canada. Au sein de tous les groupes, qu'il s'agisse des Britanniques, des Français et des Belges, la conversation a souvent porté sur l'initiative canadienne.

J'ai du mal à croire que le député n'a pas eu connaissance de cela vu qu'il siège au Comité des affaires étrangères.

Enfin, puisque l'honorable chef du parti du député a mentionné que, à l'époque où il était premier ministre et ministre des Affaires étrangères, il parlait à ses homologues, je lui rappelle que le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont entretenu un dialogue constant avec le président Bush et le secrétaire d'État Powell, exactement comme le député le réclame.

Ces messieurs devraient observer d'un peu plus près ce qui se passe. Cela les aidera énormément dans leurs futures analyses.

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je n'ai pas entendu de question, mais je n'en suis pas moins ravi de répondre. La député dit avoir du mal à croire que j'ai pu faire allusion au fait que le gouvernement a été invisible. Elle a raison. Il n'a pas été invisible. Il a tout simplement changé si souvent de position que cela a neutralisé toutes les déclarations qui ont été faites. Un ministre a dit que le Canada serait de la partie et, la fois suivante, que ce ne serait pas le cas. Il a ensuite dit que le Canada adhérerait aux résolutions de l'ONU, puis qu'il ne le ferait pas. Il a ensuite pris un engagement ferme pour ensuite dire qu'il n'était plus sûr.

Le gouvernement était visible, mais il a neutralisé toutes les idées qu'il a avancées. Les médias s'en sont rendu compte et ils ont fini par faire état de la position du gouvernement. Il a été visible, mais c'était une honte. On n'a à me croire sur parole. On n'a qu'à lire les éditoriaux.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, excusez-moi de réagir à la dernière observation. Je suivais bien le député jusqu'à ce qu'il dise que, si nous ne le croyons pas, nous n'avons qu'à lire les éditoriaux.

À propos d'invisibilité, le député a fort bien décrit la situation. Le gouvernement a changé de position tellement souvent que c'est comme s'il n'en avait eu aucune. Elle est donc devenue invisible. Je dirais à la députée libérale qui vient de poser une question qui n'en était pas une que même ses propos à elle peuvent s'appliquer. Elle a dit que les libéraux étaient visibles et elle a expliqué qu'ils avaient repris une dynamique qui a cessé d'être productive. C'est sans doute un euphémisme pour parler d'invisibilité.

Les progressistes-conservateurs continuent de parler de reconstruction et de prétendre qu'un seul pays ou un seul groupe s'en occupe. Un certain nombre de pays participent aux discussions sur la reconstruction de l'Irak après le conflit. Ils travaillent en ce moment

avec 14 groupes, qui comprennent des exilés et des expatriés irakiens, sur des plans de reconstruction de la société civile en Irak. L'ancien chef des progressistes-conservateurs et le député qui lui emboîte le pas ont dit que le cri du coeur pour la liberté et la prise en main de sa propre destinée était quelque chose de proprement américain. Comme Canadien, je suis insulté, car ce cri du coeur est universel, indissociable du coeur et de la nature de tout homme et de toute femme.

Le député de Cumberland—Colchester voudrait-il commenter? Où est-il allé chercher l'idée qu'il y a un seul groupe, seulement quelques Américains qui préparent la reconstruction d'après le conflit? Un certain nombre de groupes s'en occupent déjà. Bien sûr, le Canada a été laissé à l'écart parce qu'il a été invisible, si on peut dire. Où le député et son ancien chef sont-ils allés chercher cette idée que la recherche de liberté et le sentiment de son propre destin sont exclusivement américains? Ce n'est pas vrai. Où va-t-il chercher cette idée?

M. Bill Casey: Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que le Canada n'y participait pas. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait qu'un seul groupe en cause. Je n'ai pas dit que cela ne touchait qu'un seul pays. Ce que j'ai dit, c'est que le Canada n'y participe pas. Le Canada ne siège pas à la table. Il n'est pas aux Nations Unies à travailler à trouver une solution au conflit. Les Britanniques et les Américains y sont, mais le Canada n'y est pas. Nous ne faisons pas partie de la mise au point d'une résolution en vue de planifier la reconstruction.

Le député a laissé entendre que nous n'appuyons pas la liberté et le destin du peuple irakien. C'est tout à fait faux. Nous sommes d'accord avec l'objectif, mais nous nous opposons à la stratégie adoptée pour y arriver. Nous croyons qu'il y avait encore d'autres solutions à explorer avant de lancer une offensive militaire. Le monde n'a pas épuisé toutes les options avant d'avoir recours au conflit militaire. C'est là notre position.

• (1300)

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, au départ, je partagerai le temps qui m'est imparti avec mon honorable collègue de Mercier.

C'est une triste journée aujourd'hui. Bien des gens nous disent que c'est la première journée du printemps qui arrivera à 20 heures. Ce qu'on peut voir à l'extérieur, c'est que même Dame Nature est triste.

Je vous avoue qu'hier soir, lorsque j'écoutais CNN pour savoir si, après 20 heures, il allait y avoir une intervention militaire, j'ai laissé le téléviseur fonctionner jusqu'à 21 h 30 ou 22 heures. C'est là que cela a commencé. Je dois vous avouer que j'avais le coeur serré, parce que je m'imaginais tous les enfants, les femmes, et les pères de famille sous le feu des bombes américaines et britanniques.

C'est lorsque ces événements se produisent qu'on est capables je pense, de se mettre à leur place. Cela a été un peu la même chose quand j'ai été témoin des attaques contre le World Trade Centre. On se dit, en ces moments-là, que les gens qui vivent de telles situations pensent à leur famille. J'ai une fille, et certainement que je serrerais ma fille dans mes bras au moment de ces bombardements, et je prierais le Bon Dieu, de plus, pour qu'il vienne chercher ma vie avant celle de ma fille.

Ainsi, comme législateurs et décideurs, on a un rôle très important à jouer. Le Bloc québécois fait la démonstration qu'on remplit très bien ce rôle. En effet, on remplit bien ce rôle en faveur de la paix, parce que depuis le début, nos interventions—et je mets tout le monde ici au défi d'aller vérifier cela—ont toujours été faites dans une optique de paix. On a toujours été sur la voie de la paix, on continue de l'être et on continuera de l'être encore cet après-midi. Pour nous, ce n'est pas compliqué: une journée de guerre de plus en Irak sera une journée de guerre de trop.

À quoi en est-on rendus aujourd'hui? La diplomatie a échoué. L'ONU est complètement paralysée. Même des organismes internationaux dont je fais partie, comme l'OTAN, sont aussi paralysés. Il y a des divisions entre l'Europe et l'Amérique.

À l'ONU, on a fait la démonstration qu'on n'avait pas été capable de régler le problème. À mon avis, à partir du moment où la première bombe est larguée, cela veut dire que la diplomatie a échoué. Cela ne veut pas dire que la diplomatie s'arrête. Il ne faut pas être fataliste comme l'est le premier ministre depuis quelques jours, en disant: «J'ai tout tenté et il n'y a plus rien à faire aujourd'hui. Ce sont les bombes qui vont s'exprimer.» Je pense que cela, c'est de la fatalité. Et on ne peut pas accepter que le premier ministre et ce gouvernement soient fatalistes et qu'ils disent: «On tourne la page et on attend que cela finisse.»

Il faut continuer de jouer un rôle proactif. Il faut faire en sorte de cesser cette guerre au plus vite et je pense que le Canada a des moyens pour le faire. Il est tout à fait dommage que le premier ministre n'ait pas saisi l'occasion avant que les premières bombes n'aient frappé.

Quand on se penche sur cette guerre, on peut se demander si elle est justifiée. Est-elle justifiable? À mon avis, ce n'est même pas discutable. Elle est injustifiée et injustifiable, ne serait-ce qu'à cause du coût de 200 milliards de dollars que cette guerre risque d'engendrer. Peut-on s'imaginer ce qu'on pourrait faire avec 200 milliards de dollars en Irak et au Moyen-Orient? Depuis le début, on dit que ce n'est pas par les bombes qu'on va régler le problème terroriste; c'est par la compréhension, par la charité, par la solidarité, par la coopération internationale. C'est comme cela qu'on va régler les problèmes planétaires. Ce n'est pas en jouant les fiers-à-bras et en disant: «C'est moi qui ai les plus gros avions; c'est moi qui ai les plus gros missiles; c'est moi qui ai les plus grosses bombes, et vous allez vous conformer ou bien je vais vous bombarder.» Cette attitude est moralement inacceptable.

C'est pour cela qu'on dit que cette guerre est injustifiable et injustifiée, d'autant plus qu'avant que les Américains, les Britanniques et les Espagnols fassent avorter le processus diplomatique, tout le régime des inspections fonctionnait. Hans Blix lui-même a dit que cela fonctionnait. Il a dit hier qu'il regrettait la décision de retirer les inspecteurs. Pourquoi a-t-il dit cela? Parce qu'il a des preuves tangibles que ces inspections fonctionnaient. Peut-être ne fonctionnaient-elles pas à la vitesse que certains désiraient, mais cela fonctionnait. On en a des preuves. Tous les inspecteurs peuvent circuler où ils veulent en Irak, à n'importe quel moment.

Le chef des inspecteurs, Hans Blix, a demandé le démantèlement des missiles Al-Samoud. On a commencé à les démanteler. Le chef des inspecteurs, Hans Blix a dit: «Cela prendrait des avions U-2 extrêmement spécialisés qui survoleraient le territoire irakiens.» Ils ont eu cela, ce qui fait d'ailleurs dire aux Américains qu'en Irak, comme en Afghanistan, et je vais le dire en anglais—: «They cannot blink without us knowing it.» Cela veut dire que s'il y a un battement de paupières en Irak, les Américains le savent.

● (1305)

Alors, les inspections fonctionnaient. Donc, cette guerre est injustifiée et injustifiable.

Maintenant, qu'est-ce que le Canada a fait à cet égard? La position du Canada était mitigée jusqu'à tout dernièrement. Je dirai même que dans le fond, elle est encore mitigée car ce n'est pas parce que le premier ministre dit que nous ne nous impliquerons pas dans le conflit en Irak que sa position est claire. Il fait tout le contraire avec tous les militaires et le matériel militaire qui sont actuellement au Koweït .

Je donne l'exemple des navires canadiens. On a reçu l'amiral Buck cette semaine au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Il nous disait que nos navires ont une grande capacité de défense, principalement *l'Iroquois*, qui est un vaisseau amiral. Que font *l'Iroquois* et nos vaisseaux? Ils accompagnent les bateaux sur le théâtre des opérations. Ils ne participent pas. Ils disent que ce sont des bateaux défensifs.

Cela me fait penser au conducteur qui amène quelqu'un pour voler une banque, qui l'attend et qui dit ensuite qu'il n'est pas responsable, qu'il n'a pas volé la banque, qu'il a seulement conduit le voleur à la banque. Ce n'est pas justifiable et cela porte à confusion. Le message du premier ministre est terni à cause de cela. En effet, il dit: «Je suis pour la paix, je n'accompagnerai pas les Américains et les Britanniques là-bas, mais cependant, j'ai des troupes là et je vais les garder.» Même s'ils ne sont pas nombreux, ils vont les accompagner.

Au Qatar, c'est la même chose. Ils ont été des semaines avec les officiers britanniques et américains à préparer des scénarios de guerre pour l'Irak. Il y en a toujours qui sont là. Ils ont dit qu'ils en avaient retirés, mais il y en a toujours qui sont restés en tant qu'observateurs. Cette question mérite également d'être discutée.

La question de l'interopérabilité des troupes et les fameux échanges avec les unités de combat américaines est problématique. Quand bien même il y aurait 20 personnes dans une unité de combat, ce n'est pas le nombre qui compte, c'est la participation. Lorsqu'elles vont pénétrer en territoire irakien et qu'elles se feront tirer dessus, qu'est-ce qu'on va ramasser? On va ramasser un corps avec le drapeau canadien sur l'épaule, après que le premier ministre ait dit que nous ne participerions pas. Il y a beaucoup de dangers avec la tergiversation actuelle du gouvernement.

C'est la même chose avec les aviateurs dans les AWACS. On nous dit qu'on ne participait pas à la guerre, on faisait juste observer. Oui, mais on envoie les données que nous avons sur le terrain. Cela, c'est aussi de participer à la guerre.

Et que pense-t-on du JTF-2, qui est la fameuse Force opérationnelle interarmées 2? C'est un peu clandestin. Personne ne sait ce qu'ils font. La dernière fois, au Kosovo et en Afghanistan, on a découvert qu'ils étaient là parce qu'ils avaient ramené des militaires afghans en prison. Ils débarquaient de l'avion avec eux.

Il y a des questions fondamentales. Il faut absolument que le Canada retire tout son matériel et tous ses militaires, sinon, cela porte à confusion.

Je pense qu'il est temps que le premier ministre et son gouvernement passent à l'action. Les belles paroles qui disent que nous n'y allons pas et que nous n'irons pas doivent être jumelées avec des actions concrètes. Il faut retirer le matériel et les militaires. Sans cela, ce qu'il nous dit, c'est faux. Il faut qu'il soit conforme avec ses paroles. Maintenant, c'est le temps de passer aux gestes et de retirer l'ensemble des militaires qui sont là.

Dans ce sens, appuyé par ma collègue de Mercier, j'ai un amendement à proposer à la motion. Je demande qu'elle soit modifiée par adjonction après le mot «Irak», de ce qui suit:

et, qu'en conséquence, le gouvernement rapatrie tous les soldats et le matériel militaire dans la région qui seraient susceptibles d'être entraînés dans le conflit irakien.

● (1310)

Le vice-président: Je déclare l'amendement recevable.

Nous allons maintenant procéder aux questions et commentaires et poursuivre le débat sur la motion telle qu'amendée.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député de Saint-Jean, qui vient de prononcer son discours, a dit que les bloquistes sont très sérieux dans ce débat, et je le crois. Je crois aussi qu'il est un homme sérieux, un homme honnête, et je le respecte.

Je vais lui poser une question. Aujourd'hui, nous avons reçu un rapport indiquant que Saddam Hussein a lancé des missiles contre le Koweït, des missiles Al-Samoud. Ce sont des missiles qui avaient été interdits en Irak. Avec cette évidence, comment peut-il dire et penser que le processus d'inspection a été réussi?

M. Claude Bachand: Monsieur le Président, je dois dire que ce que mon collègue vient de soulever est exact, mais je veux lui rappeler que Bagdad a subi l'attaque de 40 missiles et 40 bombes à 5 h 30 du matin, c'est-à-dire à environ 22 heures à Montréal.

Il y a une espèce de légitime défense quand un pays est attaqué. Il faut que ce soit clair: nous ne voulons pas faire de Saddam Hussein une victime. Actuellement, les victimes sont les femmes, les enfants, les hommes de Bagdad, le peuple irakien. Ce sont eux qui sont victimes de l'attaque des Américains.

Je dois avouer aussi que cela a changé de terrain pendant le débat depuis les dernières semaines. La proposition et la résolution de l'ONU disaient qu'il fallait désarmer le régime. Depuis deux jours, on entend qu'il faut maintenant changer le régime, qu'il faut tuer Saddam Hussein. C'est ce qu'on entend de la part des Américains et des Britanniques. Malheureusement, le fait de tuer Saddam Hussein passe nécessairement par le fait de tuer des milliers de personnes civiles actuellement innocentes à Bagdad.

C'est pour cette raison que nous disons que nous restons sur le chemin de la paix et qu'une journée de guerre de plus est une journée de trop. C'est pour cela que nous continuerons nos efforts. Je pense qu'on est représentatifs des gens du Québec, où on avait 250 000 personnes dans les rues de Montréal la semaine dernière. Deux semaines auparavant, par un froid sibérien, on avait 150 000 personnes.

Nous, du Bloc québécois, sommes très fiers du travail que nous faisons en faveur de la paix. Contrairement à ce que dit le premier ministre, notre travail n'est pas terminé. Il va se continuer jour après jour jusqu'à ce qu'on arrive à trouver une solution pacifique à ce conflit.

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, même si le Canada ne participe pas à la guerre contre l'Irak en affectant du personnel militaire au théâtre des opérations, nous souscrivons pleinement à la campagne contre le terrorisme et ce, depuis le tout début. Nous sommes l'un des plus importants et des premiers pays à avoir contribué à la campagne menée en Afghanistan.

Dois-je comprendre par la proposition d'amendement présentée par le député qu'il voudrait que nous retirions nos troupes d'Afghanistan? Pour ce qui est de l'engagement que le gouvernement a pris contre le terrorisme, aurait-il voulu que nous retirions ces troupes? L'amendement dit «dans la région». Je comprends qu'il veut ainsi empêcher toute participation en Irak, mais je suis persuadé qu'il ne voudrait pas que nous retirions les troupes qui participent à la campagne contre le terrorisme dans la région.

[Français]

M. Claude Bachand: Monsieur le Président, le problème actuellement, c'est que sous le couvert d'une lutte au terrorisme, on est en train de participer à une guerre agressive en Irak. Tel est le problème.

Les bateaux dont je parlais tantôt, soit le destroyer *Iroquois* ainsi que les deux frégates qui l'accompagnent, se trouvent sur un théâtre d'opérations près du Koweït pour faire des attaques. Ce ne sont pas les bateaux canadiens qui vont attaquer, mais ces derniers protègent les bateaux américains et britanniques qui procéderont aux attaques.

C'est justement tellement confus qu'il y a des pays comme la Grèce qui, hier, pour éviter cette confusion, ont dit qu'ils ne prenaient pas de chance. Il est certain qu'actuellement, il n'y a pas eu de forte hausse de la présence maritime dans le golfe Persique à cause de Al-Qaïda. Cela ne justifie pas qu'on envoie trois bateaux canadiens.

Quant à moi, le rôle est très confus actuellement. Il est tellement clair qu'ils accompagnent les bateaux de guerre. Il faut éviter cela. La meilleure façon de le faire, c'est de rappeler les bateaux à bon port.

● (1315)

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je suis très fière que le Bloc québécois ait présenté cette motion aujourd'hui. Franchement, j'aurais aimé que cette occasion de voter sur le principe de participer à l'intervention militaire en Irak nous soit offerte, comme il se devrait, par le gouvernement. Je suis très fière que nous donnions l'occasion à tous les parlementaires de cette Chambre de s'exprimer sur cette importante question.

Je pense que nous sommes tous et toutes sur la même longueur d'ondes depuis que les bombardements ont commencé, hier soir. La population irakienne a déjà vécu deux guerres et 12 ans d'embargo. Il y a un million d'enfants qui sont mal nourris et qui risquent, hélas, de mourir dépendant du déroulement de la guerre. Nous sommes émus et angoissés.

Cette guerre est commencée. Certains s'attendent à ce qu'elle soit très courte. La disproportion des forces en présence pourrait nous faire souscrire à cette idée. Par ailleurs, attendu que l'occupation est censée être la deuxième phase de cette guerre, il se peut à ce moment-là, compte tenu de la nature de la population et de la nature de l'occupation, que la guerre soit plus longue qu'on ne le désirerait, avec tout ce que cela veut dire, encore une fois, pour cette population qui a été tellement éprouvée.

Cette guerre aura aussi des conséquences désirées par l'administration américaine, des conséquences géostratégiques eu égard au pétrole ainsi qu'à un meilleur contrôle de la région. Il y a toute sorte d'objectifs que les Américains nous disent ou ne nous disent pas. Je parle toujours de l'administration américaine.

Mais ce qui me fait le plus peur, ce sont les conséquences non désirées par aucun peuple, des conséquences non désirées et non désirables, comme celles d'alimenter la haine et de faciliter le recrutement des martyrs, comme on dit au Moyen-Orient, ou de jeunes qui accepteront d'être candidats à des attentats. Personne ne peut dire qu'il n'est pas, aujourd'hui et jusqu'à je ne sais quand, plus clair qu'on a alimenté la haine. C'est pour cette raison et beaucoup d'autres—mais le temps m'est compté—qu'il est urgent de serrer les rangs autour des Nations Unies.

On a dit et on a regretté vivement que le Conseil de sécurité se fasse claquer la porte au nez—si vous me pardonnez cette expression familière—par l'administration américaine et le gouvernement de la Grande-Bretagne. On a beaucoup regretté cela, mais à la réflexion, on ne peut pas dire que, de ce fait, le Conseil de sécurité n'est plus utile ou qu'il soit discrédité, au contraire. Je pense qu'il est important de dire à quel point le Conseil de sécurité, pendant les quatre mois et quelques jours qu'ont duré ses travaux, a fait un débat qui était suivi dans le monde entier. Il a tenu un débat auquel tenaient les peuples comme les personnes.

• (1320)

Finalement, si le Conseil de sécurité majoritaire ne peut plus prendre de décision, c'est parce que la décision qu'il avait prise ne convenait pas à l'administration de cette hyperpuissance, appuyée fidèlement par la Grande-Bretagne.

Les chefs inspecteurs, pourtant, assuraient qu'il leur fallait encore du temps, que la collaboration de l'administration du dictateur odieux, dont personne ne veut assurer la réhabilitation ici, était assurée, notamment par la présence militaire forte.

Malgré cet apport extraordinaire de M. Blix et de M. El Baradei, le Conseil de sécurité s'est retrouvé mis de côté et abandonné. Pourtant, il a fait ce qu'il devait faire. S'il s'est retrouvé impuissant à ce moment-ci à empêcher le déclenchement de la guerre, est-ce qu'il est pour autant impuissant à fonctionner? Non. On a vu, d'ailleurs, qu'il se réunit et qu'il se donne un autre mandat.

Mais au-delà de cela—et c'est ce que nous attendons que le gouvernement canadien fasse—, quand le Conseil de sécurité est impuissant et incapable d'accomplir les fonctions et les devoirs qui lui sont donnés en vertu de la Charte, l'Assemblée des Nations Unies a le pouvoir de se réunir et de décider, au nom de l'ensemble des peuples de la terre qui en font partie.

Compte tenu de l'importance des effets non désirables et compte tenu des divisions profondes et importantes entre les peuples du monde, il est d'autant plus urgent qu'il y ait un ralliement autour des Nations Unies.

Le Bloc québécois s'est fait le porteur de cette position. Il a commencé à le faire dès qu'il le pouvait et il va continuer à le faire, parce qu'il n'y a pas d'espoir dans l'unilatéralisme. L'unilatéralisme, soit la décision par le seul jugement et le seul intérêt des forts, nous a menés tout droit aux catastrophes du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Les peuples doivent rappeler aussi qu'ils sont égaux en droit, même s'ils ne sont pas égaux dans la force.

Les députés de cette Chambre auront l'occasion de voter sur la motion qui vise à ne pas autoriser l'envoi de troupes. Ce Parlement, je l'espère, dira qu'il n'y aura pas de troupes canadiennes en tout ou en partie qui participeront à la guerre en Irak. Ce sera un geste que d'autres parlementaires du Canada ont posé avant nous. Je fais remarquer que ce n'est que depuis que ce gouvernement est élu que les parlementaires n'ont pas eu l'occasion de voter quand il y avait ou non-envoi de troupes.

(1325)

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, à la suite des deux discours que je viens d'entendre de la part de mes collègues, je voudrais unir ma voix à la leur et dire jusqu'à quel point je suis extrêmement touché par la guerre qui vient d'être déclenchée.

La semaine dernière, des manifestations ont eu lieu à Montréal, à Québec et chez moi, à Trois-Rivières. Je veux me faire le porteparole, aujourd'hui, d'un jeune homme de 12 ans, qui a pris la parole devant au moins 1 000 personnes. Il y avait un silence éloquent alors qu'il cherchait les mots qui sensibiliseraient les grands de ce monde. Ainsi, il prenait parfois plusieurs secondes pour trouver le bon mot en nous disant: «Comment pourrais-je vous le dire?» L'éloquence de ce jeune homme nous faisait ressentir la douleur qu'il partageait avec les enfants de l'Irak. Il ressentait la douleur que les enfants allaient subir à cause de la guerre.

J'ai pensé que je devais faire part de l'éloquence de ce jeune homme. Avec tous les enfants que nous avons rencontrés dans les écoles et les pétitions, on se rend compte que cette guerre n'a aucun sens. Pourtant, le Canada pourrait jouer un beau rôle pour la paix. Les Casques bleus ont, dans le passé, joué un beau rôle pour la paix.

Je veux demander à ma collègue, la députée de Mercier, de quelle façon elle voit la participation du Canada dans un rôle de paix, dans un rôle qui aiderait les peuples à s'entendre plutôt qu'à se diviser? Ma crainte face aux Nations Unies, après cette guerre immorale et illégale, est de savoir dans quel état cette organisation va se retrouver après cette guerre.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je pense que les peuples du monde vont sentir le besoin, plus que jamais, de faire un contrepoids, comme les opinions publiques du monde l'ont indiqué lors des manifestations auxquelles on a assisté. On n'avait jamais vu cela. Donc, il y a ce bon côté à la mondialisation, soit celui de la simultanéité de l'action et de l'échange des informations.

Le Canada, avec la réputation qu'il a, par l'intermédiaire des Nations Unies, peut demander au secrétaire général de consulter les autres pays pour que les Nations Unies, en assemblée, se réunissent et réaffirment les principes qui vont devoir s'appliquer à la fin de cette guerre et pour ce qui se passera par la suite. Cela relève du mandat des Nations Unies. Il ne faut pas que les peuples plient l'échine. Les Nations Unies ont la légalité internationale et la légitimité internationale de leur côté. Le Canada qui, à plusieurs moments de l'histoire, a trouvé le moyen d'être extrêmement utile et d'être un instrument de la fabrication de ce droit international peut encore jouer ce rôle.

[Traduction]

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais savoir ce que la députée pense de ceci. On a laissé entendre que cette décision risquait en quelque sorte de faire davantage de martyrs et de terroristes dans ce pays que le maintien de l'impasse. Quelle espèce de raisonnement est-ce là?

Ce qui attise la haine, c'est un régime comme celui de Saddam et de sa bande de 13 tyrans qui torturent, violent, exécutent et intimident leurs administrés depuis 1979, un régime où la primauté du droit n'existe pas. Y aura-t-il plus de terroristes en Afghanistan, maintenant que la primauté du droit y a été établie? Ce multilatéralisme est devenu une excuse pour ne rien faire.

La députée croit-elle vraiment que la destitution de Saddam Hussein va d'une façon ou d'une autre stimuler le terrorisme?

● (1330)

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, je ne sais pas comment mes propos ont été traduits par les interprètes, mais je vais répéter très clairement ce que j'ai voulu dire plus tôt.

[Traduction]

Beaucoup d'Arabes et de musulmans considèrent cette guerre comme une guerre contre les musulmans et les Arabes. Ils la perçoivent comme telle. Voilà ce qui peut créer d'autres candidats.

[Français]

Cela peut les inciter à recruter ce qu'ils appellent des martyrs pour commettre des attentats. Si vous écoutez comme moi et que vous vous abreuvez à toutes sortes d'informations, vous allez voir que c'est un des dangers importants. Bien sûr, ce n'est pas un effet voulu, mais c'est un effet auquel plusieurs s'attendent.

Quant à comparer avec l'Afghanistan, il faut faire très attention, parce qu'en ce moment, ça ne va pas bien du tout dans ce pays. Si vous lisez les rapports, par exemple, du ICG Group, vous verrez que les «war lords» sont revenus partout, qu'il n'y a de sécurité que dans Kaboul, que la progression des droits de l'homme est extrêmement lente, si progression il y a, et que la situation des femmes, sauf dans Kaboul, ne s'est pas améliorée.

Alors, en conclusion, il est plus facile de gagner une guerre que de créer des conditions pour la sécurité et la démocratie.

[Traduction]

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai le temps mis à ma disposition avec le député de Simcoe—Grey.

Je viens de recevoir à mon bureau un courriel qui m'informe que la deuxième frappe a déjà commencé et que des troupes terrestres sont maintenant en train d'entrer en Irak. La situation est manifestement très critique dans cette partie du monde.

Je suis persuadé que les députés d'en face n'approuveront pas une bonne partie de mes propos, mais il y a une chose sur laquelle ils seront d'accord avec moi. L'un d'entre nous, le député de Wild Rose, a un fils qui fait la guerre dans l'armée américaine. Au nom de mon parti et de tous les députés de ce côté-ci, je tiens seulement à lui souhaiter bonne chance et bon retour.

Ce qui choque les gens, notamment, c'est la façon dont on s'est exprimé ici et ailleurs. Des députés de tous les partis représentés à la Chambre ont tenu des propos inopportuns qui ont donné une mauvaise idée aux Américains, à savoir que les Canadiens n'appuient pas les Américains. Ce n'est tout simplement pas vrai. Il n'est certes pas vrai que le gouvernement n'appuie pas le peuple américain ni même le gouvernement américain, qui est un gouvernement dûment élu, convenablement constitué et respecté par le gouvernement canadien.

Ce n'est pas parce qu'il y a parfois des désaccords ou des divergences d'opinions entre amis qu'ils cessent d'être des amis. Il est quelque peu choquant d'entendre des gens au Canada, qui occupent des postes assortis de responsabilités aussi importantes que celles des députés, quelle que soit leur allégeance politique, dire que le gouvernement de notre pays est antiaméricain.

Nous avons une longue histoire avec les Américains. Cela ne veut pas dire que nous leur emboîtons le pas sur tous les fronts. Cela ne veut pas dire que nous approuvons leurs politiques, que ce soit leur politique étrangère ou leur politique nationale. En fait, des gens d'en face nous demandent de lutter contre les Américains dans le dossier du bois d'oeuvre, de contester les décisions de leur gouvernement dans le dossier de l'acier et d'empêcher qu'ils prennent notre eau. Nous entendons constamment cela. Et maintenant ces mêmes personnes exigent que nous fassions ce que demande le président Bush et que nous déclarions la guerre. Nous ne croyons tout simplement pas que lancer une attaque maintenant soit la bonne façon de faire. Je pense que nous avons été très clairs.

Quant à d'autres députés qui suggèrent, comme je l'ai entendu dire ici, que notre pays, notre gouvernement, n'a rien fait pour contacter les chefs des autres États, c'est absolument faux. Nous savons tout le travail qu'accomplit notre ambassadeur aux États-Unis. Nous connaissons le respect dont il jouit aux Nations Unies et dans la communauté internationale. Serait-il possible de croire réellement qu'il a agi unilatéralement, qu'il n'était pas en contact avec notre ministre des Affaires étrangères, notre premier ministre et les fonctionnaires du gouvernement, qu'il agissait à son corps défendant? Je ne le pense pas. Il a représenté notre pays avec dignité et avec honneur, s'évertuant à trouver un compromis qui aurait pu au moins retarder les actions qui ont commencé hier soir et qui viennent de recommencer.

Les frustrations que beaucoup d'entre nous ressentent viennent du fait que personne ici n'appuie Saddam Hussein et, en fait, je trouve très insultant que le chef de l'opposition, un homme qui aspire à devenir premier ministre de ce pays, puisse dire: «Si les libéraux sont réellement neutres ou s'ils appuient Saddam Hussein, ils devraient avoir le courage de le dire.»

• (1335)

Voilà la pire insulte que l'on puisse faire, celle d'insinuer que le premier ministre du Canada, le gouvernement du Canada, le Parti libéral du Canada ou n'importe quel député de ce côté-ci encourage Saddam Hussein. C'est une insulte qui anéantit toute dignité associée aux fonctions exercées dans cet endroit.

Appuyons-nous ou non les Américains? Il y a une autre déclaration qui est plutôt remarquable: «Nous dégageons les soldats alliés en Afghanistan de manière à ce qu'ils puissent combattre en Irak.» Là encore, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté a dit que, si le gouvernement croyait vraiment dans sa position, il devrait se retirer et que, dans le cas contraire, il ne devrait pas avoir de militaires là-bas. Qui parle de ménager la chèvre et le chou?

Nous avons appuyé les politiques des États-Unis en matière de sécurité nationale. Notre vice-premier ministre communique régulièrement avec Tom Ridge. Nous avons donné suite à la demande des États-Unis de resserrer nos procédures à la frontière et de faire en sorte que certains immigrants permanents qui n'ont pas encore la citoyenneté et qui souhaitent se rendre aux États-Unis présentent une demande de visa. Nous avons dit que nous comprenions les peurs des États-Unis. Toutefois, nous sommes contre le fait de cibler des gens en fonction de leur race ou de leur religion et nous nous opposons vigoureusement à toute mesure dans ce sens. Nous reconnaissons le besoin qu'ont les Américains de se sentir plus en sécurité à l'intérieur de leurs frontières et nous collaborerons avec eux pour ce faire.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de visiter le NORAD à Colorado Springs ont vu le type de relations entre les militaires canadiens et américains qui travaillent coude à coude tous les jours pour le bon fonctionnement de l'organisation qui assure la sécurité de l'Amérique du Nord.

Nous avons par ailleurs un commandement à North Bay, en Ontario, où on constate la même collaboration entre soldats américains et canadiens.

Quand nous nous engageons à envoyer 3 000 soldats en Afghanistan, pourquoi le chef de l'opposition intervient-il pour dénoncer cette initiative au prétexte que nous ne sommes pas favorables à la guerre contre l'Irak? Nous soutenons vigoureusement la lutte contre le terrorisme. Nous avons trois navires dans le Golfe. Le commandant en chef des sept navires patrouillant dans le Golfe, à la recherche de terroristes et d'éléments subversifs, est canadien. Devrions-nous le rapatrier au prétexte que nous avons décidé de ne pas prendre part à la guerre?

Les députés de l'opposition ont exigé ici même que le Canada participe à la guerre, et cela avant même de savoir que la guerre allait être déclenchée. Ils voulaient que nous envoyions des soldats sur place, pour que ces derniers soient prêts à passer à l'action au premier coup de fusil. Cette attitude est tout à fait illogique.

Je tiens néanmoins à dire que le Canada soutient les États-Unis, le peuple américain et son gouvernement. Ce que nous réprouvons, c'est sur la guerre. Nous avons essayé de négocier la paix et de faire appel à la diplomatie. Nous avons supplié le président Bush de retenir ses sbires et de permettre à la diplomatie de suivre son cours. De l'avis de notre gouvernement, ces négociations auraient pu aboutir, si l'on avait eu plus de temps.

Avons-nous jamais été menacés par l'Irak? Nous savons que la Corée du Nord a la capacité de diriger des missiles balistiques intercontinentaux sur l'Amérique du Nord. Mais nous savons aussi que l'Irak n'a pas cette capacité. Il en découle que, à mon avis, c'est précisément une frappe préemptive que nous souhaitions éviter. Or, le président des États-Unis voulait manifestement recourir à une opération militaire préemptive dans le but d'amener un changement de régime en Irak. En adhérant à la résolution 1441, nous n'avons pas consenti à un changement de régime dans ce pays. Nous avons souhaité le désarmement de l'Irak et l'élimination de son armement

Les crédits

chimique et biologique de destruction massive. Cette initiative va plus loin.

● (1340)

Notre premier ministre a adopté une position difficile, mais fondée sur des principes et, de ce fait, les grands dirigeants de ce monde, y compris George Bush, à Washington, respecteront cette décision et comprendront que le Canada est un pays souverain libre de prendre des décisions de son propre chef, et que c'est précisément ce que nous avons fait.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a commencé par déplorer que des déclarations enflammées soient faites en cet endroit, que des motifs soient imputés à tort et que des positions soient grossièrement déformées.

Je n'ai entendu personne de ce côté-ci de la Chambre, ni de la part de l'opposition officielle, ni de la part du Bloc, du NPD ou du Parti progressiste-conservateur, dire quoi que ce soit de négatif au sujet du manque de dur labeur ou de diligence de la part de notre ambassadeur ou de nos diplomates aux États-Unis. En fait, sachant ce que c'est que de travailler avec ces fonctionnaires, je crois que nous avons tout lieu de louer leur travail aux États-Unis.

Personne n'a dit le contraire et personne n'a fait ce commentaire. Si des déclarations enflammées ont été faites et si des positions ont été grossièrement déformées, c'est certainement le fait du député qui attribue certaines positions à la Chambre. Je suis heureux de voir qu'il sourit et qu'il hoche la tête. Emporté par l'élan de son propre discours, il avait presque commencé à croire lui-même ce qu'il disait.

Pour en revenir aux commentaires enflammés qui ont été formulés, ne croit-il pas que le premier ministre a l'obligation de rappeler à l'ordre publiquement, de dénoncer publiquement, et même de prendre des mesures disciplinaires contre ses propres ministres qui continuent de déverser ce flux toxique d'invectives contre les États-Unis?

Comme le député l'a dit, discuter d'un problème avec les États-Unis est une chose. Nous devrions les affronter sur des problèmes comme le bois d'oeuvre, les subventions à l'acier et le Farm Bill, qui nuit à nos agriculteurs. Mais quand des ministres continuent de déverser ce flux toxique d'invectives contre les États-Unis, ne croit-il pas qu'il serait approprié que le premier ministre fasse publiquement une déclaration, qu'il rappelle ses ministres à l'ordre, les dénonce et qu'il prenne des mesures disciplinaires, notamment à un moment aussi délicat que celui-ci?

• (1345)

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le député interprète mon sourire et mon signe de tête comme étant une indication que je souscris à son point de vue. Ce serait une déformation de ma pensée qui pourrait aller loin.

Permettez-moi de signaler toutefois que je suis d'accord avec son premier point concernant le fait que nous ne devrions pas critiquer l'ambassadeur des Nations Unies. Ce n'est pas ce que j'ai voulu faire. Le député croit-il que l'ambassadeur agissait seul? C'est ce que j'ai dit. Le député croit-il que notre ambassadeur aux Nations Unies n'était pas en contact avec le ministre des Affaires étrangères sur une base régulière, qu'il n'était pas en contact avec le premier ministre et avec les fonctionnaires du gouvernement en vue de trouver un compromis?

Si ce n'étaient pas ces députés, c'étaient les députés du cinquième parti qui affirmaient que le premier ministre n'avait pas contacté les présidents de la France ou de la Chine ou un autre chef d'État. Il ne le sait pas. La voie qui convient pour ce genre de démarches se trouve aux Nations Unies. C'est l'endroit où nous avons travaillé avec diligence et où, à mon avis, nous avons acquis énormément de respect auprès de la communauté internationale justement à cause des efforts que nous avons déployés.

Je passe à l'autre point que l'on préférerait que je taise, j'en suis sûr. Que des députés prennent la parole pour dire que des ministres, au pluriel, et des députés, au pluriel... c'est une infime minorité qui tiennent des propos regrettables. Ces propos, je le concède, sont déplacés, mais s'en trouve-t-il pour rappeler les propos tenus couramment, comme ceux que j'ai exprimés au sujet de la position du Canada à l'égard des États-Unis, des rapports de longue date que nous entretenons avec les États-Unis?

Je suis allé jusqu'à dire «Que Dieu bénisse l'Amérique» afin d'essayer de faire contrepoids aux commentaires peu charitables entendus. On ne peut attribuer de tels propos au gouvernement, au premier ministre ou au Parti libéral. Même en faisant un gros effort d'imagination, c'est une infime minorité de députés qui ont tenu des propos déplacés. Je crois que le député devrait l'admettre.

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce sujet extrêmement important. Je voudrais remercier notre collègue de Mississauga-Ouest de partager son temps de parole avec moi. En écoutant ses observations pertinentes au sujet de la crise à laquelle nous faisons face à l'heure actuelle sur la scène internationale, je n'ai pu que ressentir une certaine fierté à l'égard de beaucoup de députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

Une bonne partie de ces observations peuvent être répétitives, qu'elles viennent de ce côté-ci ou de certains des autres partis de l'autre côté, mais ce qui importe en l'occurrence, c'est que des députés comme votre serviteur, qui représente Simcoe—Grey, ont le sentiment qu'ils doivent appuyer la position du gouvernement et du premier ministre. Si cela veut dire qu'on doit répéter certains des faits, je pense que cela en vaut la peine.

Je voudrais prendre le temps de féliciter la grande majorité de mes collègues, jusqu'au premier ministre, qui ont joué un rôle prépondérant non seulement ici, au Canada, mais un rôle de premier plan sans pareil qui est reconnu sur la scène internationale.

Depuis longtemps, au Canada, nous prenons nos décisions en matière de politique intérieure ou étrangère dans cette enceinte. Nous n'acceptons pas que des pressions économiques perçues ou réelles nous incitent à nous prononcer d'une façon ou d'une autre. Nous sommes un pays qui a un ensemble de valeurs. Nous sommes une société qui croit dans le multiculturalisme et l'appui multiculturel à divers pays. C'est exactement ce que nous avons essayé de faire. Certains de nos vis-à-vis ainsi que quelques médias nous accusent de faire des volte-face et de nager dans la confusion. Rien ne pourrait être plus faux.

Chose certaine, mes électeurs et moi-même comprenons parfaitement la position du gouvernement depuis l'année dernière. Le premier ministre n'aurait pu être plus clair. Il a déclaré que nous voulions passer par les Nations Unies. Il croit que, puisque les Nations Unies sont un organisme représentatif du monde, il est important de passer par cette organisation, afin de parvenir à un consensus, et il croit que la principale priorité doit être d'épuiser toutes les possibilités avant d'aller en guerre.

Hans Blix et ses équipes d'inspection ont rapporté qu'ils n'avaient pas bénéficié d'un accès entier et sans entraves comme cela aurait dû être le cas. C'est ce qu'ils ont signalé et on a mis de plus en plus de pression sur l'Irak. Ils ont fait un nouveau rapport selon lequel l'Irak faisait preuve de plus d'ouverture et posait moins d'obstacles à la visite de certains endroits qu'ils voulaient visiter. Les inspecteurs ont affirmé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale que les inspections pourraient donner des résultats, mais qu'il leur fallait davantage de temps.

Le président Bush, et je comprends certes sa position compte tenu des horribles tragédies auxquelles les Américains ont été confrontés au cours des deux dernières années, a fait un commentaire laissant entendre qu'il était peu probable que les inspections réussissent parce qu'un nombre limité de personnes inspectaient un pays d'une superficie comparable à celle de la Californie. Pourquoi alors a-t-il laissé les équipes d'inspection entrer en Irak? La communauté internationale pense qu'il s'agissait tout simplement d'une mise en scène.

Le Canada et d'autres membres de la communauté internationale ont laissé entendre que, si les équipes d'inspection estimaient qu'il y avait des chances de succès, et que si elles avaient besoin de plus de ressources, nous devions doubler, tripler ou quadrupler ces ressources pour que les inspecteurs en désarmement poursuivent leur mission sur le terrain. En tant que leaders politiques, n'avionsnous pas la responsabilité d'emprunter cette voie avant de recourir à la guerre?

Le Bloc québécois profite de cette journée de l'opposition pour présenter une motion enjoignant le gouvernement à ne pas participer à l'intervention militaire en Irak. Le premier ministre soutient depuis le début que, tant et aussi longtemps que nous demeurons membres signataires de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous appuierons toutes les décisions du Conseil de sécurité. On fait de beaux discours en face pour dire comment notre position aura des répercussions massives sur nos rapports, notre amitié et nos relations commerciales avec les États-Unis. C'est de la foutaise.

● (1350)

Voyons un peu l'historique de nos relations avec les États-Unis. J'ai moi-même des cousins, des tantes et d'excellents amis qui vivent aux États-Unis, et je suis toujours prêt à leur accorder mon aide, mais pas à titre inconditionnel. Lors de la terrible tragédie du 11 septembre, jour des abominables attentats perpétrés par Al-Qaïda contre les États-Unis et les tours jumelles, quel pays s'est, le premier, porté à l'aide des Américains? C'est le Canada. À quel pays les États-Unis ont-ils maintes fois exprimé leur reconnaissance? C'est le Canada. Dans ma propre circonscription, les gens ont rempli un livre de condoléances et fait des dons; d'ailleurs, des gens de toutes les régions canadiennes ont fait des dons. Des membres des services d'urgence, d'excellents Canadiens qui vouent leur vie à la sécurité au Canada, se sont portés volontaires pour venir en aide à leurs frères et soeurs, à New York.

Nos voisins du sud nous en sont reconnaissants. En juillet dernier, j'ai rencontré en tête-à-tête plusieurs membres du Congrès, à Washington, et j'ai eu l'occasion de parler à deux sénateurs. Je puis vous assurer que les Américains sont heureux des relations qu'ils entretiennent avec le Canada. Ils savent que nous sommes à leurs côtés aujourd'hui comme nous l'avons été dans le passé.

Article 31 du Règlement

Les députés d'en face soutiennent que l'adoption, par le gouvernement, d'une position différente de celle des États-Unis en matière de politique internationale aura des répercussions à long terme sur le Canada. C'est tout à fait insensé. Les Américains n'achètent pas nos produits parce que nous appuyons ou n'appuyons pas leur politique étrangère. Ils les achètent parce que nos fabricants et nos producteurs offrent parmi les meilleurs produits au monde. Notre main-d'oeuvre figure parmi les plus compétitives du monde. Voilà pourquoi les Américains achètent chez nous. C'est ce qui explique que nous exportons tant de nos produits aux États-Unis. Bien entendu, la proximité du marché américain y est en grande partie pour quelque chose, mais il n'en reste pas moins que notre main-d'oeuvre compte parmi les plus compétitives qui soient. C'est

pour cette raison que les Américains achètent nos produits, de

préférence à ceux d'autres pays.

S'il y a quelque chose qui nous a appris à la Chambre à quel point la planète est petite en ce qui concerne l'accès aux produits ou à l'information, ce sont les cinq dernières années. Pourquoi le Canada est-il le plus gros acheteur de produits américains? Parce que les États-Unis font de très bons produits. Ce n'est pas parce que nous nous considérons comme une grande famille. Ce n'est pas parce que nous pensons être leurs meilleurs amis. Même si c'est vrai. La réalité est qu'il y a des entreprises des deux côtés de la frontière. Nous sommes chacun le plus gros acheteur des produits de l'autre parce que c'est bon pour les affaires.

Ayant été à Washington et ayant rencontré des membres du Congrès, j'ai ceci à dire. S'il y a ici des députés qui pensent que les États-Unis, l'exécutif, le Sénat ou le Congrès, vont faire la moindre chose qui puisse nuire à leur économie parce qu'un pays comme le Canada a choisi une voie différente, je leur suggère d'aller passer quelque temps avec nos amis au sud de la frontière, parce que ce n'est tout simplement pas le cas.

En terminant, je dirais que nos militaires jouent un rôle en Afghanistan, et qu'il y a peu de pays aussi déterminés à lutter contre le terrorisme que le Canada, mais que nous ne devons pas perdre le sens des proportions quand nous parlons de la guerre contre le terrorisme.

Je l'ai mentionné à mes collègues du Congrès quand j'ai été à Washington en juillet. Quand nous avons annoncé que nous débloquions 5 milliards de dollars pour la sécurité de notre territoire, cela n'a pas nécessairement été bien accueilli là-bas, mais quand nous multiplions cette somme par dix en fonction de l'économie des États-Unis, cela fait 50 milliards de dollars pour ce pays. C'est un investissement énorme que font les contribuables canadiens pour assurer la sécurité de notre pays.

• (1355)

Il n'y a pas de plus grande responsabilité pour un parti, pour un gouvernement, que la sécurité de ses citoyens, et je suis ici pour dire aux députés que le gouvernement, le premier ministre et mon groupe parlementaire prennent cette responsabilité très au sérieux. Les sommes importantes que nous investissons dans la sécurité de notre territoire en sont la preuve. Le resserrement de nos liens avec les États-Unis en vue de rationaliser nos services en sont la preuve.

Les discours enflammés des alliancistes porteurs d'armes ne changeront rien au fait que je suis ici pour dire que les Américains croient sincèrement que nous sommes leurs meilleurs amis.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE HOCKEY INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de rappeler à la Chambre que l'Université du Nouveau-Brunswick, la plus vieille université du Canada, sera l'hôte du Championnat de hockey masculin de Sport interuniversitaire canadien de 2003, ce week-end, à Fredericton. L'Université du Nouveau-Brunswick sera, l'an prochain, de nouveau l'hôte de ce tournoi majeur, un des plus importants du circuit universitaire canadien.

Y participeront l'Université de l'Alberta, l'Université York, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université Lakehead, l'Université St. Francis Xavier et l'équipe de l'université hôte, les Varsity Reds de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les Varsity Reds sont les champions de la conférence atlantique et se classent au troisième rang au niveau national.

Cet événement est rendu possible par l'aide consentie par la ville, la province et le gouvernement fédéral, y compris une subvention de 25 000 \$ de ce dernier. Je tiens à remercier le ministre des Travaux publics et le secrétaire d'État au Sport amateur.

Je souhaite la meilleure des chances aux Varsity Reds de l'Université du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à tous les autres participants au tournoi qui, je ne doute pas, sera un succès national et permettra à de nombreux joueurs de gagner des bourses d'étude.

* * *

L'IRAK

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en cette heure des plus graves, les Canadiens ne sont guère rassurés, sachant que leur premier ministre change de politique étrangère comme on change de chemise.

Dans l'édition du 31 janvier du *Guardian* de Charlottetown, on rapportait ces paroles du premier ministre: «La résolution 1441 autorise une intervention» pour désarmer Saddam Hussein. Or, lundi, il a dit à la population canadienne qu'il voulait que le Canada se dégonfle et n'appuie pas nos alliés traditionnels.

Dieu merci, il a enfin pris position sur l'Irak, mais, se fondant sur des sondages plutôt que des principes, il a choisi la voie du milieu. Faisant preuve d'un incroyable aplomb, il a fait cette déclaration cinq heures seulement avant que le président des États-Unis fasse une déclaration en ondes, lui coupant ainsi l'herbe sous le pied et mettant d'autres obstacles sur la route de nos alliés. Le pire, c'est qu'il a fait cette déclaration sans avoir eu l'élémentaire courtoisie d'en informer au préalable le président américain.

Le premier ministre est en train de conduire le Canada sur la voie de la médiocrité et de l'insignifiance. Il devrait avoir honte.

● (1400)

LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, occupés comme nous le sommes par la guerre en Irak, et c'est bien compréhensible, nous en venons presque à oublier un événement inspirant, je dirais même historique, qui a eu lieu au Proche-Orient.

Article 31 du Règlement

Je veux parler du jugement que vient de rendre le plus haut tribunal d'Égypte, la Cour de cassation, qui a acquitté le professeur Saad Eddin Ibrahim, ce grand activiste en faveur de la démocratie en Égypte, voire même dans tout le monde arabe, contre qui pesait une série d'accusations inventées de toutes pièces et manifestement dénuées de tout fondement juridique. En fait, le procès qu'on lui a intenté était une manoeuvre destinée à l'isoler et à intimider le mouvement démocratique qui commence à prendre de l'essor en Égypte.

Ayant eu moi-même le privilège d'agir comme conseiller juridique international auprès du professeur Ibrahim, je considère ce jugement comme un événement marquant. Une fois le jugement prononcé, le professeur Ibrahim a déclaré ce qui suit: «Je suis heureux de cette décision et j'espère qu'aucun autre intellectuel ne sera jeté en prison en raison de ses opinions. C'est une victoire pour la démocratie et les droits de la personne.»

J'aimerais remercier le ministre des Affaires étrangères, le secrétaire d'État pour le Moyen-Orient et les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international pour leur appui et leur aide dans ce dossier.

* * * LE HOCKEY SUR ÉTANG

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième édition du Championnat mondial de hockey sur étang, qui a eu lieu dernièrement à Plaster Rock, au Nouveau-Brunswick, a été couronnée de succès. Je tiens à féliciter les organisateurs de l'événement pour leurs efforts.

Captant l'attention des médias et des fervents du hockey partout dans le monde, ce tournoi qui opposait 64 équipes a permis de recueillir 18 000 \$ pour la construction d'un aréna. Cette année, deux fois plus d'équipes ont participé à l'événement et les recettes ont plus que triplé.

Joués sur un lac gelé dans un décor de carte postale, les matchs ont ravivé le souvenir du hockey en plein air de notre enfance. Ce tournoi illustre parfaitement l'esprit communautaire et la passion du Canada pour notre sport national.

Encore une fois, je félicite tous ceux qui ont participé à l'événement. Le Championnat mondial de hockey sur étang est devenu une importante tradition annuelle sur la rivière Tobique et il a fait connaître la municipalité de Plaster Rock.

L'INNOVATION EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière d'intervenir aujourd'hui pour féliciter Norwest Precision Limited, une entreprise de ma circonscription de York-Ouest qui est devenue membre du groupe des innovateurs énergétiques industriels dans le cadre du Programme d'économie d'énergie du ministère des Ressources naturelles.

Le président, Sam Falcitelli, a pris un engagement à long terme afin que son entreprise soit un innovateur énergétique industriel et, par le truchement d'une meilleure efficacité énergétique, appuie l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre visé par le Canada.

Avec Norwest Precision, le nombre d'entreprises membres du groupe des innovateurs énergétiques industriels passe à 330.

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter Norwest Precision Limited de participer à la solution qui permettra de s'attaquer aux changements climatiques. La contribution responsable que cette entreprise apporte à la réalisation de l'objectif de l'accord de Kyoto visé par le Canada ne peut que bénéficier à l'environnement et à tous les Canadiens.

LE TERRORISME

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des experts en sécurité ont tout de suite signalé que la décision du premier ministre de ne pas se rallier aux États-Unis aura un impact direct sur les capacités du Canada en matière de renseignement. En effet, le Canada sera écarté du réseau du renseignement mondial dont nous dépendons plus que tout, compte tenu du fait que le SCRS n'a pas l'autorité de mener des activités à l'étranger. Le Canada est le seul pays du G8 à ne pas avoir de service d'espionnage à l'étranger.

Les experts en sécurité préviennent le Canada que s'il ne peut compter sur les États-Unis, les probabilités qu'il puisse servir de base pour la préparation d'attaques terroristes contre les États-Unis augmentent.

Cette semaine, même un député d'arrière-ban de l'autre côté a reconnu que les États-Unis pourraient être de plus en plus hésitants à partager des renseignements avec le Canada.

Ainsi, je presse le gouvernement de prendre des mesures immédiates pour que le SCRS ait des pouvoirs accrus lui permettant de mener des opérations à l'étranger en vue d'empêcher des terroristes de planifier et de lancer, à partir du Canada, des attaques mortelles contre nos voisins.

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, le 21 mars est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. À cette occasion, nous reconnaissons les progrès réalisés par les Canadiens en vue de bâtir une société ouverte et diversifiée sur le plan culturel, une société basée sur la tolérance et le respect.

Toutefois, nous savons également qu'un trop grand nombre de nos compatriotes subissent toujours les affres du racisme. C'est pourquoi le gouvernement du Canada appuie les initiatives visant à sensibiliser les Canadiens et à promouvoir la compréhension de la diversité culturelle.

Le concours national de vidéo «Mettons fin au racisme» qui s'adresse aux étudiants est l'une de ces initiatives qui visent à accroître la sensibilisation aux effets néfastes du racisme dans notre société.

Je suis fier de constater qu'une des dix équipes gagnantes choisies cette année au Canada vient de l'école secondaire de Norwich dans ma circonscription, Oxford.

Je félicite Jamie Jacques, Jeremy Gear, Adam Buck, Steve Wilkinson et leur enseignant, M. Jeff Overeem, d'avoir remporté cet honneur. Ils sont actuellement à la tribune et je leur souhaite la bienvenue.

• (1405)

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale de la Francophonie. Unis dans le même désir de favoriser l'épanouissement et le rayonnement du français et d'entretenir le dialogue des cultures à l'intérieur de l'espace francophone, 56 États et gouvernements se sont rassemblés sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie. Ils se sont donné des orientations politiques communes visant à mettre en place des actes de coopération entre les États membres.

Le 13 mars dernier, le secrétaire général de l'OIF disait, et je cite: «La Francophonie est en action.»

Célébrons aujourd'hui cet important constat et gardons à l'esprit l'urgence de manifester la volonté politique d'utiliser les leviers qu'offre la solidarité des États francophones pour perpétuer cette action de la Francophonie, entre autres, au niveau de la défense des droits de la personne, de l'opposition aux menaces à la démocratie et du respect de la diversité culturelle.

* * *

KARINE DUMOUCHEL ET KARINE VAUDEVILLE

M. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'accueillir à Ottawa deux jeunes filles de ma circonscription de Beauharnois—Salaberry, soit Karine Dumouchel et Karine Vaudeville, de l'école secondaire Louis-Cyr de Napierville, qui ont remporté le concours «Le français à l'affiche», organisé par le secrétaire d'État à l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie.

Ce concours s'adressait aux étudiants d'écoles secondaires francophones du Québec, dont celles de ma circonscription, et voulait reconnaître l'importance de l'écriture littéraire française.

Aujourd'hui, dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, elles ont été invitées à participer à une cérémonie soulignant l'importance du français à l'échelle internationale.

Je les félicite pour leur participation et pour leur goût de promouvoir par l'écriture la beauté de la langue française.

. .

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE CALGARY-SUD-OUEST

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député de Calgary-Sud-Ouest a été élu chef de l'Alliance canadienne l'an dernier à la même date.

Nous avons découvert tous les talents de notre chef petit à petit au cours de l'année. Il peut faire plusieurs choses à la fois; il traite déjà avec son deuxième premier ministre alors que le premier n'a même pas encore quitté son poste.

Il adore les relations avec les médias, comme les membres de la tribune de la presse peuvent le confirmer.

On le connaît comme un homme sérieux et cérébral ayant un franc-parler. De plus, c'est un homme engagé envers sa famille et un Canadien pure laine. Pour le voir vraiment réagir, il suffit de lui demander si son fils Ben a du succès au hockey.

Au cours de l'année dernière, le député de Calgary-Sud-Ouest a été le porte-parole des conservateurs et des réformistes au Canada.

Article 31 du Règlement

Il est le seul chef à s'opposer à l'accord de Kyoto. Il est le seul chef à s'opposer au monopole exercé par la Commission canadienne du blé. Il est le seul chef qui a demandé qu'on mette un terme à l'enregistrement des armes à feu. Enfin, il est le seul chef qui est prêt à appuyer nos alliés dans leur lutte contre le tyran Saddam Hussein.

Grâce à son chef et à son équipe, l'Alliance canadienne est forte et unie, elle n'a pas de dettes et elle est prête à fournir aux Canadiens le genre de leadership raisonné dont ils ont besoin.

* * *

[Français]

LE COMITÉ DES JEUNES DE ROSEMONT

Mme Liza Frulla (Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles, Lib.): Monsieur le Président, voici une motion sans flagornerie.

En tant que marraine libérale du comté de Rosemont—Petite-Patrie, il me fait plaisir de souligner aujourd'hui le 50^e anniversaire du Comité des jeunes de Rosemont, une organisation de hockey exceptionnelle qui oeuvre auprès des jeunes.

Depuis un demi-siècle, des milliers de bénévoles se sont succédé afin de permettre à plus de 15 000 jeunes de pratiquer leur sport favori. D'ailleurs, ces bénévoles ont permis à des gens de faire leur marque sur la scène nationale et internationale dans le domaine du hockey. Nous n'avons qu'à penser à Pierre Lacroix, Michel Bergeron, Richard Sévigny et même Caroline Ouellet, de l'équipe nationale de hockey féminin.

En terminant, je ne peux passer sous silence l'implication du président fondateur, M. Jean Trottier, dont le dévouement est une source d'inspiration extraordinaire pour la génération montante.

Je dis un gros merci à tous les bénévoles, et je souhaite longue vie au Comité des jeunes de Rosemont.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, le Canada célèbre la Journée internationale de la Francophonie, au même titre que 56 États et gouvernements ayant le français comme langue commune.

D'ailleurs, je désire souhaiter la bienvenue à l'honorable Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui est de passage sur la colline parlementaire dans le cadre de cette Journée internationale de la Francophonie.

En ce 20 mars, il est important de renouveler cette fierté francophone comme un élément d'identité et de solidarité. Plusieurs provinces canadiennes ont d'ailleurs profité de cette occasion pour déclarer leur propre Semaine de la Francophonie, soulignée par plusieurs activités pour mettre en valeur cette fierté francophone, mais aussi le dynamisme francophone qu'il existe au sein de notre pays.

J'invite tous et chacun à participer à une activité organisée dans le cadre de cette Journée internationale de la Francophonie. Venez vous aussi découvrir ce monde plein de richesses.

Article 31 du Règlement

Bonne Journée internationale de la Francophonie à tous les francophones et les francophiles!

* * *

● (1410)

LA GUERRE EN IRAK

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le bruit des bottes aux couleurs de sang et de poussière a été préféré aux demandes de paix. Pourquoi avoir emprunté la cadence des canons plutôt que de se rendre aux demandes répétées des marcheurs planétaires?

Penser le monde qu'en fonction de nous n'est rien qui vaille. Penser le monde, c'est porter le projet humain dans son infatigable beauté et dans toute la force de sa fragilité. Penser le monde, c'est asseoir notre autorité sur la générosité et l'écoute; c'est mettre en valeur les raisons communes de vivre ensemble. Penser le monde, c'est le mériter.

Notre monde a un demain, et ce demain appartient aux enfants, aux enfants d'Irak, aux enfants des États-Unis d'Amérique, aux enfants du Canada et du Québec, aux enfants du monde qui sont aussi nos enfants.

Penser le monde, c'est faire naître une terre de labour en accueil où nous laisserons notre coeur d'enfant nous montrer le chemin.

Nos prières et nos pleurs se marient à notre espoir que l'amour et la paix prennent racine.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole pour rappeler que le Canada fut parmi les premiers pays à appuyer la déclaration des Nations Unies en 1966, qui proclamait le 21 mars la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

C'est à travers les conférences, les arts, la culture, la musique, la littérature et le cinéma que la campagne de lutte contre le racisme se propage. Ces derniers deviennent des lieux d'expression, de mise à nu et de dénonciation de la problématique du racisme.

Les jeunes sont au coeur de la campagne annuelle du 21 mars. Ils ont l'énergie, l'engagement et la créativité voulus pour faire avancer la lutte contre le racisme. Ils sont la voix du présent et de l'avenir et figurent parmi les personnes les plus exposées au racisme dans leurs écoles, dans la rue, dans les villages, les petites villes et les grandes villes de tous les coins du pays.

La campagne du 21 mars engage les jeunes à surpasser les limites de la race et de la religion, et d'embrasser la diversité.

. . .

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, en ce moment même, une coalition dirigée par les Américains s'emploie à désarmer par la force Saddam Hussein.

Le gouvernement du Canada a décidé qu'il ne participerait pas à ce conflit, et je suis certain qu'à cet égard, il a l'appui de la plupart des Canadiens.

Cela étant dit, le moment est maintenant venu pour les Canadiens qui occupent des postes de responsabilité, y compris les députés, d'éviter de faire des remarques gratuites et négatives sur nos voisins américains et leurs dirigeants. Les économies de nos deux pays sont étroitement liées, et nous sommes et avons été des alliés sur de nombreux fronts.

Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les États-Unis au chapitre des affaires internationales, mais nous partageons avec eux un continent. Il est dans l'intérêt des Canadiens de faire tout ce qu'ils peuvent pour entretenir de bonnes relations avec leurs voisins du sud

Espérons que la guerre sera de courte durée et qu'elle fera peu de victimes et prions pour que la paix procure un avenir meilleur à tous les habitants de cette planète.

* *

[Français]

LES FEMMES DE MÉRITE

M. Jean-Guy Carignan (Québec-Est, Lib. ind.): Monsieur le Président, le 10 mars 2003, avait lieu la sélection des finalistes pour le concours Femmes de mérite 2003 pour le Centre et l'Est du Québec. Ce concours a pour objectif de mettre en évidence les femmes ayant démontré dans leur vie professionnelle ou personnelle un engagement soutenu à l'avancement des femmes.

Cet événement est une initiative de l'Association YWCA de Québec et de la ville de Québec.

Deux femmes exceptionnelles de la circonscription de Québec-Est, soit Mmes Jocelyne Gros Louis et Gérardine Fournier-Morin, ont été retenues comme finalistes en vue du gala du 6 mai prochain.

Mme Gros Louis est une femme de grand charisme, passionnée et déterminée. Ses premières implications sociales se manifestent lorsque, confrontée à la Loi sur les Indiens, elle est obligée de renier ses origines et d'abandonner ses droits suite à son union avec un non-autochtone. Elle décide alors de militer en faveur du respect de la promotion des droits de la femme autochtone.

Mme Gros Louis est également à l'origine de la création du Centre d'amitié autochtone, qui permet aux familles autochtones d'obtenir en milieu urbain l'aide qu'elles sollicitent. Elle fut également la première femme élue grand chef de la nation huronne-wendat, en 1992.

Pour sa part, Mme Gérardine Fournier-Morin, grande humaniste et militante convaincue dès le début de sa carrière, fut à l'origine, à la fin des années 1995, de la fondation du premier syndicat des comtés de Montmagny et L'Islet, dont elle sera la première présidente. Elle fut également la première femme à assumer la direction de la Jeunesse agricole catholique de Saint-Jean-Port-Joli.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a terrorisé les membres de son caucus avec des tactiques coercitives qui sont une insulte à la démocratie.

Le gouvernement libéral refuse de dire au Parlement à combien se sont élevés jusqu'à maintenant les coûts du registre des armes à feu. Il a aussi grandement sous-estimé les coûts futurs de la mise en oeuvre et de l'application des dispositions législatives pertinentes. Pourtant, le gouvernement nous demande d'approuver l'octroi de 172 millions de dollars supplémentaires.

Le premier ministre est-il fier de ses tactiques d'intimidation dignes d'une cour d'école? Est-il fier d'avoir obligé une de ses députés à fondre en larmes à l'idée de trahir la confiance des gens qui l'ont élue? Est-il fier de ses pitreries antidémocratiques?

Les contribuables se font arnaquer depuis des années pour payer le fiasco du registre des armes à feu qui est maintenant devenu le symbole des tactiques antidémocratiques du gouvernement.

Le premier ministre devrait présenter ses excuses à ses députés et aux Canadiens. Mieux encore, il devrait aller se promener dans la neige avant que celle-ci soit complètement fondue. Un gouvernement allianciste aurait le cran et le leadership nécessaires pour mettre un terme au gâchis.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IRAK

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'intervention de la coalition pour désarmer et déloger le régime de Saddam Hussein a débuté. Malgré l'abandon de nos alliés traditionnels les plus proches par le gouvernement libéral, les Canadiens souhaitent que le conflit en Irak donne les résultats escomptés.

Ce matin, dans sa déclaration, le premier ministre a dit espérer que le conflit serait bref. Le premier ministre saisira-t-il cette occasion pour souhaiter à nos alliés une campagne courte et fructueuse?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous espérons tous que la guerre sera la plus courte possible et qu'elle fera le moins de victimes possible de part et d'autre. Je trouve cela malheureux. Nous avons travaillé très fort pour essayer d'éviter une guerre, mais, malheureusement, la décision a quand même été prise. Les Américains avaient le droit et le privilège de prendre cette décision, et nous respectons cela.

Nous avons nous-mêmes pris une décision. Les Américains étaient au courant depuis longtemps, et ils ont respecté notre décision. J'espère que cette guerre sera très brève et qu'elle fera le moins de victimes possible.

J'espère bien sûr que les efforts des Américains seront couronnés de succès.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous ne sommes pas neutres de ce côté-ci de la Chambre et dans l'ensemble du pays. Nous espérons que les Américains, les Britanniques et leurs alliés auront du succès.

Je veux parler des remarques antiaméricaines qui ont été faites hier. Le premier ministre a été forcé d'accepter la démission de sa directrice des communications à cause de telles remarques, mais il refuse pourtant de censurer ses propres députés d'arrière-ban qui tiennent des propos semblables.

Quel traitement le ministre des Ressources naturelles recevra-t-il? Démission ou approbation?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit aux Canadiens et j'ai dit hier aux membres de mon caucus que, dans une telle situation, nous devons respecter la décision des Américains. Ils ont pris cette décision selon leur propre jugement. Ils ont respecté notre jugement, qui est différent du leur.

Nous avons communiqué avec l'administration américaine hier et aujourd'hui, et les relations sont très cordiales. Les Américains connaissaient notre position avant la guerre, et ils sont très reconnaissants de notre participation à la guerre contre le terrorisme avec nos navires qui sont présents dans le golfe et avec les soldats que nous enverrons dans quelques mois.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre ne devrait pas être vague. Il devrait affirmer clairement que les propos du ministre des Ressources naturelles sont inacceptables.

Ces propos antiaméricains s'ajoutent à une longue série de propos de ce genre venant de tous les niveaux du gouvernement libéral, soit de membres du personnel, de députés d'arrière-ban et, maintenant, de membres du Cabinet. Beaucoup de Canadiens et beaucoup de nos amis américains sont de plus en plus convaincus qu'il ne s'agit pas simplement de négligence, mais que cela fait partie de la stratégie libérale.

Pourquoi de telles remarques visent-elles toujours l'administration américaine, mais jamais le régime de Saddam Hussein?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous ne passons pas une journée sans dénoncer le sort que Saddam Hussein fait subir à son peuple, en Irak, depuis 1991. Cette fois, nous ne participons pas; nous avions participé en 1991 parce que l'ONU avait approuvé l'intervention.

Cette année, nous avons dit la même chose au président: «Si vous avez l'approbation de l'ONU, nous vous appuierons.» Malheureusement, la proposition que le président a présentée il y a quelques jours n'a pas été approuvée par l'ONU et nous avons donc décidé de faire ce que nous disons depuis un an que nous allons faire.

(1420)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous apprenons que les missiles que l'Irak a lancés sur le peuple koweïtien étaient des missiles Al-Samoud, des missiles que Saddam Hussein avait juré ne pas avoir en sa possession puisqu'ils étaient interdits en Irak.

Le gouvernement acceptera-t-il de reconsidérer sa position et de se joindre à la coalition formée d'environ 50 pays qui appuient le désarmement de Saddam Hussein ou nous faudra-t-il attendre que Saddam Hussein utilise des armes chimiques ou biologiques, qu'il ne semble pas avoir, avant de nous joindre à nos alliés pour tenter de le désarmer?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, notre position est claire depuis le début. Nous avons fait l'impossible avec la collaboration de nos alliés américains, de nos alliés britanniques et de la communauté internationale pour trouver une solution satisfaisante dans le cadre des Nations Unies.

Nous poursuivrons nos efforts en participant aux travaux de reconstruction et aux programmes d'aide humanitaire, mais nous ne croyons pas que le Canada doive participer, à ce moment-ci, à une intervention militaire dans les circonstances. Nous l'avons clairement fait savoir et nous maintenons notre position.

Questions orales

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré avoir communiqué avec les grands de ce monde pour discuter de la crise en Irak, et je le crois, mais il a également admis qu'il n'a pas appelé Saddam Hussein pour lui dire que les Canadiens s'opposaient à lui et à son régime meurtrier.

Les libéraux peuvent bien rire. Il est maintenant trop tard pour que le premier ministre l'appelle, car je crois comprendre que les communications téléphoniques ont été coupées. Il pourrait imiter le gouvernement australien et expulser les diplomates irakiens, les envoyer dire à Saddam Hussein qu'il devrait quitter le pouvoir pour sauver son peuple. Le premier ministre songera-t-il à expulser les diplomates irakiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons travaillé fort, plus que tout autre pays, pour tenter de rapprocher ceux qui appuient les résolutions de l'ONU et ceux qui ne les appuient pas. Nous l'avons clairement dit: avec quelques jours ou semaines de plus et un objectif et un délai précis, nous aurions probablement réussi à désarmer Saddam Hussein et à éviter la guerre.

Les Américains, les Britanniques et d'autres ont décidé qu'il était préférable d'attaquer immédiatement. Nous n'étions pas d'accord et ne le sommes pas encore. Nous respectons leur décision, mais nous ne participons pas à cette guerre.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la guerre en Irak est une guerre injustifiée, illégitime et illégale, qui aurait pu être évitée avec la poursuite des inspections, et nous le déplorons. Toutefois, et malgré le début des hostilités, la communauté internationale a encore un rôle à jouer. Nous devons maintenant veiller à aider la population civile irakienne et travailler à rétablir la paix.

Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire ce que le Canada entend faire sur le plan diplomatique, pour que les civils irakiens puissent bénéficier d'une aide humanitaire dans les plus brefs délais?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, et je le répète, nous travaillons avec d'autres pays et les Nations Unies pour nous préparer à offrir de l'aide humanitaire aux victimes de cette guerre. C'est un rôle que le Canada a toujours rempli et qu'il a encore l'intention de remplir dans les présentes circonstances.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a rappelé à maintes reprises que le Canada avait multiplié les efforts diplomatiques. Même si le Bloc québécois n'était pas d'accord avec toutes les propositions, le gouvernement canadien doit poursuivre sur la voie de la diplomatie. Tout n'a pas été fait.

Quelles avenues diplomatiques le premier ministre entend-il emprunter pour faire en sorte de renforcer le rôle des Nations Unies qui doivent notamment être les maîtres-d'oeuvre au chapitre de l'aide humanitaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit; nous travaillons avec les Nations Unies en ce moment. Notre ambassadeur à New York, M. Heinbecker, a communiqué avec mon bureau ce matin pour m'informer à savoir que nous étions très actifs et que plusieurs pays démontrent, à ce moment-ci, un très grand intérêt quant au fait de participer à des efforts humanitaires pour aider la population qui sera victime de cette guerre qui, je l'espère, durera le moins longtemps possible.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, justement, l'Office de coordination des affaires humanitaires de l'ONU a déclaré, ces derniers jours, que le montant minimum nécessaire pour arriver à soulager de manière convenable la population touchée par la guerre était de 123 millions de dollars U.S. pour les trois prochains mois. Or, à ce jour, seulement 40 millions de dollars ont été réunis.

Le Canada entend-il faire sa part, sinon donner l'exemple et intervenir de façon insistante auprès des autres pays?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a répondu à la demande initiale de planification des secours en respectant son engagement à hauteur de 3 p. 100. Nous avons reçu tout juste aujourd'hui une demande de la Croix-Rouge. Nous prévoyons recevoir d'autres demandes d'aide humanitaire. Nous évaluerons attentivement chacune d'entre elles et nous fournirons d'autres renseignements au cours des prochains jours.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, est-ce qu'on peut savoir combien d'argent le Canada s'est engagé à donner? En Afghanistan, le Canada avait fait savoir qu'il était là, dès le point de départ. Il ne faut pas oublier qu'il y a 23 millions de personnes, dont 50 p. 100 de la population a moins de 15 ans, et qu'il y a déjà un million d'enfants qui sont mal nourris de façon chronique.

Est-ce que le Canada entend faire sa part et entend-il faire pression auprès de la communauté internationale?

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, selon moi, l'engagement du Canada en Afghanistan montre très clairement que nous avons à coeur de nous engager, lorsqu'il y a lieu, sur les plans de l'aide humanitaire et de la reconstruction. En Irak, nous avons fourni depuis 1990 pour environ 40 millions de dollars d'aide humanitaire aux réfugiés, aux enfants et aux Irakiens dans le besoin.

Nous analysons actuellement les propositions existantes. De nombreuses demandes nous seront faites. La première est arrivée aujourd'hui. Elle venait de la Croix-Rouge. Nous analysons le tout très attentivement et nous fournirons d'autres renseignements au cours des prochains jours.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé de respecter la décision américaine. Pour notre part, nous aimerions que le premier ministre respecte assez sa propre décision, la décision du gouvernement du Canada, pour éviter que les Forces canadiennes se trouvant dans le Golfe ne l'amoindrissent ou ne la violent de quelque façon que ce soit en participant directement ou indirectement à la guerre contre l'Irak

Le premier ministre peut-il nous dire, car il y a eu des spéculations à cet effet, si la FOI2 participe ou non de quelque façon que ce soit à la guerre contre l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la FOI2 ne participe pas à la guerre en Irak.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, c'est presque là le genre de réponse claire que nous aimerions obtenir plus souvent de la part du premier ministre. Peut-il aussi nous dire si l'une ou l'autre des frégates canadiennes escorte ou non quelque navire que ce soit servant à appuyer la guerre contre l'Irak?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le NPD devrait comprendre que même si le Canada et les États-Unis ont abouti à des conclusions différentes concernant l'Irak, il demeure aussi vrai aujourd'hui que cela l'était il y a une semaine que les États-Unis sont les meilleurs amis et alliés du Canada.

C'est donc dire que notre engagement à défendre conjointement le continent n'a pas changé. Cela signifie que notre engagement à veiller à ce que la frontière ne présente jamais un risque pour la sécurité des Américains n'a pas changé. C'est aussi dire que notre engagement à lutter contre le terrorisme est aussi vigoureux que jamais.

Par conséquent, la dernière chose que nous souhaitions faire lorsque le risque d'actes de terrorisme augmente, c'est de retirer nos navires. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le premier ministre a décidé que le Canada n'enverrait pas de troupes à la guerre contre l'Irak, mais il demeure silencieux sur la légitimité de l'intervention militaire.

Est-ce la position du gouvernement canadien que l'action militaire entreprise par les États-Unis et le Royaume-Uni, notamment, est légitime aux termes du droit international?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas ici pour débattre de la légalité ou de l'illégalité d'une situation.

Les Américains ont décidé qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils font, et nous avons décidé de ne pas participer. Telle est la légalité pour nous. Nous ne participons pas parce que nous avons dit dès le départ, il y a un an, que nous participerions seulement avec le soutien du Conseil de sécurité. Comme celui-ci n'a pas donné son aval, nous ne participons pas et notre position est très légale.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le premier ministre a donc pris position en se fondant sur un principe, mais lequel, il ne le sait pas.

Hier, le ministre des Affaires étrangères a dit à des journalistes que le Canada collaborait avec le département d'État américain pour déterminer ce dont on aura besoin pour reconstruire l'Irak.

Voici la question que j'adresse au premier ministre. Au cours de ces discussions, le Canada insiste-t-il pour que les Nations Unies, non le Pentagone, dirigent l'effort de reconstruction? Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que fait le Canada pour investir les Nations Unies du pouvoir de diriger l'effort de reconstruction? Je ne parle pas seulement ici de l'aide humanitaire, mais de la reconstruction, qui nécessitera un nouveau mandat.

● (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que tous les pays qui le pourront participeront à cet effort. Cela ne me surprend pas que le chef du Parti conservateur ne veuille pas que les Américains reconstruisent l'Irak. Ils participeront évidemment au programme et nous aussi. Nous travaillerons en collaboration sous l'égide des Nations Unies.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours des 24

Questions orales

dernières heures, la France a déclaré que si Saddam Hussein utilise des armes biologiques ou chimiques contre les forces américaines en Irak, elle soutiendra les efforts des États-Unis visant à l'évincer.

Si des armes biologiques ou chimiques sont utilisées, le Canada décidera-t-il enfin que trop, c'est trop, et se joindra-t-il aux efforts visant à évincer Saddam Hussein?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair depuis le début que ce que nous essayons de faire, c'est trouver une façon de résoudre le problème avec un consensus international aussi large que possible non seulement pour la paix, ce qui semble malheureusement compromis, mais aussi sur les moyens de trouver une issue.

Je ne crois pas qu'il serait acceptable pour l'instant que la Chambre ou le gouvernement se prononce sur la possibilité d'une participation à une intervention militaire à laquelle, pour l'instant et dans les circonstances présentes, nous avons décidé de ne pas nous associer.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en situation de crise, ce n'est probablement pas une mauvaise idée d'essayer de prévoir.

La France a déclaré qu'elle pourrait revenir sur son opposition à la guerre. La Chambre est censée se prononcer ce soir et dire si elle croit que le gouvernement canadien devrait appuyer la guerre en Irak

Aurons-nous un vote ce soir ou le gouvernement va-t-il éviter le vote qui est prévu sur la guerre en Irak pour se laisser la possibilité de changer d'avis, pendant le week-end, et d'appuyer peut-être une guerre en Irak comme la France le fait?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la période des questions n'est pas le moment choisi pour expliquer les règles de la Chambre au député, mais je peux l'informer que la motion d'aujourd'hui fait l'objet d'un vote.

Comme nous le savons tous, les whips discutent de ces choses-là et décident quand les votes auront lieu. Telles sont les règles de la Chambre des communes. Elles existent depuis longtemps, depuis bien plus longtemps que je ne suis député, c'est-à-dire très longtemps.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, lors de la guerre en Afghanistan, nous avons appris après coup que la Force opérationnelle interarmées 2 avait, sans qu'on ne le sache, participé activement à cette guerre. C'est au moment où elle a fait des prisonniers que nous avons été mis au courant de son rôle.

Le ministre de la Défense nationale peut-il confirmer que ni maintenant, ni dans les semaines futures, cette unité spéciale ne va participer au conflit en Irak?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme vient de le dire le premier ministre, le JTF-2 n'est pas là. Les forces spéciales ne sont pas là. Je pense que c'est la réponse à la question.

Questions orales

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il y a tellement de clandestinité autour de cette force que la dernière fois, il a fallu attendre une photo en première page du *Globe and Mail* pour confirmer sa présence en Afghanistan.

La réponse que le ministre me donne n'est-elle pas la même chose? Est-ce qu'il est en train de me dire que nous devrons attendre une photo en première page du *Globe and Mail* pour qu'il confirme la présence des forces spéciales en Irak?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le leader parlementaire du NPD vient de féliciter le premier ministre pour être extrêmement clair à ce sujet. Je ne sais pas comment il est possible d'être plus clair. C'est un fait que ces forces spéciales ne sont pas là.

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quand sa directrice des communications a insulté le président des États-Unis, le premier ministre l'a d'abord défendue. Il y a deux semaines, quand l'une de ses députées a déclaré qu'elle détestait les Américains et qu'elle a ri de sa bévue à la télévision, il a pris sa défense. Voilà que, cette fois-ci, c'est le ministre de l'Énergie qui insulte le dirigeant élu de notre principal pays allié. Pourtant, le premier ministre ne lui en a pas encore fait le reproche.

Quand se propose-t-il de décréter une fois pour toutes dans cette enceinte qu'il est tout à fait inadmissible que les ministériels tiennent ces propos anti-américains néfastes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, hier, le ministre a publié un communiqué dans lequel il s'explique. Je suis vraiment ravi qu'il ait apporté ces éclaircissements

Lors de la réunion d'hier de notre caucus, j'ai rappelé aux députés ministériels que le moment était mal choisi pour faire de tels commentaires. Je suis persuadé qu'ils comprendront, pour la grande majorité d'entre eux, que nous devons respecter la décision des Américains, tout comme ils respectent la nôtre.

• (1435)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, s'agit-il du même type d'éclaircissements que ceux fournis par la députée de Mississauga-Centre qui a choisi d'en rire?

Le ministre de l'Énergie a tenu ces propos après la réunion du caucus. Comment le premier ministre explique-t-il que ses députés et ses ministres ne le prennent pas au sérieux quand il désavoue cet anti-américanisme? Se peut-il qu'il s'en soit lui-même rendu coupable lors des réunions de son caucus?

Pourquoi, en cette période de grande crise, le premier ministre n'empêche-t-il pas ses députés de compromettre, avec ces insultes non fondées contre notre plus grand allié, les intérêts stratégiques et économiques des Canadiens?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, les relations entre le Canada et les États-Unis résultent de liens stratégiques, économiques, familiaux et autres qui peuvent résister à bien des commentaires de la part de bien des députés.

Je suis persuadé que nos relations sont si vigoureuses que nous pourrons même supporter les insultes que les alliancistes n'ont cessé de nous asséner, accusant les Canadiens d'être anti-américains. Ce sont eux qui créent cette mauvaise ambiance, pas nous. Pourquoi continuent-ils à nous insulter?

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Défense a confirmé que les militaires canadiens, qui sont intégrés aux unités spéciales en vertu d'une entente avec d'autres pays, étaient sous contrôle des officiers américains ou britanniques et, par conséquent, qu'on n'avait pas besoin d'officiers canadiens là-bas.

Le ministre de la Défense ne croit-il pas que les soldats canadiens placés dans un tel contexte pourraient, une fois de plus, comme cela fut le cas en Afghanistan, être appelés à violer des règles internationales, comme ce fut le cas dans le traitement des prisonniers, par exemple?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois, tout comme le NPD, devrait comprendre que quoique les États-Unis et le Canada en soient arrivés à des conclusions différentes au sujet de l'Irak, il reste vrai aujourd'hui, tout comme il y a une semaine, que le Canada et les États-Unis sont les meilleurs amis et alliés.

En raison de cela, nous sommes encore avec les Américains pour la défense du continent et pour la guerre contre le terrorisme, y compris celle qui se déroule aujourd'hui dans le...

Le Président: L'honorable député de Roberval a la parole.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense devrait comprendre qu'il n'est pas clair dans ses explications. Je vais lui poser la question à nouveau. Est-ce que le ministre de la Défense est en train de nous dire que, pour lui, il est normal, au nom de l'amitié, que des soldats canadiens, qui sont placés sous le commandement américain, violent des règles internationales, comme ce fut le cas en Afghanistan pour le traitement des prisonniers? Trouve-t-il cela correct? C'est ce que je lui demande.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu ces échanges de soldats avec nos alliés depuis des décennies, que ces alliés soient américains ou britanniques. Il est tout à fait normal que pendant la période où des soldats sont sous le commandement d'un autre pays, ils restent sous leur commandement. Toutefois, le pays en question, soit le Canada, se réserve toujours le droit de retirer ses soldats s'il le veut. Étant donné que ce sont de bons alliés et que ces soldats ne sont pas dans un rôle de combat direct, le Canada a décidé de les laisser à cet endroit.

* * *

[Traduction]

LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINE

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les retards à la frontière augmentent et les États-Unis n'ont aucune patience à l'égard d'un gouvernement canadien qui lui est ouvertement hostile. Les chefs d'entreprise disent craindre que les retards accrus à la frontière ne nuisent aux exportations canadiennes. Même Brian Tobin a déclaré que les liens spéciaux que nous entretenons avec les États-Unis étaient de loin les plus importants et les plus essentiels pour nous.

Quelles mesures le premier ministre prend-il pour veiller à ce que nos relations commerciales avec les États-Unis ne soient pas menacées par les récents événements?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, notre vis-à-vis devrait savoir que nous travaillons en étroite collaboration avec les Américains depuis de nombreux mois pour élaborer des plans d'urgence et que nous avons fait en sorte d'être en mesure de faire face à des situations d'alerte comme celle à laquelle nous sommes confrontés maintenant.

Nous recevons régulièrement des rapports qui nous disent que le trafic non commercial se fait très bien et qu'il y a quelques retards dans le trafic commercial. Cependant, permettez-moi de citer une personne que le député connaît peut-être, un porte-parole des Manufacturiers et exportateurs du Canada, qui a déclaré que c'était un problème, mais qu'il était gérable à ce stade-ci. Cette déclaration vient de Perrin Beatty, président et directeur général de cette association.

● (1440)

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que des Canadiens s'inquiètent des torts pouvant être causés à nos relations commerciales. La personne que la ministre a citée, soit Perrin Beatty, président et directeur général des Manufacturiers et exportateurs du Canada, a fait part de sa position à ce sujet au nom de l'industrie.

Des biens d'une valeur de quelque 1,5 million de dollars traversent la frontière chaque minute. Cela représente 14 millions de voyages par année et un passage toutes les 2,5 secondes. Cela veut dire que 90 p. 100 de nos échanges pourraient être menacés par un ralentissement à nos frontières.

Quelles mesures concrètes le gouvernement prend-il pour remédier à l'hostilité à l'égard des États-Unis et protéger ces liens spéciaux?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, ce sont le député d'en face et son parti qui essaient de susciter de l'hostilité à l'égard des États-Unis. En fait, ils font partie de ceux qui blâment le Canada en disant à tout le monde que nos frontières ne fonctionnent pas, alors que nous collaborons avec les Américains pour veiller à leur bon fonctionnement, car c'est dans l'intérêt des entreprises américaines et canadiennes. Nous travaillons ensemble pour maintenir nos frontières ouvertes et fonctionnelles en ces temps difficiles.

L'ENVIRONNEMENT

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre, le ministre de l'Environnement, les responsables du Caribou Commons Project, le peuple gwich'in et moi avons exercé de fortes pressions pendant des années contre le forage dans les 1002 secteurs de la Réserve faunique nationale de l'Arctique.

Le Sénat américain a tenu un vote important hier. Le ministre de l'Environnement peut-il nous parler de ce très important vote qu'a tenu le Sénat américain?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que le Sénat américain, par un vote de 52 contre 48, a rayé de l'avant-projet de résolution budgétaire le pouvoir d'autoriser le forage.

Je tiens toutefois à préciser que la question n'est peut-être pas encore réglée. Quoi qu'il en soit, le gouvernement canadien est toujours déterminé à faire connaître le point de vue du peuple gwich'in et de la population du Yukon aux législateurs à Washington et à le défendre le plus fermement possible.

Questions orales

En guise de conclusion, je voudrais remercier le député du travail soutenu et efficace qu'il a accompli sur cette question, tant ici qu'à Washington.

L'IRAK

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, rien en droit ne justifie la guerre de George Bush. La majorité des spécialistes internationaux en droit sont de cet avis. L'article 51 de la Charte des Nations Unies est clair. Kofi Annan aussi. Les frappes préemptives ne sont pas conformes à la Charte des Nations Unies; elles sont donc illégales.

Le premier ministre est-il de cet avis et, si oui, pourquoi a-t-il tant de scrupules à le dire?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le président des États-Unis et l'administration des États-Unis ont affirmé très clairement qu'ils prenaient des mesures de légitime défense autorisées par les résolutions des Nations Unies qu'ils ont citées comme motifs juridiques à l'appui de leur position.

Le premier ministre a déclaré explicitement que la décision du Canada était fondée sur l'analyse de la situation juridique et du climat politique qui rendrait l'intervention appropriée dans les circonstances.

Nous avons pris notre décision. Les États-Unis ont pris leur décision à titre de pays souverain ayant absolument le droit de prendre une telle décision au sujet de sa légitime défense. Nous respectons cela et nous respectons le fait qu'ils considèrent que nous avons aussi pris une décision à titre de pays souverain.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, la question porte sur l'illégalité de cette guerre.

Même Henry Kissinger reconnaît que les attaques préemptives ne sont pas permises en vertu du droit international, mais notre premier ministre et notre ministre des Affaires étrangères refusent de le reconnaître. On a déjà vu mieux comme grands défenseurs des Nations Unies.

Trente et un professeurs canadiens de droit international, le Secrétaire général des Nations Unies et même Henry Kissinger n'hésitent pas à dire que la guerre en Irak est illégale. Le gouvernement est-il de cet avis oui ou non?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pris sa décision en déterminant s'il convenait que nous participions à une intervention militaire en Irak, après avoir analysé tous les aspects juridiques et politiques dans les circonstances, y compris ceux portant sur la sauvegarde du système du Conseil de sécurité, qui est adéquat et important à nos yeux. Nous avons examiné tous les domaines où nous aurions pu intervenir pour aider à préserver la paix sur Terre.

C'est ce qui nous a guidés et non pas une discussion sur les principes juridiques. Ces principes sont très importants. Nous considérons qu'ils sont essentiels, mais ils font partie d'un processus global que nous observons pour prendre des décisions dans l'intérêt du Canada et pour le bien sacré...

Le Président: La députée de Saint John a la parole.

Questions orales

● (1445)

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, maintenant que nos navires affectés à l'opération Apollo sont bel et bien engagés sur le théâtre de la guerre, nos forces sont exposées à des dangers et doivent par conséquent pouvoir se protéger contre des forces hostiles.

Le ministre de la Défense nationale peut-il dire à la Chambre si ces troupes ont eu la permission de se prémunir contre toute menace dans leur champ d'opération?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je partage entièrement les préoccupations de la députée au sujet de la sécurité de nos troupes dans le Golfe. Nous défendons nos alliés contre le terrorisme. Le risque d'attentats terroristes s'est accru ces derniers jours et nous sommes certainement très préoccupés par la sécurité de nos troupes. Sans entrer dans le détail des opérations, je puis informer la députée que nos troupes ont des règles robustes qui leur permettent de se défendre contre un certain nombre d'attaques possibles.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, il a été confirmé que l'Irak possède des missiles et peut-être même des aéronefs drones capables de transporter des charges biologiques et chimiques.

Le ministre de la Défense peut-il nous dire s'il y a, oui ou non, suffisamment de combinaisons chimiques à bord des navires canadiens pour protéger tous les membres d'équipage au cas où des armes de ce type seraient utilisées?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, pour des raisons de sécurité, je ne pense pas qu'il soit indiqué de parler de toutes les menaces possibles qui pourraient peser sur nos navires. Encore une fois, je partage les préoccupations de la députée quant à la nécessité de prendre toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité de nos soldats, marins et aviateurs. En fait, ces mesures ont déjà été prises.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la capacité de vision nocturne insuffisante des Sea King les rend dangereux. Dans le cadre de l'Opération Apollo, ils doivent s'approcher, de nuit, à quelques centaines de mètres des navires qu'ils cherchent à identifier, et risquent de se faire abattre. Ce défaut a également coûté des vies dans les opérations de recherche et de sauvetage.

Le ministre dit que le matériel de vision nocturne des Sea King ne sera remplacé que lorsque les nouveaux hélicoptères entreront en service, dans plusieurs années. Pourquoi le ministre ne prend-il pas au sérieux les inquiétudes des équipages de nos Sea King, pour qui c'est une question de vie ou de mort?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est difficile de répondre à une question en 30 secondes quand elle est si farcie d'erreurs.

Je me contenterai de dire que j'ai obtenu l'assurance, par le chef d'état major, un ancien pilote d'hélicoptère, que les Sea King étaient sûrs. Les trois pilotes d'hélicoptère que j'ai consultés ce matin m'ont dit la même chose.

Quant à l'affirmation du député qu'ils ne sont pas sûrs, la *Gazette* de Montréal titrait hier, en réponse à ces critiques, que «Les critiques des Sea King volent bas.»

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le rapport sous les yeux. Le ministre aurait dû le lire car il a été rédigé par ceux-là même qui sont en contact quotidien avec les Sea King. Ils disent, en fait, qu'il y a plusieurs problèmes.

Quels sont-ils? Le seul Sea King qui accompagnait nos trois navires dans le golfe est interdit de vol. Le gouvernement dépense une fortune pour y envoyer un remplacement. Hier, nous avons appris que les Sea King sont incapables d'accomplir plusieurs des missions qui leur sont assignées et, selon un rapport interne, la vie de nos équipages est en danger.

Compte tenu de tout cela, comment le ministre peut-il prétendre que tout va bien et continuer à risquer la vie de nos Canadiens?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est déjà difficile de répondre quand il y a tant d'erreurs, mais quand il y a environ 17 questions, cela devient encore plus difficile.

Pour les raisons que j'ai indiquées, j'ai reçu—de sources plus compétentes que le député—toutes les assurances que ces appareils étaient sûrs. Voler présente toujours un risque, quel que soit l'appareil. Ces hélicoptères ont effectué plus de 2 000 missions dans le Golfe et ce, avec un succès exemplaire.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, la guerre en Irak met en lumière la vulnérabilité très grande de la population civile. La Croix-Rouge internationale a lancé hier un appel pressant afin de recueillir des fonds pour venir en aide aux victimes de la guerre.

Compte tenu de cet appel pressant de la Croix-Rouge, le gouvernement canadien compte-t-il s'impliquer davantage qu'il ne devrait le faire en fonction de ses obligations normales, et cela, afin de minimiser les conséquences néfastes de cette guerre?

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que le Canada avait déjà offert de l'aide à l'Irak dans le domaine de la planification des mesures d'urgence, une aide qui est consentie au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Programme alimentaire mondial et à l'UNICEF. Nous venons tout juste de recevoir une demande de la Croix-Rouge aujourd'hui. Nous étudions la question très sérieusement et nous ferons davantage.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): À ce propos, monsieur le Président, quelle action le gouvernement canadien entend-il entreprendre auprès des autres membres de la communauté internationale pour s'assurer de leur participation aux efforts de la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes de cette guerre?

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous travaillons de concert avec bon nombre de partenaires des Nations Unies et nous recevrons de nombreuses demandes d'aide. Nous venons de recevoir une demande de la Croix-Rouge. Nous nous penchons sérieusement sur la question. Le Canada fait sa part et il fera également sa part au chapitre de l'aide humanitaire.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics reste silencieux, tandis que son collègue déconcerté, au ministère de la Défense, essaie d'expliquer pourquoi les libéraux tardent depuis 10 ans à réaliser le projet d'achat d'hélicoptères maritimes.

En tant qu'agent de négociation des contrats au nom du gouvernement, Travaux publics Canada enfreindra les lignes directives du Conseil du Trésor et son propre manuel des approvisionnements s'il n'insiste pas sur le meilleur rapport qualité-prix dans les prochains documents concernant l'achat des hélicoptères.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de garantir que le principe fondamental de meilleur rapport qualité-prix sera respecté dans ce processus?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a pris une importante mesure, vers la fin de l'année dernière, lorsqu'il est s'occupé du regroupement.

Nous en sommes maintenant à l'étape de la lettre d'intérêt. Nous prévoyons très bientôt avoir des réactions à cette lettre, et nous agirons aussi rapidement que possible, conformément à toutes les règles, pour assurer que toutes les mesures légales sont bien prises.

Nous ne commettrons pas d'erreur risquant d'entraîner ce contrat dans une série de poursuites qui dureraient pendant 40 ans.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voilà qu'il est encore question de regroupement de contrats.

Pendant 10 ans, le gouvernement fédéral a employé des termes ambigus—et nous en avons entendu d'autres—et a suscité la confusion pour détourner l'attention de son ingérence politique. Pour commencer, il a scindé le contrat. Le voilà maintenant qui s'attribue le mérite de regrouper les contrats. C'est le gouvernement libéral qui l'avait scindé.

Nous venons d'apprendre qu'il y aura un processus de sélection préalable jamais vu auparavant, où l'on dira à un entrepreneur privilégié, trié sur le volet, ce qui cloche dans la soumission pour qu'elle puisse être modifiée. C'est une opération d'initié. Le ministre des Travaux publics sera-t-il disposé à mettre son poste en jeu lorsque ce processus politisé sera porté devant les tribunaux?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je veillerai à ce que toutes les mesures soient prises conformément à la procédure et à la loi, afin que toutes les règles soient bien respectées, et le résultat sera dans l'intérêt supérieur des contribuables canadiens.

LA SANTÉ

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, en cas d'épidémie chez les animaux, le gouvernement fédéral dispose d'un plan pour collaborer avec les autorités locales afin de contenir et d'enrayer l'épidémie. De telles tragédies surviennent inévitablement localement.

Questions orales

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Advenant une épidémie de maladie infectieuse chez les humains, le gouvernement a-t-il un plan semblable pour collaborer avec les autorités locales?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, de telles situations d'urgence prennent naissance au plan local. Santé Canada veille à ce que tous les paliers de gouvernement soient prêts à réagir de façon coordonnée aux urgences locales en matière de santé, telles que des épidémies. En fait, depuis le 11 septembre 2001, nous avons dépensé près de 90 millions de dollars pour accroître notre capacité de fournir des services sur le terrain partout au pays.

Il existe maintenant des plans d'urgence nationaux pour faire face à certaines maladies, telles que la grippe et la variole. Notre système de surveillance recueille des informations sur les risques à l'échelle locale et nos centres des mesures d'urgence et de prévention des maladies interviennent en collaboration avec les autorités provinciales. Enfin, les laboratoires et les scientifiques de Santé Canada mettent leur savoir-faire et leurs bons conseils au service des autorités provinciales afin de les aider à reconnaître certains risques.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on apprend aujourd'hui que le réseau anglais de la Société Radio-Canada aurait annulé la diffusion d'un reportage sur la Société maritime CSL Inc. à la suite à de pressions exercées par la société Earnscliffe, où travaillent nombre des membres de l'équipe chargée de la campagne de l'ancien ministre des Finances dans la course à la direction du parti. Pourtant, la SRC est censée être un organisme indépendant à l'abri de ce genre de pression.

La ministre du Patrimoine canadien pourrait-elle nous dire ce qu'elle entend faire pour que les candidats à la direction d'un parti n'interviennent pas pour faire supprimer les reportages qui ne leur conviennent pas?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, en premier lieu, j'assure le député que la pression pour faire supprimer ce reportage n'est certainement pas venue de moi. En second lieu, je me permets de souligner que les décisions prises dans la salle de presse de la SRC relèvent exclusivement de son autorité.

● (1455)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de la deuxième partie de la réponse.

Le réseau anglais de la SRC avait prévu faire un reportage d'enquête sur la Société maritime CSL Inc. et avait énormément parlé de ce projet. La SRC est allée de l'avant en dépit du fait que cela posait problème aux organisateurs de la campagne de l'ancien ministre des Finances, à la société Earnscliffe. Il n'y a pas eu de difficulté. Il a suffi d'un ou deux coups de fil de Elly Alboim à son ami Tony Burman, rédacteur en chef des nouvelles au réseau anglais de la SRC. Soudainement, le reportage s'est envolé.

J'aimerais savoir comment les journalistes de la SRC peuvent faire leur travail sachant que l'on peut exercer ce genre de pression sur leurs patrons.

Questions orales

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. J'estime qu'il ne devrait y avoir aucune pression. C'est pourquoi je ne voudrais certainement pas intervenir ou m'immiscer dans les décisions médiatiques prises par la SRC. C'est la décision du service des nouvelles du réseau anglais de la SRC, et il faut l'accepter.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, la guerre est maintenant commencée. Même si le Canada n'y participe pas, il est du devoir du gouvernement de se prémunir contre d'éventuelles répercussions qui pourraient toucher notre pays.

Le premier ministre peut-il nous dire si le Comité ministériel spécial, mis sur pied suite aux événements du 11 septembre, a prévu des mesures particulières pour faire face à la situation actuelle?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que le Comité ministériel dont parle l'honorable député poursuit ses activités tout le temps pour assurer la sécurité des Canadiens. Nous ne sommes pas exclusivement concernés par la question de l'Irak. Par contre, depuis le 11 septembre 2001, nous avons adopté toute une série de mesures pour la sécurité canadienne, et nous continuerons notre travail dans ce domaine avec tous les ministres responsables, pour la sécurité des Canadiens.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

M. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, le Canada célèbre aujourd'hui la Journée internationale de la Francophonie. Est-ce que le secrétaire d'État responsable de l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie pourrait indiquer quels sont les objectifs poursuivis par le Canada au sein de la Francophonie internationale?

L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, bonne fête de la Francophonie à tous. Le Canada est un fier partenaire de la Francophonie. Cette fierté, nous la manifestons et nous l'exprimons plus particulièrement au niveau culturel par notre participation active au Réseau international sur la diversité culturelle de notre collègue, la ministre du Patrimoine canadien.

Nous l'exprimons aussi au niveau politique en faisant la promotion de valeurs qui sont propres et chères aux Canadiens, des valeurs de démocratie, de droit de la personne et de bonne gouvernance, qui sont contenues dans la déclaration de Bamako.

Enfin, nous rendons hommage à notre ami, Son Excellence Boutros Boutros-Ghali.

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre de la Santé a été moins que volubile au sujet du marché impliquant Joanne Meyer et Ferrari, qui a été octroyé par son prédécesseur. Je voudrais aujourd'hui lui donner la possibilité de répondre à cette question. Si elle ne peut le faire, je lui demanderais de prendre un engagement.

Quand la ministre obtiendra-t-elle le rapport du ministère et s'engagera-t-elle à le présenter ici à la Chambre?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes occasions, mes collaborateurs de Santé Canada colligent actuellement les faits concernant le marché en question. Je m'attends à ce que le rapport à ce sujet me soit présenté sous peu.

* * *

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, lundi, on apprenait que des subventions canadiennes destinées au développement de l'Afghanistan servaient, entre autres, à soutenir les seigneurs de la guerre de l'Alliance du nord. Or, on sait que les seigneurs de la guerre sont un frein au changement de la situation des femmes afghanes. C'est l'Alliance du nord qui détient le triste bilan des viols et oblige encore les femmes afghanes à porter le voile.

La ministre de la Coopération internationale peut-elle nous donner l'assurance que l'argent versé par le Canada va réellement servir à améliorer les conditions de vie de la population afghane, notamment celles des femmes?

(1500)

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, lundi, nous avons annoncé l'octroi de 250 millions de dollars supplémentaires destinés à l'Afghanistan, dans quatre secteurs prioritaires: l'aide aux populations des régions rurales au regard des moyens de subsistance et de la protection sociale, la gestion des ressources naturelles, le renforcement de la sécurité et de la primauté du droit et l'aide soutenue au gouvernement d'Afghanistan.

Nous prenons des mesures particulières pour promouvoir les droits des femmes en Afghanistan. Nous avons parlé souvent des atteintes aux droits de la personne dont les femmes sont victimes et des droits dont doivent jouir les femmes et les enfants en Afghanistan. Nous appuyons les efforts courageux déployés par de nombreuses petites ONG afghanes qui s'occupent de la santé des femmes en Afghanistan et qui renseignent ces dernières sur les questions de santé. Nous appuyons le ministère afghan des Affaires féminines et nous avons versé un million de dollars aux Nations Unies.

L'IRAK

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a dit respecter la décision de George Bush d'entreprendre cette guerre illégale et immorale contre le peuple irakien, une guerre criminelle aux termes du droit international.

Si le premier ministre ne veut pas condamner la guerre, conviendra-t-il au moins qu'il serait inhumain et illégal de se servir de bombes à noyau d'uranium appauvri et de bombes à dispersion? Demandera-t-il à Bush et à Blair de ne pas employer ces bombes qui ont déjà fait tellement de victimes innocentes en Irak et ailleurs?

Recours au Règlement

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit opportun que le gouvernement canadien se prononce sur l'emploi de certaines armes qui n'ont pas été utilisées. Je ne crois pas que nous soyons en mesure de dire aux Américains comment mener une campagne qui sera extrêmement difficile pour eux. Il convient que nous respections leur

Par ailleurs, nous sommes sûrs que les Américains se conduiront conformément aux règles humanitaires relatives aux conflits armés, comme les y obligent les conventions de Genève, notamment. Nos alliés américains ont toujours respecté la primauté du droit et les règles du droit international à l'égard des conflits armés et nous nous

LA DÉFENSE NATIONALE

attendons à ce qu'ils le fassent dans ce cas-ci aussi.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'ai une question fermée à poser au ministre de la Défense nationale.

Est-ce que les militaires canadiens à bord des bâtiments qui mouillent dans le golfe Persique sont munis de masques à gaz et de combinaisons destinés à les protéger contre d'éventuelles attaques chimiques ou biologiques? Oui ou non?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà donné une réponse au député à ce sujet. Je ne crois pas qu'il soit approprié que j'aborde de telles questions en public, mais compte tenu du fait que le très honorable député a été premier ministre et vu sa vaste expérience au service du Canada, je serai ravi d'avoir une conversation privée avec lui et de lui fournir les détails que je ne peux fournir en public.

LE MULTICULTURALISME

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, le vendredi 21 mars est un jour spécial dans le monde entier. En effet, en 1966, les Nations Unies ont proclamé le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La secrétaire d'État au multiculturalisme et à la situation de la femme peut-elle dire à la Chambre ce que son ministère fait pour sensibiliser davantage les Canadiens aux effets pervers du racisme?

L'hon. Jean Augustine (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, en effet, le 21 mars est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le Canada célèbre cette journée. Nous savons que la vaste majorité des Canadiens condamnent vigoureusement le racisme et la discrimination.

C'est la septième année que nous invitons les jeunes à participer au concours Mettons fin au racisme! Ils ont monté des vidéos. Ils ont travaillé dans leurs écoles et leurs collectivités pour transmettre des messages préconisant le respect de leur culture et exprimant leurs opinions.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Elaine Taylor, ministre de la Justice et ministre des Entreprises, du Tourisme et de la Culture du Yukon.

Des voix: Bravo!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je demande au leader du gouvernement à la Chambre de bien vouloir nous expliquer quels travaux sont prévus pour le reste de la journée, demain et la semaine prochaine. S'il décidait de prévoir une journée pour l'étude des amendements proposés au projet de loi C-10A par le Sénat, pourraitil aviser la Chambre de la façon dont il entend attribuer le temps étant donné qu'il a déjà donné avis que du temps serait attribué pour l'étude du projet de loi C-10A? Pourrait-il également dire à la Chambre, afin que nous sachions tous ce que nous allons faire cet après-midi, si le whip, en conformité avec le Règlement, reportera le vote d'aujourd'hui à une date ultérieure?

● (1505)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) : Monsieur le Président, on dirait une réunion des leaders parlementaires cet après-midi. Je suis heureux d'informer la Chambre que cet après-midi, nous poursuivons l'étude de la motion de l'opposition. Soyons clairs làdessus.

Demain, nous entamons l'étude du projet de loi C-20, Loi sur la protection des enfants, suivi du projet de loi C-23, concernant les délinquants sexuels. Lundi et mardi sont des jours désignés.

En vertu d'une entente convenue entre tous les partis concernant l'adoption d'une motion des voies et moyens mardi, j'ai l'intention d'entamer l'étude du projet sur le budget 2003 mercredi. Quant au reste des travaux, je suis heureux d'informer la Chambre que le gouvernement a l'intention de respecter le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'hier, alors que je répondais à une question à la Chambre, j'ai promis de déposer une réponse qui avait été formulée par l'ambassade du Canada à Haïti à l'égard de certaines allégations ou références qui avaient été faites par l'opposition. J'aimerais déposer ce document maintenant. Il s'agit d'un communiqué de presse portant sur la politique du Canada à l'égard de Haïti, pour faire suite à la question à laquelle j'ai répondu hier.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le document que nous voulions obtenir n'était pas le communiqué de presse que le ministre des Affaires étrangères dépose maintenant, mais plutôt le compte-rendu de la réunion dont mon collègue de Cumberland—Colchester a parlé dans sa question. Je suis très heureux que le ministre ait accepté de déposer le document demandé. Il a peut-être mal compris de quel document il s'agissait, mais compte tenu du fait qu'il a accepté le principe de déposer le document demandé, je lui demanderais maintenant de déposer à la Chambre le compte rendu de la discussion que le député avait demandé et pas seulement un communiqué de presse.

Affaires courantes

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre demande le dépôt d'un autre document, affirmant que celui qui vient d'être déposé n'est pas le bon. Je suis persuadé que ministre tiendra compte de la demande du député, mais il a le droit de déposer le document sans obtenir le consentement de la Chambre. Le document est déjà déposé et je suggère que le très honorable député y jette un coup d'oeil pour voir s'il ne contiendrait pas quelque chose qui répondrait à ses besoins. Il pourra en discuter avec le ministre et soumettre la question à nouveau à la Chambre plus tard au besoin.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, nous avons tenu bon nombre de discussions de principe aujourd'hui. Le ministre des Affaires étrangères a pris une décision de principe en acceptant de déposer le document qui était demandé. Il a fait une erreur et déposé le mauvais document. Je lui demande donc d'honorer le principe et de déposer le document exigé.

L'hon. Bill Graham: Monsieur le Président, je voudrais consulter le compte rendu, mais j'ai certainement déposé le document que j'ai dit hier que je déposerais. On m'a demandé si notre ambassade d'Haïti avait fait des déclarations relatives à certaines activités du secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique. J'ai dit que je déposerais la déclaration de notre ambassade relativement à certains propos, et c'est le document que je dépose aujourd'hui. Par conséquent, je ne comprends pas très bien ce que veut le député. S'il veut que je dépose un autre document concernant un événement différent, il devrait me dire de quel document il s'agit pour que je puisse lui fournir la réponse qui convient.

Le Président: Comme je l'ai dit plus tôt, si le député rencontre le ministre, ou vice versa, ils pourraient peut-être régler tous les deux la question de manière satisfaisante pour tous, et non pas seulement pour eux.

M. John Reynolds: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les partis et je crois qu'il y a unanimité pour que l'on revienne aux affaires courantes afin que l'on puisse apporter quelques changements aux initiatives parlementaires, comme en ont discuté les whips.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

● (1510)

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux interventions. Le projet de loi C-343 est inscrit à mon nom et j'aimerais qu'il soit porté au nom du député d'Okanagan—Shuswap.

Le Président: Premièrement, est-on d'accord pour que le projet de loi C-343 soit inscrit à un autre nom?

Des voix: D'accord.

M. John Reynolds: Je désire présenter un projet de loi au nom du député de Portage—Lisgar, qui ne peut être ici aujourd'hui.

LE CODE CRIMINEL

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-416, Loi

modifiant le Code criminel et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (principes de détermination de la peine).

—Le texte modifie le Code criminel et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en supprimant l'obligation, qui incombait au tribunal chargé de déterminer la peine à infliger, d'examiner avec une attention particulière les circonstances lorsque le délinquant est un autochtone.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE DE DÉONTOLOGIE PARLEMENTAIRE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD) demande à présenter le projet de loi C-417, Code de déontologie parlementaire.

—Monsieur le Président, je demande à présenter un projet de loi, le Code de déontologie parlementaire, pour que tous les députés et sénateurs soient soumis à des critères élevés de déontologie et de transparence sous la supervision d'un conseiller en éthique vraiment indépendant.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour une première fois et imprimé)

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon moi, le Règlement de la Chambre prévoit qu'un projet de loi d'initiative parlementaire ne peut être présenté s'il existe déjà un projet de loi ministériel traitant de la même question, et je crois que c'est le cas en ce qui concerne le Code de déontologie. À mon avis, le projet de loi d'initiative parlementaire qui vient tout juste d'être présenté ne devrait pas être recevable pour cette raison.

Le Président: Même si le député a raison de dire qu'il ne devrait pas exister deux projets de loi semblables, et je ne suis pas convaincu que ce soit ici le cas, je juge sans faire une recherche plus approfondie qu'il faudra faire valoir cet argument une autre fois, lorsque nous aurons eu l'occasion d'examiner le projet de loi. Personne n'en a pris connaissance jusqu'à maintenant. L'ordre a été donné de l'imprimer. Seule la députée de Halifax en connaît la teneur. En réalité, la présidence en a obtenu un exemplaire il y a quelques secondes, mais je n'ai pas eu l'occasion de le lire ou de faire une comparaison. Je suis convaincu que le député voudra avoir l'occasion de se pencher sur ce document, et peut-être voudra-t-il ensuite y revenir. Nous réglerons cette question un autre jour.

* * *

LE CODE CRIMINEL

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD) demande à présenter le projet de loi C-418, Loi modifiant le Code criminel (responsabilité criminelle des sociétés, administrateurs et dirigeants).

—Monsieur le Président, je demande à présenter un projet de loi pour modifier le Code criminel, dans le but de tenir les sociétés, administrateurs et dirigeants criminellement responsables s'ils mettent consciemment la vie de leurs employés en danger.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé)

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD) demande à présenter le projet de loi C-419, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement (personnel des parlementaires).

—Monsieur le Président, je demande à modifier la Loi sur les relations de travail au Parlement. Le projet de loi accorde à tout le personnel employé sur la colline parlementaire les pleins droits de syndiqués et les protections qui, aussi incroyable que cela paraisse, leur sont actuellement refusés.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé)

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à modifier la Loi sur les aliments et drogues. Il est très court, mais très important si l'on veut que les Canadiens deviennent un exemple à suivre en matière de soins de santé.

En 1997, les Canadiens ont envoyé au gouvernement un message sur la liberté de choix en matière de soins de santé. Plus d'un million de personnes ont signé des pétitions demandant au gouvernement de respecter leur droit et leur accès à des produits de santé naturels.

Le comité permanent de la 36^e législature a entendu des Canadiens et écrit un excellent rapport, comportant 53 recommandations, qui a été déposé en novembre 1998. Le comité et le rapport de l'équipe de transition ont reconnu que:

Le poids des preuves scientifiques contemporaines confirme l'atténuation et la prévention de nombreuses maladies et de nombreux troubles cités dans l'annexe A, au moyen de l'utilisation judicieuse des PSN.

Il est temps que la loi et le règlement reflètent l'état actuel de la science

Le projet de loi supprimera l'annexe A de la loi et rétablira le droit et l'accès des Canadiens aux produits de santé naturels qui forment des corps sains et donc des Canadiens en bonne santé. C'est une priorité pour de nombreux Canadiens et j'espère que le projet de loi recevra l'appui de tous les membres de la Chambre.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

. .

• (1515)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE REGISTRE DES ARMES À FEU—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je signale que je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de St. Albert le 27 février dernier au sujet de la divulgation aux médias de renseignements sur le budget principal des dépenses de 2003-2004, avant que ces renseignements soient présentés à la Chambre.

Je remercie le député de St. Albert d'avoir soulevé cette question, ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre et le député de St. John's-Ouest pour leur contribution à cet égard.

Le député de St. Albert s'est plaint du fait qu'un communiqué du gouvernement fournissait des détails sur la répartition des fonds demandés pour le Programme canadien de contrôle des armes à feu dans le budget principal des dépenses de 2003-2004. Il a de plus signalé qu'un porte-parole du ministre de la Justice avait dit, selon un reportage du *National Post*, que ces détails ne seraient fournis à la Chambre qu'à la fin mars. Le député a présumé que ces renseignements seraient inclus dans le Rapport sur les plans et les

Décision de la présidence

priorités du ministère de la Justice, communément appelé la partie III du budget principal des dépenses.

En plus de cette question, le député a porté à l'attention de la présidence une note figurant dans le budget supplémentaire des dépenses (B) de 2002-2003, qui indique selon lui qu'une avance de fonds de 14 098 739 \$, provenant du crédit 5 pour éventualités du Conseil du Trésor, a été accordée au ministère de la Justice. Il a fait remarquer que, si ces fonds avaient été fournis pour combler un déficit dans le financement du programme d'enregistrement des armes à feu créé par le retrait de la demande de fonds figurant initialement dans le budget supplémentaire des dépenses (A) de 2002-2003, cela voudrait dire qu'on a fait fi de la volonté du Parlement et qu'il y a outrage.

[Français]

Pour répondre à ces accusations, l'honorable leader du gouvernement à la Chambre a informé les honorables députés que le ministère de la Justice avait utilisé la somme de 14 millions de dollars avancée sur le crédit pour éventualités du Conseil du Trésor pour des poursuites liées aux drogues et pour des procédures judiciaires concernant les autochtones.

Dans une déclaration faite au sujet de cette question de privilège le 28 février 2003, le ministre a confirmé que ces fonds faisaient en effet partie de l'augmentation requise pour répondre aux principaux besoins de fonctionnement qu'il avait déterminés, à savoir une charge de travail accrue liée aux poursuites concernant les drogues et aux procédures judiciaires visant les autochtones.

Compte tenu de l'explication fournie par le ministre, la présidence peut maintenant présumer que cet aspect de la question est réglé.

[Traduction]

Les députés qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation des fonds provenant du crédit pour éventualités disposent de nombreux moyens pour le faire. Par exemple, les députés peuvent, bien sûr, demander des renseignements à ce sujet à la présidente du Conseil du Trésor pendant la période des questions ou lorsqu'elle comparaît devant comité. Ou encore, les députés peuvent poser des questions individuellement aux ministres, au secrétaire parlementaire ou aux hauts fonctionnaires qui comparaissent devant les comités au sujet du Budget principal des dépenses et leur demander si le ministère ou l'organisme qu'ils représentent ont eu à obtenir des fonds supplémentaires du Conseil du Trésor au moyen du crédit pour éventualités.

L'autre point qu'a soulevé le député de St. Albert concerne la divulgation prématurée de renseignements. Notre pratique à cet égard varie grandement selon la nature des renseignements et l'objet de leur présentation à la Chambre.

Comme le député l'a signalé, il a été clairement établi dans des décisions antérieures que la divulgation, avant la présentation à la Chambre, de projets de loi dont un avis a été donné constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre. À cet égard, j'ai précisé dans la décision que j'ai rendue le 19 mars 2001, consignée à la page 1840 du compte rendu:

La convention de la confidentialité des projets de loi inscrits au Feuilleton est nécessaire non seulement pour que les députés eux-mêmes soient bien informés, mais aussi en raison du rôle capital que la Chambre joue, et doit jouer, dans les affaires du pays.

Décision de la présidence

[Français]

Par ailleurs, tous les honorables députés sont au courant de l'exigence de confidentialité des rapports des comités avant leur dépôt, qui est énoncée à la page 884 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*.

● (1520)

[Traduction]

Notre pratique garantit également la confidentialité de tous les rapports déposés en vertu d'une loi du Parlement ou d'une résolution de la Chambre, comme le prévoit le paragraphe 32(1) du Règlement. En ce qui concerne les rapports annuels, je renvoie les députés à la déclaration faite par le Président Fraser le 7 mai 1992, figurant à la page 10407 du compte rendu.

Dans le cas présent, les renseignements dont la divulgation est reprochée ont apparemment été rendus publics sous la forme de documents d'information concernant le budget principal des dépenses. Ce budget a été déposé à la Chambre en bonne et due forme le 26 février 2003 et il n'a jamais été question de divulgation prématurée de son contenu hors de la Chambre. Le député de St. Albert suppose néanmoins que ces documents d'information pourraient être inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités que doit déposer le ministère de la Justice d'ici la fin du mois. Il se fonde sur cette supposition pour alléguer que les renseignements ont été divulgués prématurément, et c'est sur cette allégation que repose l'accusation d'outrage.

Examinons le contexte. Tout d'abord, il importe de reconnaître qu'on a tenté à maintes reprises au fil des ans de réagir aux diverses frustrations éprouvées par les députés au cours de l'examen du budget principal des dépenses. Certains députés se souviendront de l'époque où, avec ce que l'on appelait communément le «livre bleu» comprenant les parties I et II, soit le plan de dépenses du gouvernement et le budget principal des dépenses, le gouvernement déposait les parties III s'y rattachant. Ce livre bleu supplémentaire de chaque ministère et chaque organisme ventilait en détail tous les crédits énumérés dans le budget principal des dépenses. Lorsque des députés se sont plaints du fait que les prévisions détaillées des dépenses annuelles les inondaient de renseignements sans pour autant mieux les éclairer au sujet des plans stratégiques sur lesquels ces dépenses étaient censément fondées, le gouvernement a réagi en mettant sur pied le système actuel des Rapports sur les plans et priorités.

La forme actuelle de ces rapports tels qu'ils sont déposés à la Chambre est le fruit d'une longue étude du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en matière de crédits menée au cours des années 1995 à 1998. Maintenant déposés chaque année, les Rapports sur les plans et priorités sont décrits dans les budgets comme:

...des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes.

[Français]

Les Rapports sur les plans et les priorités détaillent les intentions du gouvernement pour l'exercice en cours ainsi que les deux exercices subséquents. De plus, comme l'a récemment constaté la Chambre, ils renseignent sur les exigences budgétaires de l'exercice en cours, en fonction du Budget principal des dépenses, et contiennent également les demandes supplémentaires qui n'ont pas

encore été présentées au Parlement. Ils sont étudiés par les comités conformément aux dispositions du paragraphe 81(7) du Règlement. Compte tenu de leur conception récente et des événements survenus dernièrement à la Chambre à leur égard, il pourrait être souhaitable de réexaminer leur forme ou leur présentation.

[Traduction]

Dans un certain sens, il est donc raisonnable de conclure que, tout comme pour les rapports annuels des ministères et les rapports de nos comités, le fait de rendre publics les Rapports sur les plans et les priorités avant qu'ils soient dûment déposés à la Chambre constitue une atteinte au privilège. Néanmoins, dans le cas qui a été soulevé, nous ne faisons pas face à une divulgation prématurée du Rapport sur les plans et les priorités du ministère de la Justice, mais uniquement de certains renseignements que l'on suppose en faire partie. Il s'agirait de renseignements qui complètent ceux donnés à la Chambre en bonne et due forme dans le budget principal des dépenses. Bien que notre procédure soit bien claire à l'égard des documents, nos usages relatifs aux renseignements sont moins bien établis

Lorsque les renseignements ont directement trait aux décisions que la Chambre peut ou doit prendre quant aux lois ou aux recommandations des comités, il est évident que les droits de la Chambre prévalent et doivent être considérés comme prépondérants. Les autres cas accordent plus de latitude. Par exemple, nous ne nous attendons pas à ce que chacun des renseignements d'un rapport annuel de ministère soit caché au public jusqu'au dépôt du rapport en Chambre. Cela obligerait le gouvernement à fonctionner sous le sceau du secret, ce qui irait à l'encontre de la transparence à laquelle s'attendent tant la Chambre que les Canadiens.

Le Budget principal des dépenses de 2003-2004 est déjà devant la Chambre. Le fait de rendre publics des renseignements supplémentaires visant des montants du budget qui sont pour leur part déjà publics ne me semble pas être répréhensible. Par ailleurs, il pourrait être mal avisé, pour votre Président, de commenter l'opportunité de mettre à la disposition des médias des renseignements qui ne sont pas, au moins de façon simultanée, mis à la disposition des députés.

Les députés peuvent être d'avis que ces renseignements auraient dû être compris dans le budget principal des dépenses, ou peut-être déposés en même temps que ce dernier en tant que document séparé. Le Président est conscient du fait que tant la façon dont les documents relatifs au budget sont déposés à la Chambre que la nature et l'étendue de ces renseignements sont une source constante de préoccupations parmi les députés. Lorsque, en temps opportun, les comités permanents entameront l'étude du budget principal des dépenses, ils pourront décider de se pencher sur le cas qui nous occupe.

À la lumière de nos usages actuels, je conclus que la simple divulgation des renseignements supplémentaires ne constitue pas une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Je tiens à remercier encore une fois le député de St. Albert d'avoir soulevé cette question et de l'intérêt soutenu qu'il manifeste pour le respect des usages qui régissent nos procédures financières.

AFFAIRES COURANTES

● (1525)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES TRANSPORTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante:

Que, relativementà son étude du réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime duSaint-Laurent, un groupe, composé de cinq membres du partiministériel et d'un membre de chacun des partis de l'oppositionfaisant partie du Sous-comité sur le transport maritime du Comitépermanent des transports, soit autorisé à se rendre et à tenir desaudiences à Washington du 30 mars au 3 avril 2003, et que lepersonnel nécessaire accompagne le Sous-comité.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord. (La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement.

- Le Président: Quand la Chambre s'est interrompue pour la période des questions, le député de Simcoe—Grey avait la parole pour les questions et observations.
- M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais demander au député quelles étapes quelqu'un suivrait s'il voulait encourager un état voyou ou un dictateur délinquant comme Saddam Hussein. Je crois que les étapes ressembleraient à quelque chose comme ce qui suit.

Premièrement, demander que Hussein désarme et ne rien faire pendant douze ans pour l'obliger à se conformer à cette demande.

Deuxièmement, adopter 16 ou 17 résolutions à l'ONU exigeant que les dirigeants de l'Irak se conforment à ces résolutions et désarment, puis ne rien faire pour les obliger à respecter les résolutions.

Lorsque le dictateur de Bagdad utilise des gaz contre son propre peuple, et des armes de destruction massive, ne rien faire pour le désarmer.

Lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies vote à l'unanimité le désarmement de l'Irak sous peine de graves conséquences pour ce pays, refuser d'aider nos alliés lorsqu'ils s'unissent dans un effort commun en vue d'obliger l'Irak à se conformer à cette décision.

Lorsque tous les efforts diplomatiques échouent ou si l'opinion publique flanche, refuser d'appuyer nos alliés dans leurs efforts en vue d'obtenir que le Conseil adopte une résolution plus stricte.

Lorsque le dictateur de l'Irak a besoin d'entendre un appel uni, ferme et non équivoque en faveur du désarmement, assorti d'une menace d'intervention militaire s'il ne désarme pas, refuser de prendre position sur la légitimité de cette demande au cas où quelqu'un s'y opposerait plus tard au conseil.

Les crédits

Enfin, lorsque nos alliés les plus proches, et nos amis de longue date, prennent la dure décision d'appliquer la résolution 1441, refuser de les aider et de les épauler.

Le député peut-il trouver une meilleure façon d'encourager quelqu'un d'aussi dément que Saddam Hussein? C'est ce qui s'est produit à mon avis. Il a été renforcé dans son attitude par le fait que, lorsque la situation devient trop tendue, tout le monde se sauve. Les gens laissent le sale boulot et le plus dur travail aux Américains et à nos alliés.

Saddam a déclaré que le monde lui semblait divisé, de sorte qu'il va continuer à faire ce qu'il fait très bien depuis douze ans. Il va continuer à utiliser des armes déclarées illégales et à maltraiter sa population de la manière la plus odieuse, et il va continuer à tenter sa chance puisque ça fonctionne. Le Canada n'a certainement pas pris fermement position contre ses agissements.

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu du nombre incroyable d'inexactitudes que vient d'énoncer le député, je ne sais par où commencer.

Je commencerai par l'affirmation selon laquelle le Canada n'a rien fait pour prévenir la violation de ces conventions des Nations Unies. Ce n'est tout simplement pas vrai. Aucun pays n'a plus fait que le Canada pour tenter d'amener les pays alliés membres des Nations Unies et du Conseil de sécurité à trouver une solution pacifique à ce problème. Voilà ce qui échappe aux alliancistes. Il incombe aux dirigeants politiques du monde et de notre pays de défendre la paix à tout prix et d'épuiser tous les recours possibles pour y arriver.

M. Blix déclarait aujourd'hui même qu'il avait fait des progrès. Pourquoi ne lui aurions-nous pas laissé quelques semaines de plus? Le premier ministre a démontré un leadership évident non seulement au Canada en matière de politique étrangère, mais un peu partout dans le monde. Pour ce qui est des volte-face et des propos incendiaires, il suffit de regarder du côté de l'Alliance.

Je réfléchis à ces choses qui ont été dites. Je me souviens que le dernier chef de l'opposition parlait d'un gouvernement fondé sur le consensus, les référendums et les plébiscites. Non seulement une majorité de Canadiens mais la majeure partie de l'opinion publique mondiale ont demandé qu'on donne une chance à la paix, ce que n'ont pas fait les bellicistes d'en face. Une fois de plus, l'opposition, qu'on l'appelle le Parti réformiste, l'Alternative unie ou l'Alliance, fait volte-face.

Les Canadiens reconnaissent évidemment pour ce qu'ils sont les commentaires du parti d'en face. Le chef de l'opposition tient des propos erronés et inexacts. Le député d'Okanagan—Coquihalla, pour sa part, déclare que nous nous retrouvons maintenant aux côtés de la Chine communiste, de la Lybie, de l'Iran et d'autres tyrannies qui s'opposent à la libération de l'Irak. Pouvons-nous seulement tolérer des propos aussi dérisoires de la part de l'opposition?

Les crédits

En somme, une majorité de députés, de Canadiens et de citoyens du monde veulent parvenir à une solution pacifique, dans la mesure du possible. S'il faut, pour cela, accorder quelques semaines de plus, nous devons le faire, examiner toutes les autres possibilités et soutenir M. Blix. Il a clairement indiqué qu'il avait fait des progrès et, s'il était nécessaire de doubler, tripler ou même quadrupler le personnel ou les ressources dont il avait besoin, pourquoi ne pas les lui avoir donnés? Pourquoi ne pas lui avoir permis de faire ce pour quoi il a été mandaté?

Je ne peux m'empêcher d'éprouver un sentiment de honte pour les députés de l'opposition officielle.

(1530)

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec mon collègue de Lac-Saint-Jean—Saguenay.

C'est avec beaucoup de tristesse que je prends la parole aujourd'hui parce que la nuit dernière, une guerre illégale, immorale et illégitime a été déclenchée. C'est un moment triste dans l'histoire de l'humanité. Les gens, partout dans le monde, sont tristes et beaucoup étaient inquiets.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion d'aller rencontrer des gens, entre autres, des élèves de l'École Arc-en-ciel à Lac-Saint-Charles, de la Polyvalente de Charlesbourg et de la Polyvalente Le Sommet, qui m'ont demandé «M. Marceau, faites tout en votre pouvoir pour empêcher cette guerre. On ne veut pas de cette guerre». Ces jeunes ont dit spontanément, non pas à l'instigation des professeurs ou de quelque employé de la Commission scolaire, qu'ils étaient inquiets et qu'ils voulaient éviter cette guerre.

Or, cette guerre a malheureusement débuté. Ces élèves m'ont également demandé: «Qu'est-ce que vous pouvez faire, en tant que député? Quelle influence avez-vous à cet égard?». Malheureusement, j'ai été obligé de leur répondre que le gouvernement, par manque de leadership, a refusé de son propre chef de soumettre la question à un vote à la Chambre. Face à un enjeu d'une telle importance, il aurait absolument fallu que les parlementaires votent sur cette question à la Chambre.

Le gouvernement aurait dû prendre les devants et permettre aux députés de cette chambre de voter. Seulement, il ne l'a pas fait. Il a fallu l'initiative du Bloc québécois pour faire en sorte que les représentants élus de cette Chambre aient la possibilité d'inscrire formellement, c'est-à-dire par un vote, l'opinion qu'il ou qu'elle peut avoir par rapport à cette guerre. Il aurait aussi fallu voter avant le début des hostilités. Encore une fois, par manque de leadership, ce vote n'a pas eu lieu avant.

Le premier ministre a dit que le Canada ne participerait pas aux hostilités, ce à quoi nous applaudissons. En revanche, afin d'être conséquents et logiques avec nous-mêmes, il est essentiel que des gestes soient posés afin d'éviter de se prendre le doigt dans l'engrenage, car le danger est présent. Nous avons des bateaux dans le golfe Persique et nous avons également des militaires présents, dans le cadre de programmes d'échange avec les armées britanniques et américaines. Cela signifie que des militaires affichant la feuille d'érable sur leur uniforme seront appelés à poser des gestes de guerre contre l'Irak, alors que le gouvernement a dit que le Canada n'y participerait pas. Quel bel exemple d'illogisme.

Il est impératif que le gouvernement rappelle dès maintenant tous les militaires présents dans le golfe Persique, afin d'éviter que le Canada soit appelé à participer indirectement à une guerre que la population en général et nous-mêmes jugeons illégale, immorale et illégitime.

La seule invasion qu'il aurait dû y avoir en Irak, c'est celle des inspecteurs et s'il y avait eu plus d'inspecteurs et plus de temps, cela aurait permis d'éviter ce gâchis.

● (1535)

Lorsqu'on parle de guerre et de morts, que ce soit des militaires, des civils, des hommes, des femmes ou des enfants, on parle de gâchis et on parle de dégâts.

Il aurait donc fallu plus d'inspecteurs et plus de temps. Malheureusement, le gouvernement américain ayant probablement décidé dès le départ d'entreprendre une action militaire, cela ne s'est pas passé.

Maintenant que ce conflit a débuté, le gouvernement du Canada se doit de pousser pour un arrêt des hostilités. Il se doit de pousser afin d'éviter que plus de vies humaines soient perdues.

Lorsque le monde est sorti du plus terrible conflit dans l'histoire de l'humanité, c'est-à-dire la Seconde Guerre mondiale, il s'est donné un instrument, aussi imparfait soit-il—il a été créé par des hommes et des femmes et est donc intrinsèquement, par nature, imparfait—, en l'occurrence l'ONU.

L'ONU a été créée afin d'éviter que de telles situations se reproduisent. Le monde a créé l'ONU pour éviter des guerres préventives, faire en sorte que la loi du plus fort ne soit plus appliquée et que les conflits soient résolus de façon pacifique et légale, et non plus par la force.

Par le commencement des hostilités, malheureusement, l'instrument que s'était donné le monde, soit l'ONU, est gravement affecté.

D'autres solutions que la guerre auraient été possibles. Toute action unilatérale, toute guerre préventive est un geste illégal. Cela va contre le droit international. Or, l'interprétation qu'en font les pays qui ont commencé les frappes pourrait être ceci. Martin Wolfe, du *Financial Times*, résumait le droit international tel que vu par les Américains, et je cite:

La loi suprême, c'est la sécurité de la République [...]

On parle ici de la République américaine. Tant pis si, au passage, la recherche d'une sécurité absolue pour les Américains aboutit à faire vivre les autres dans une insécurité absolue.

Quel danger si cette conception du droit international prenait le dessus sur la conception multilatéraliste et internationaliste, qui devrait être celle qui nous guide aujourd'hui.

Le début des hostilités aura probablement des conséquences non seulement pour les populations civiles irakiennes et pour l'Irak ellemême, mais aussi pour les environs. Plusieurs États sont très instables dans la région du Moyen-Orient. Le conflit israélo-palestinien est toujours une plaie ouverte et vive.

Je dirais que les mots me manquent, et c'est rare que cela m'arrive. Ces personnes qui mourront, probablement à coups de milliers, et cette déstabilisation d'une situation déjà grave au Moyen-Orient font en sorte que ce n'est pas une belle journée pour l'humanité. Je suis triste.

Je terminerai en disant que je suis triste aussi que le gouvernement choisi par les Canadiens n'ait pas au moins pris le leadership de faire voter les parlementaires de cette Chambre avant le début des hostilités pour appuyer son refus de participer au conflit.

(1540)

M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Madame la Présidente, comme vous le savez, malgré la pression de la communauté internationale, malgré les millions de personnes qui ont manifesté dans les rues—entre autres dans ma région—, malgré le manque de légitimité pour le faire, les États-Unis ont décidé de partir en guerre.

Immédiatement, je tiens à souligner la nécessité de désarmer l'Irak. Nous étions, en vérité, en voie de le faire grâce au travail efficace des inspecteurs de l'ONU. La coopération de l'Irak nous permettait de penser qu'un désarmement pacifique de ce pays était réalisable à l'intérieur de délais raisonnables.

Il est également clair qu'un changement de régime politique en Irak était souhaitable et que cela constituait une étape à venir, mais cela ne justifie absolument pas un tel recours à la force. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le renversement d'un régime n'est pas, pour l'ONU, une raison qui autorise une intervention armée. S'il fallait intervenir dans tous les pays pour lesquels un changement de régime politique serait souhaitable, nous serions loin d'avoir fini. Nous serions loin d'imaginer les conséquences que cela pourrait provoquer.

Donc, je dis oui au désarmement de l'Irak, mais de façon pacifique, car l'agression qui a débuté hier et qui me rend triste aura de lourdes conséquences.

Il faut, en premier lieu, penser au peuple irakien qui, bien sûr, est le premier concerné. En quelques heures, après seulement quelques frappes, il y a déjà un mort et de nombreux blessés chez les civils. Et ce n'est que le début.

Ce peuple, en plus d'avoir des conditions de vie misérables depuis longtemps—Saddam Hussein n'est pas étranger à cette situation—, devra subir une guerre qui risque d'être plus longue que prévue et qui fera inévitablement des milliers de blessés, de victimes, des veuves, des orphelins, des sans-abri, des traumatisés.

Punir ce peuple aussi durement, est une drôle de façon de le libérer. Imaginez dans quel état se trouvera le pays après ce conflit. Il est certain qu'il faut participer à sa reconstruction. Toutefois, avant tout, il faut réduire les drames humains vécus par cette population pendant la guerre.

Il faut aussi penser aux nombreuses familles de tous ces soldats, de quelque nation impliquée, qui ont vu un des leurs pour la dernière fois, et en particulier à tous ces jeunes enfants qui ne verront plus leur père désormais qu'en photo. Tous ces effets directs de la guerre doivent nous faire comprendre que vraiment tous les moyens doivent être pris pour éviter la guerre. La voie de la diplomatie est la seule qui nous permette, à l'avenir, de ne plus écrire d'aussi sombres épisodes dans l'histoire de l'humanité.

Cette guerre illégitime vient nuire à une guerre qui, elle, est justifiée, soit celle qu'il faut mener contre le terrorisme. Alors que nous mettons beaucoup d'efforts pour éliminer cette forme de violence, par cette agression contre l'Irak, les États-Unis viennent de donner des munitions aux terroristes. En effet, ne croyez-vous pas que pour plusieurs kamikazes potentiels, cette guerre injustifiée pourrait leur donner des munitions ou la motivation qui leur manquait? Loin de moi l'idée de les justifier, mais il est évident que

Les crédits

la révolte causée par cette agression constitue, en vérité, de la dynamite.

Cette intervention militaire unilatérale crée un dangereux précédent. Le message lancé est le suivant: servons-nous de l'ONU quand cela concerne nos intérêts. Quand cela ne fait pas notre affaire, nous allons passer outre. Avouons que, aujourd'hui, une sérieuse gifle est portée à l'égard de cette institution et que sa crédibilité peut être remise en doute.

Il est donc essentiel, pour le futur, de maintenir un ordre équilibré et un ordre mondial en respectant ces institutions. Il ne faut donc pas retourner à la loi de la jungle et passer outre la communauté internationale. Aucun pays n'est plus important que l'ensemble des pays.

La communauté internationale se doit de sanctionner toute intervention militaire, sinon les intérêts individuels de chacun prendront trop d'importance dans les relations internationales, ce qui provoquera un climat de confrontation et de méfiance qui sera néfaste pour la grande majorité des pays.

● (1545)

C'est pourquoi il ne faut pas être satisfaits de la déclaration qu'a fait le premier ministre ce matin, dans laquelle il affirmait en substance que, maintenant que la guerre a été lancée par les Américains, nous devons arrêter de la critiquer de peur que cela n'encourage Saddam Hussein et que maintenant que l'offensive a débuté, il faudrait seulement nous préoccuper de notre propre sécurité.

Non! Je suis d'accord qu'il faut veiller à notre sécurité, mais cela ne doit pas empêcher de voir qu'il y a encore des milliers de personnes comme vous et moi, dont la vie peut être encore sauvée. Nous n'y parviendrons, ou du moins, nous aurons tout fait pour y parvenir, que si nous joignons la voix du Canada à celle de la paix, à celle des nombreux autres pays qui dénoncent cette agression et demandent l'arrêt immédiat de cet assaut, afin que le processus d'inspection et de désarmement de l'Irak puisse reprendre et être mené à terme.

En terminant, une telle pression internationale peut-elle avoir l'effet désiré? On peut en douter, mais faire la pression nécessaire pour que le sang arrête de couler rapidement nous permettrait peut-être de mieux dormir ce soir.

[Traduction]

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à signaler que je vais partager mon temps avec le député de Scarborough-Est.

[Français]

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de commenter sur la motion qui est devant nous aujourd'hui, particulièrement pour dire que nous ne pouvons appuyer l'amendement tel que proposé.

Il est très important de comprendre ce que font les Forces canadiennes et les raisons pour lesquelles elles le font.

[Traduction]

Avant d'entrer dans les détails, j'aimerais nous situer un peu dans le contexte. Même si le Canada et les États-Unis en sont venus à une conclusion différente au sujet de l'Irak, il est aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était la semaine dernière que les États-Unis demeurent le meilleur ami et allié du Canada.

Les crédits

Pour les choses qui comptent vraiment, nous appuyons les États-Unis la plupart du temps. Par exemple, il n'y a rien de plus important que la défense de notre continent. Depuis 1940, le Canada et les États-Unis s'en tiennent au pacte solennel qu'ils ont conclu de défendre conjointement notre continent contre les agresseurs. Depuis cette date également, le Canada a pris les dispositions nécessaires pour s'assurer que le flanc nord des États-Unis, la frontière canado-américaine, ne constitue aucune menace à la sécurité du peuple américain.

Plus récemment, au lendemain des événements du 11 septembre, le Canada a collaboré sans réserve avec les États-Unis dans la lutte au terrorisme.

L'amendement comporte trois volets. Le premier concerne le programme d'échange de soldats, de marins, de pilotes avec les alliés, y compris les États-Unis. Le deuxième concerne notre présence au Qatar. Le troisième fait référence aux navires dans le Golfe persique. Je vais discuter de chacun d'eux séparément.

Bien avant que survienne la situation en Irak, nous avions pris des engagements vis-à-vis de nos alliés et nous avons la ferme intention de les respecter. En ce qui concerne l'échange d'officiers, permettezmoi de situer la question dans son contexte. La trentaine de personnes en cause sont des techniciens à bord de navires, du personnel de bord et des employés affectés au quartier général. Aucune de ces personnes se trouve dans une zone de combat et aucune n'est autorisée à recourir à la force sauf en cas de légitime défense.

Leur détachement constitue un élément important de nos relations de défense avec nos alliés depuis des décennies. Je ne puis songer à un pire moment pour manquer à nos engagements. Au mieux, ce n'est pas le message que nous voulons envoyer à nos alliés en cette période critique. Au pire, ce serait risquer de mettre les vies de nos alliés en danger. Cela pourrait compromettre l'intégrité et l'efficacité des missions de nos alliés ainsi que la sécurité de leurs collègues.

• (1550)

[Français]

J'aimerais préciser que le commandement de notre personnel est en tout moment la responsabilité du chef d'état-major de la Défense. [*Traduction*]

Pour ce qui est de la seconde question, la présence d'un certain nombre d'agents de liaison au Qatar, comme je l'ai déjà indiqué, étant donné la décision du Canada concernant l'action militaire en Irak, nous sommes en train de réduire le nombre des personnes en service au Qatar. Nous n'allons cependant pas retirer tout notre personnel parce que nous continuerons de mener la force opérationnelle. Nous avons besoin d'une présence au Qatar pour recueillir l'information nécessaire pour assurer notre rôle au sein de cette force.

J'en viens maintenant au rôle de la Marine canadienne. Il faut comprendre que cela remonte à notre engagement envers la guerre contre le terrorisme. Tous les députés se rappelleront les événements horribles du 11 septembre, et la réponse du Canada face à ces événements. Ils se rappelleront peut-être la cérémonie tenue hors de l'enceinte de la Chambre des communes au cours de laquelle plus de 100 000 personnes ont montré leur respect pour ceux qui ont été tués et notre détermination à participer à cette lutte contre le terrorisme. C'est ce que nous faisons depuis. À un certain moment, nous étions en importance le quatrième contingent en Afghanistan pour ce qui est de la lutte au terrorisme.

L'engagement du Canada envers la campagne internationale contre le terrorisme demeure fort. Par conséquent, nous n'allons

pas retirer nos forces de la région. Au contraire, un conflit armé en Irak pourrait conduire à un accroissement de la menace terroriste. Ce n'est pas le temps de déguerpir. C'est le temps de respecter notre engagement de vaincre le terrorisme. Notre contribution à la campagne contre le terrorisme international a été et demeure considérable, notamment du côté de la marine.

[Français]

Nous avons présentement plus de 1 200 membres des Forces canadiennes déployés dans le golfe de l'Arabie. Deux navires canadiens sont présentement en route vers la région pour prendre la place des NCSM *Winnipeg* et *Montréal*.

(1555)

[Traduction]

Nos bateaux se trouvent dans le Golfe pour escorter les navires qui y circulent et les protéger. Ils s'y trouvent pour mener des opérations maritimes d'interdiction et pour arraisonner les navires soupçonnés de transporter du matériel interdit ou des terroristes. Le déclenchement de la guerre dans la région signifie que le risque terroriste sera encore plus grand. C'est pourquoi nous ne rappellerons pas nos bateaux

Le Canada doit être en mesure d'appuyer et de protéger les forces militaires des pays qui participent à la lutte contre le terrorisme ou qui l'appuient. S'il devait arriver qu'un navire appartenant à l'un de nos alliés soit attaqué, il est certain que nous nous sentirions obligés de réagir et nous le ferions.

Le fait qu'on ait confié cette importante responsabilité au Canada témoigne de la qualité de notre marine et de ses nombreuses réalisations. Plusieurs pays, dont la France, les Pays-Bas, la Grèce et la Nouvelle-Zélande, ont envoyé des bateaux pour participer au groupe de travail 151, et ils comptent sur le Canada pour y participer et assurer un certain leadership. Nous ne les décevrons pas.

En terminant, j'aimerais féliciter les Forces canadiennes de leur dévouement. Elles ont prouvé à de nombreuses reprises de quoi elles étaient capables. Que ce soit au sol, dans les airs ou en mer, elles ont mérité le respect des Canadiens et de nos alliés. Les députés devraient faire preuve de solidarité et appuyer leurs efforts et leurs sacrifices.

Je peux garantir aux députés que nous ne renierons pas notre engagement. Nous n'abandonnerons pas la lutte pour la paix internationale et la sécurité et nous n'abandonnerons pas nos alliés s'ils doivent faire face à une situation grave en ces moments difficiles dans cette région. C'est pour toutes ces raisons que le gouvernement ne peut appuyer l'amendement visant à rapatrier nos militaires postés dans la région.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai une question à deux volets à poser. Le premier est simple.

Le ministre de la Défense nationale dit que le Canada croit de son devoir de lutter et de se battre contre le terrorisme. Je veux savoir s'il estime que la guerre contre l'Irak et Saddam Hussein va dans le sens de cette lutte. Croit-il que Saddam Hussein appartient à un réseau de terroristes, compte tenu de tous ses efforts en vue d'aider des terroristes à obtenir du financement, de fournir une aide financière aux familles de terroristes qui ont semé la terreur en Israël et assassiné des gens seulement parce qu'ils étaient juifs? Ne croit-il pas que le terrorisme et les efforts en vue de débarrasser la planète de Saddam Hussein vont dans le même sens?

Deuxièmement, le ministre ne comprend-il pas que le gouvernement n'a en fait aucune position sur l'Irak puisque celui-ci a dit qu'il participerait à la guerre si le Conseil de sécurité des Nations Unies donnait son aval? Si la France n'avait pas dit clairement qu'elle utiliserait son droit de veto sans égard à toute résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, il y aurait eu un vote. Dans le cas où huit pays contre sept se seraient prononcés en faveur de la guerre, le gouvernement libéral aurait envoyé des soldats à la guerre. Dans le cas où huit des pays contre sept se seraient prononcés contre la guerre, nous ne participerions pas à la guerre.

Le gouvernement a délégué aux Nations Unies sa responsabilité souveraine quant à la décision d'envoyer des militaires à la guerre. Voilà la position du gouvernement. Comment cette position peut-elle se défendre?

L'hon. John McCallum: Madame la Présidente, je ne trouve pas que le moment soit bien choisi pour me prononcer sur le débat qui a cours depuis plusieurs mois au sujet des liens présumés entre le gouvernement irakien et les terroristes d'Al-Qaïda. Je ne veux pas m'engager dans cela.

Je me contenterai de dire, comme le premier ministre aujourd'hui, que le gouvernement espère que la guerre sera courte et qu'elle fera peu de victimes. Le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ont parlé au nom du Canada et indiqué très clairement que, même si nous respectons et nous comprenons la position des États-Unis, nous avons un point de vue différent. Nous avons décidé de ne pas prendre part à l'intervention militaire en Irak parce qu'elle n'a pas l'appui du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Comme le premier ministre et mon collègue des Affaires extérieures l'ont répété à de nombreuses reprises, telle est la position du gouvernement.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, je remercie le ministre pour ses observations. Le NPD est heureux de voir ce premier pas important fait par le gouvernement à l'aube de cette guerre.

D'autres députés néo-démocrates ainsi que moi-même aimerions savoir si le gouvernement et le ministre seraient disposés à se prononcer sur la légalité de cette guerre. Des gens comme l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger, que l'on pourrait difficilement qualifier de défenseur de la paix, a déclaré qu'une attaque préventive contre l'Irak est contraire au droit international.

Il est important que le gouvernement, le peuple canadien et la nation maintiennent leur démarche proactive, constructive et internationale à l'égard de ce conflit. J'aimerais savoir si le ministre peut faire une déclaration sur la légalité du conflit qui fait rage actuellement.

● (1600)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le ministre de la Défense nationale dispose d'une minute et demie.

Les crédits

L'hon. John McCallum: J'aurai besoin de moins de temps que cela, madame la Présidente, car ces questions ne relèvent pas vraiment du ministre de la Défense.

Je sais que les Britanniques et les Américains se croient en droit de faire la guerre. Des juristes internationaux sont d'un autre avis. En tant que ministre de la Défense et ancien économiste, je ne me prononcerai pas sur les mérites d'avis contradictoires en matière de droit international.

M. James Moore: Madame la Présidente, comme le ministre n'a répondu à aucune de mes deux premières questions, j'espère qu'il répondra par oui ou par non à la troisième.

Compte tenu du fait que Saddam Hussein a financé des activités terroristes, le ministre croit-il qu'une guerre contre Saddam est une guerre contre le terrorisme, oui ou non?

L'hon. John McCallum: Madame la Présidente, j'ai déjà répondu à cette question. J'ai dit que je ne participerais pas à ce débat car, maintenant qu'une action militaire est en cours, je ne commenterai pas le lien ou l'absence de lien entre Saddam Hussein et Al-Qaïda.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ont eu amplement le temps de poser des questions et de présenter des observations. La présidence a beaucoup de mal à entendre la réponse lorsqu'on chahute à qui mieux mieux.

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Madame la Présidente, pendant le peu de temps qui m'est imparti, j'aimerais parler de trois choses: la guerre contre le terrorisme; les armes de destruction massive et ce qui se passera après.

Le problème est que la guerre en Irak est fondée sur la supposition douteuse que se débarrasser de Saddam Hussein est une étape importante de la lutte contre le terrorisme en vue d'assurer la sécurité mondiale. Loin de moi l'idée de vouloir minimiser le fait que Hussein est un dictateur cruel et qu'il ne mérite aucune sympathie. Toutefois, à mon avis, une menace terroriste beaucoup plus grave que l'Irak pèse sur la paix et la sécurité mondiale: Oussama ben Laden et le réseau Al-Qaïda.

La plupart des pays, y compris les États-Unis, ont des limites quant aux effectifs et à l'argent qu'ils peuvent affecter à des opérations militaires extraterritoriales. À mon avis, il serait plus sage de consacrer ces ressources limitées à des choses plus urgentes: par exemple, éliminer les causes du terrorisme et capturer ses adeptes les plus mortels.

Clairement, les États-Unis ont été traumatisés par les événements du 11 septembre et fonctionnent dans un état d'esprit que nous, au Canada, avons du mal à comprendre. Ils sont devenus craintifs et prudents et leur gouvernement a très peur du terrorisme.

Jusqu'au 11 septembre, les États-Unis et le Canada filaient une existence heureuse. Les choses déplaisantes semblaient arriver aux autres dans les autres pays. Gwynne Dyer, dans son livre *Ignorant Armies: Sliding into War in Iraq*, appelle cela l'exceptionnalisme américain. Il dit:

Les crédits

Les citoyens de New York auraient dû savoir qu'ils n'étaient pas tant exemptés que chanceux pour le moment, mais la puissante tradition de l'exceptionnalisme américain les avait convaincus, à tort, que cette invulnérabilité était un droit que leur conférait leur naissance.

Les Américains ont été ébranlés jusqu'au plus profond de leur être. Nous devrions respecter ce fait et résister à la tentation de les injurier et de leur prêter des intentions.

Depuis le mois de septembre 2001, nous avons été témoins de nombreux revirements. Le Canada était et demeure un allié loyal dans la guerre contre le terrorisme. Même la France tant dénigrée s'est portée présente pour la lutte contre le terrorisme et, comme les Français l'ont dit après le 11 septembre «Nous sommes tous Américains».

Le Canada a consacré des sommes importantes à la sécurité et à des mesures législatives. Nous avons modernisé nos lois et donné à nos forces de sécurité les outils qu'elles réclamaient. À mon avis, certaines des dépenses sont douteuses et les limites imposées aux droits de nos concitoyens sont parfois excessives. Il est difficile de savoir si les gains en matière de sécurité en valent la peine et, réellement, seule l'histoire répondra à cette question.

Nous sommes des partenaires en Afghanistan, et notre participation est proportionnelle à nos ressources. À mon avis, voilà ce sur quoi nous et les États-Unis devons nous concentrer. Oussama ben Laden n'a pas été capturé, et le réseau Al-Qaïda n'a pas été démantelé. Ses membres sont probablement dans le nord du Pakistan et ils restent une menace énorme à la paix mondiale.

La question qu'il convient toutefois de se poser, c'est comment une guerre légitime au terrorisme s'est-elle transformée en une guerre contre l'Irak? Un jour, nous nous sommes réveillés et il y avait l'axe du mal et ses trois membres fondateurs: l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord. Cela ressemblait presque à une campagne de propagande.

Tous ces régimes peuvent être décrits comme tyranniques, antidémocratiques et oppressifs, mais on ne saurait les qualifier de terroristes au même titre que le réseau Al-Qaïda. On ne les a jamais accusés non plus d'être des États qui parrainent le terrorisme, comme la Lybie ou la Syrie, par exemple.

La guerre en Irak peut comporter bien des volets, mais ne la confondons pas avec la guerre contre le terrorisme.

Il y a, en l'occurrence, plusieurs paradoxes susceptibles de réconforter les terroristes derrière les attentats du 11 septembre.

Saddam Hussein est un musulman chiite dans un État laïque musulman. Son pays est l'antithèse de l'État musulman tel que le conçoit Oussama ben Laden.

Oussama ben Laden est un musulman sunnite de la secte des wahhabites, qui se perçoit comme la seule version authentique de l'Islam. Non seulement ceux-ci dénoncent les infidèles comme vous et moi, madame la Présidente, mais ils méprisent aussi les musulmans chiites et les musulmans comme Saddam Hussein.

Oussama ben Laden a tenté de faire assassiner Saddam Hussein à deux occasions. D'une manière un peu paradoxale, Oussama ben Laden pourrait acclamer le président Bush qui, espère-t-il, réussira là où lui a échoué, même si je puis dire qu'ils n'ont pas la même idée en tête lorsqu'ils souhaitent un changement de régime. J'ai une image un peu tordue d'Oussama ben Laden qui, grâce à une antenne à l'extérieur de sa caverne, capte CNN et applaudit George Bush.

• (1605)

C'est un monde étrange que celui où des ennemis comme Bush et ben Laden aspirent au même résultat. Cette guerre contre l'Irak n'a rien à voir avec la lutte contre le terrorisme et elle pourrait aller à l'encontre du but recherché. À mon avis, si les États-Unis ne restent pas focalisés sur ben Laden et son réseau, cet homme pourrait fort bien aggraver le risque de nouveaux attentats terroristes et conforter dans leur action le groupe d'Al-Qaïda et d'autres comme lui.

La guerre contre l'Irak exacerbera vraisemblablement la haine dirigée contre les États-Unis, Israël et l'Occident. L'Irak se morcellera en différents groupes religieux et ethniques et inspirera l'Iran, l'un des autres membres de l'axe du mal. Nous apprenons déjà que des musulmans chiites passent en Irak à la frontière iranoirakienne pour y mener à terme des projets qui ont été entravés il y douze ou quinze ans.

Dans un scénario d'après-guerre, les forces américaines d'occupation contrôleront probablement Bagdad, mais leur pouvoir diminuera en proportion inverse à leur éloignement de cette capitale. Il serait très étrange que l'Iran se mette aussi à souhaiter que le président Bush réussisse son projet.

Ayant démontré que les États-Unis ont perdu de vue le plus grand danger à les menacer, à quoi sert cette guerre? Si ce n'est pas pour lutter contre le terrorisme, à quoi sert-elle? On soutient que Saddam Hussein détient des armes de destruction massive et qu'il constitue un danger pour son peuple et pour ses voisins. Certains affirment même qu'il a la capacité de transporter cet armement et de causer du tort aux États-Unis, sur leur territoire propre, ou encore qu'il peut vendre cet armement à des terroristes.

Les armes de destruction massive se présentent sous trois formes: nucléaire, chimique et biologique. La forme nucléaire est la plus importante. Elle constitue essentiellement 98 p. 100 de l'arsenal de destruction. Les armes nucléaires sont très puissantes, très destructrices et, avec de bons vecteurs, elles peuvent être dirigées contre n'importe qui, dans n'importe quelle région, à n'importe quel moment.

L'ennui avec ces arguments est qu'aucun des membres de l'administration Bush ne croit que Saddam Hussein dispose d'un armement nucléaire viable. Cet homme a peut-être quelques éléments d'armes nucléaires, mais il ne peut pas s'en servir, faute de vecteurs. Les inspecteurs en armement en sont pratiquement tout à fait sûrs. S'il n'a pas d'armes nucléaires, a-t-il des armes biologiques ou chimiques?

Les États-Unis ont raison d'être inquiets à ce sujet, car ce sont les États-Unis eux-mêmes qui ont vendu ces produits à Hussein. On n'a qu'à penser à Dwyer qui a posé au président Bush la question mythique suivante: «Monsieur le Président, comment pouvez-vous avoir l'assurance que Saddam Hussein possède des armes de destruction massive?» La réponse est: «Nous avons conservé les reçus». Les États-Unis lui ont vendu ces produits afin de mener la guerre Iran-Irak à une impasse. Le problème, c'est qu'il est très difficile de transformer ces produits en armes. Ces produits sont très utiles dans des endroits confinés, comme un champ de bataille et un petit village, mais ils sont loin d'être aussi efficaces sous forme d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Saddam Hussein n'a pas de ressources nucléaires et ses ressources chimiques et biologiques sont très sérieusement limitées. Où sont donc alors les armes de destruction massive justifiant le fait d'aller en guerre? Pourquoi la seule superpuissance au monde entame-t-elle une guerre sur ces seuls fondements? Ce n'est pas logique.

Le premier ministre a essayé de faire valoir que les Américains ont déjà gagné la guerre. On a survolé la région pendant 12 ans. Outre les survols, il y a les satellites militaires. Saddam Hussein ne peut se moucher sans que les Américains connaissent le genre de papier mouchoir qu'il utilise.

Pendant 12 ans, il y a eu des sanctions, et on peut supposer que les forces de la coalition ont une bonne idée des biens qui entrent en Irak et qui en sortent. Pendant 12 ans, des inspecteurs en armement ont joué par intermittence à cache-cache.

Je comprends l'impatience et la frustration du président, mais il y a eu progrès. Nous avons assisté à la destruction de missiles. Il est beaucoup moins dangereux et onéreux de jouer au chat et à la souris que d'entamer une guerre. Pourquoi cette précipitation? Je suis tout à fait disposé à reconnaître que cela pourrait durer des années, mais pendant ce temps-là, la souris ne peut aller où que ce soit.

Donc, si ce n'est pas une guerre contre le terrorisme, si cela n'a rien à voir avec les armes de destruction massive et si cela ne concerne pas les inspections, qu'en est-il vraiment? Il n'y a que des conjectures quant aux motifs réels, et je ne suis pas disposé à m'en remettre à des conjectures pour recommander d'aller en guerre.

• (1610)

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Madame la Présidente, j'apprécie la déclaration de notre collègue voulant qu'il ne soit pas prêt à aller en guerre. Je m'attends certes à ce que la plupart des Canadiens souhaitent une autre option.

Aurait-il été prêt à poursuivre les sanctions contre l'Irak, qui ont causé la mort de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans ce pays? Il me semble que sa solution de rechange est de maintenir le statu quo, de continuer de faire fi de la réalité et de laisser le régime irakien violer, piller et assassiner ses propres citoyens en les gazant dans les rues de leurs propres villes.

Il semble que cela ne pose pas de problème au député. Je voudrais savoir si le statu quo est acceptable pour lui.

M. John McKay: Madame la Présidente, je pense que le député doit comprendre que c'est un choix entre une mort lente et une mort rapide. Il est tout à fait naïf de croire que cette guerre se fera sans pertes civiles.

J'ignore en toute franchise combien de morts les sanctions ont causé au cours des dernières années, mais cela a certes conduit à une dégradation des conditions de vie pour les Irakiens. Je suis prêt à le reconnaître. Cependant, lorsque des bombes sont larguées sur des gens, il serait extrêmement naïf de penser qu'il n'y aura pas de dommages collatéraux.

Nous faisons face à une alternative très difficile en l'occurrence. Serait-il préférable de tuer beaucoup de gens rapidement ou un peu moins de gens plus lentement?

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Madame la Présidente, l'opposition nous accuse d'antiaméricanisme, parce que nous refusons de participer à la guerre. En 1956, durant la crise du canal de Suez le Royaume-Uni, la France et Israël ont attaqué l'Égypte. Le gouvernement américain était le seul à s'opposer à l'invasion. Il a même menacé de faire sauter les navires britanniques dans la Méditerranée. Maintenant, les États-Unis et le Royaume-Uni sont les meilleurs amis du monde.

Certains pensent que le fait que le Canada ne participe pas à la guerre créera une telle animosité entre nous et les Américains que nous serons à jamais ennemis. Si les États-Unis et l'Angleterre ont été en mesure de s'unir au lendemain de la guerre, pourquoi ne

Les crédits

pourrions-nous pas nous soutenir l'un et l'autre pour bâtir l'Irak après la guerre et continuer d'être de bons amis?

Mon collègue pourrait-il nous parler de cette relation entre le Royaume-Uni et les États-Unis maintenant?

● (1615)

M. John McKay: Madame la Présidente, je sais que les Canadiens s'inquiètent de nos relations avec nos voisins américains et, à certains égards, ils ont raison de s'interroger. Toutefois, je me permets de rappeler que le premier ministre Trudeau a effectivement eu des divergences de vue avec le président Nixon, mais il semble que nous ayons surmonté les difficultés.

Nous avons également eu des divergences avec Mme Thatcher quand elle était premier ministre, mais je dois dire que nous les avons surmontées.

Nous avons une myriade de valeurs semblables et je crois que nous devons compter là-dessus et c'est ce que nous ferons.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, mon collègue de Scarborough affirme que seules des conjectures expliqueraient l'entrée en guerre des Nations Unies. Voici une théorie. Parce que l'Irak a violé la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le recours à la force est justifié. Voilà la justification qu'a donnée l'actuel premier ministre libéral au journal *The Guardian* de Charlottetown.

Le ministre qui représente la circonscription de Scarborough pourrait-il dire s'il partage le point de vue de son chef ou non?

M. John McKay: Madame la Présidente, j'apprécie qu'on m'élève au rang de ministre et j'avoue que je serais bien heureux d'apprendre une telle nouvelle.

Nous faisons des hypothèses pour savoir pourquoi on entre en guerre maintenant. De toute évidence, une série de résolutions successives ont précédé l'adoption de la résolution 1441. Je crois qu'il y a eu 14 ou 17 résolutions au fil des ans. Elles devaient aboutir à un résultat.

La question qui se pose ici est de savoir si nous atteignons l'objectif visé par ces résolutions, en l'occurrence le désarmement. Des preuves considérables ont montré que les inspecteurs ont réussi à réaliser un certain désarmement, pas aussi facilement ou rapidement que l'aurait souhaité le président Bush, mais cela n'entraînait ni perte de vie ni dissension entre les divers pays intéressés. Il y avait un moyen d'arriver à faire désarmer l'Irak.

J'aurais aimé que les choses aillent plus vite. Les résultats ne se sont pas concrétisés à un rythme assez rapide pour le président.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, je vais partager mon temps avec mon collègue, le député de Matapédia—Matane.

Les crédits

Hier, à 21 h 35, les premiers missiles américains ont atteint des cibles de Bagdad. Ces cibles d'opportunité consistaient à décapiter le régime irakien et visaient plus spécifiquement Saddam Hussein, ses fils et ses principaux collaborateurs. Ces derniers auraient survécu et la seule victime aurait été un citoyen jordanien. Voilà la première victime d'une guerre qui en fera des centaines d'autres, voire des milliers d'autres, des femmes et des enfants, bref, des innocents.

Nous nous retrouvons aujourd'hui face à une situation qui aurait pu être évitée. Avec l'adoption unanime de la résolution 1441 au Conseil de sécurité des Nations Unies, il était possible de désarmer l'Irak de façon pacifique. D'ailleurs, hier matin, dans un discours résigné, le chef inspecteur des Nations Unies, M. Hans Blix, a affirmé que des résultats positifs avaient été obtenus et qu'il trouvait désolant de voir tout son travail anéanti par l'imminence d'une attaque américano-britannique.

Dans le cadre de cette résolution, l'Irak avait été obligé d'ouvrir son territoire aux inspecteurs de l'ONU qui, avant d'évacuer l'Irak, n'avait trouvé aucune trace d'armes chimiques, aucune trace d'armes nucléaires. Les quelques missiles Al-Samoud 2 qui se trouvaient en Irak avaient commencé à être détruits.

Oui, Saddam Hussein a fait souffrir son peuple et le fait encore souffrir. Il est un petit dictateur local que l'on doit condamner. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour faire une guerre alors qu'il n'y a pas de menace pour l'ordre international. Les actions posées hier par les Américains et leurs alliés sont unilatérales.

Nous nous sommes donné des structures comme l'ONU et son Conseil de sécurité qui ont pour objectifs de maintenir l'ordre international et de faire en sorte que les principales puissances se concertent de façon unanime avant de procéder à des sanctions économiques ou militaires envers un État. Malheureusement et malgré les effets positifs des inspections en Irak, les États-Unis et leurs alliés ont tout de même décidé d'agir unilatéralement, ce qui menace l'ordre international.

Le précédent est très important. Nous avons maintenant devant nous une nouvelle forme de guerre, la guerre préventive, c'est-à-dire de s'en prendre à un État qui pourrait un jour s'en prendre à nous. Quelle serait la prochaine étape? Israël envahira-t-il les pays arabes limitrophes? La Chine s'en prendra-t-elle à la Corée du Nord?

Ce principe est bien différent de celui qui prévalait jusqu'à hier soir, à 21 h 35. L'ancien principe permettait une intervention armée contre un État uniquement si celui-ci avait violé la souveraineté d'un autre État. Appelons cela la règle du mousquetaire: «Un pour tous et tous pour un.»

Ainsi, en 1939, lorsque l'Allemagne avait envahi la Pologne, les autres États du monde avaient le droit moral et légal de faire la guerre à Hitler. Ce fut la même chose en 1990, lorsque Saddam Hussein avait envahi le Koweït. Une vaste coalition internationale s'était formée pour forcer l'Irak à se retirer. La coalition et l'intervention militaire de janvier 1991 était justifiée sur le plan moral et légal.

Aujourd'hui, il n'en est rien. L'intervention américaine est illégale car Saddam Hussein n'a attaqué personne. Je ne suis pas la seule à partager cette idée. Le président russe, Vladimir Poutine, a demandé aux États-Unis et à la Grande-Bretagne de mettre rapidement fin à la guerre en Irak, affirmant qu'elle n'était en aucun cas justifiée et qu'elle était une grosse erreur politique. Il en va de même pour la Chine qui a accusé les Américains de violer les normes de conduite internationale. Le porte-parole chinois du ministère des Affaires étrangères a dit, et je le cite:

La question irakienne doit revenir sur la voie du règlement politique dans le cadre des Nations Unies.

• (1620

Il a insisté en soulignant que le début de l'offensive militaire en Irak était mené en dépit de l'opposition de la communauté internationale.

En janvier dernier, j'avais fait parvenir un sondage à tous les résidents de mon comté. La question était très simple: «Êtes-vous en faveur d'une intervention militaire contre l'Irak?» En date d'aujourd'hui, j'ai reçu plus de 1 200 réponses, et 85 p. 100 des répondants affirment être en désaccord total avec une intervention militaire.

Nous vivons des moments très graves. Mes électrices et électeurs, dès janvier dernier, se disaient dépassés devant la possibilité, maintenant réelle, d'une intervention armée en Irak. Ils disaient qu'il ne fallait pas se mêler des affaires des autres, et qu'ils ne voulaient en aucune façon que le Canada participe à une guerre.

Devant ce constat, le résultat ne pouvait être plus clair. Les gens se disaient bien conscients que l'Irak «ne constitue pas une menace pour nous »

Permettez-moi de vous lire certains de ces commentaires. Madame Suzanne Tremblay, 38 ans, écrivait:

Pourquoi en l'an 2000 on ne trouve pas d'autres solutions que la violence? On se tue à dire à nos enfants de ne pas utiliser ce moyen [...]

M. Gilles Gagnon, 48 ans, s'adresse à Georges Bush, et je cite:

Il y a moyen de désarmer Saddam sans faire souffrir les Irakiens, servez-vous un peu de votre imagination.

Mme Jocelyne Tremblay, 60 ans, elle, dit:

Vaut mieux la négociation.

Mme Erika Dioskali dit:

Quel droit avons-nous d'envahir un autre pays ou de se mêler de leurs affaires quand nous n'avons pas été attaqués?

Mme Lisette et M. Alain Tremblay, 53 et 57 ans, disaient:

S'il y a guerre contre l'Irak parce que Saddam possède des armes de destruction massive, il faudrait que tous les pays qui en possèdent soient attaqués aussi.

Mme Yolande Gendron disait:

La paix n'est pas au bout d'un fusil.

Finalement, M. Normand St-Gelais, 47 ans, disait:

La guerre c'est non. Même si l'Irak possède des armes de destruction massive, ce pays n'est pas le seul à en avoir.

Vous pouvez constater à quel point les gens de mon comté voyaient clair. Quel gros bon sens ils avaient! Ils pensaient à juste titre que cette guerre illégale est cousue de fils blancs. Plusieurs se demandaient «si le contrôle du pétrole n'y était pas pour quelque chose.»

Bien sûr, une des principales justifications données par les Américains et les Britanniques est le fait que Saddam Hussein est un dictateur qui a causé du tort à son peuple. Je ne remets pas cela en doute. Mais une chose doit être dite. Les inspections donnaient de bons résultats et aucune arme de destruction massive n'avait été trouvée sur le territoire irakien jusqu'à hier. Le fait d'avoir agi unilatéralement rend ce conflit illégal et le Canada n'a pas à se mêler de cette guerre et encore moins à cautionner cette intervention qui n'est nullement justifiée à l'heure actuelle.

Depuis les dernières heures, nous avons vu en direct à la télévision des explosions dans le ciel irakien et koweïtien. Je ne peux dire qu'une chose: quelle horreur!

J'invite tous les députés de cette Chambre à appuyer la motion du Bloc québécois qui se lit ainsi:

Que cette Chambre enjoigne au gouvernement de ne pas participer à l'intervention militaire décrétée par les Américains en Irak.

Il faut penser à l'après-guerre. Souvenez-vous qu'après la première guerre contre l'Irak en 1991, l'ONU a imposé un embargo militaire afin que l'Irak n'importe plus d'armes. Tout le monde était d'accord. Toutefois, un embargo économique a aussi été imposé, et la population en a énormément souffert. L'Irak ne pouvait plus importer certains produits appelés «produits à usage double», c'est-à-dire qui pouvaient servir à un usage inoffensif, mais aussi à un usage militaire.

Prenons l'exemple du chlore. Il s'agit d'un produit qui peut servir à faire des bombes. Par contre, l'utilisation morale et normale de ce produit consiste à traiter l'eau pour la rendre potable. Mais avec l'embargo économique, l'Irak ne pouvait plus importer de chlore. Il y a 50 000 civils qui sont décédés depuis 1991 pour cause de maladies et de malnutrition.

Des hommes, des femmes et des enfants qui n'avaient rien à voir dans la guerre sont morts. Nous devons conserver cette horreur à l'esprit lorsqu'il faudra reconstruire l'Irak afin de ne pas la répéter.

(1625)

Savez-vous ce qu'un employé de la Chambre m'a dit ce matin? Il m'a dit que nous souffrons tous d'un mal, d'une maladie: nous n'avons plus de coeur. Alors, démontrons-lui que nous en avons toujours un et demeurons dans la légalité et dans la moralité. Disons non à cette guerre. Il y a déjà eu un décès. Il y en aura d'autres. Ne croyons pas que les Irakiens se laisseront envahir sans rien dire. Ils défendront leur territoire, et les femmes et les enfants...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette d'interrompre l'honorable députée de Jonquière, mais malheureusement son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Charleswood — St. James—Assiniboia a la parole.

[Traduction]

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien aimé les propos de la députée du Bloc québécois.

J'ai entendu des députés de l'autre côté, surtout ceux de l'Alliance, dire qu'ils craignent énormément que les Américains ne s'offusquent de notre décision de ne pas participer à la guerre. Je dois dire que je respecte assez les Américains et que je leur fais suffisamment confiance pour penser autrement. Il existe aux États-Unis une démocratie bien ancrée et de longue date. Les Américains seront sans doute déçus de notre position, mais je peux assurer à la Chambre qu'ils vont la respecter. Nous demeurerons sans aucun doute de très bons amis et pour longtemps encore.

Je tiens à ajouter que nous, Canadiens, sommes fiers du fait que notre pays se fonde sur le respect des lois. Nous respectons les lois et je crois que nous devons nous comporter de la même façon lorsqu'il s'agit du droit international. Dans le cas présent, la loi est la résolution 1441 des Nations Unies. Seul le Conseil de sécurité des Nations Unies peut décider si les Irakiens ont violé la résolution 1441. Seul le Conseil de sécurité peut décider si le fait que Saddam Hussein ne se conforme pas aux termes de la résolution 1441 devrait entraîner des conséquences.

La résolution 1441 ne stipule pas que, si les Nations Unies demeurent silencieuses devant le non-respect de cette résolution, un pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne ou un autre, peut

Les crédits

décider unilatéralement d'envahir l'Irak. Ce n'est pas ainsi que fonctionne le droit international.

J'espère seulement qu'une fois cette guerre terminée, qui sera la plus courte et la moins meurtrière possible espérons-le, la communauté mondiale pourra se pencher sur la doctrine du président Bush en matière de guerre préemptive ou d'attaques préemptives. À mon avis, ces interventions préemptives ne sont tout simplement pas conformes au droit international. J'espère que les Nations Unies pourront trouver une façon de régler cette très grave question.

Si nous laissons planer un tel danger sur notre univers, abandonnant aux grandes puissances le droit d'administrer ellemême la justice, qui sait où cela pourra nous mener? J'adresse cette question à la députée qui a parlé avant moi.

● (1630)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Madame la Présidente, je pensais que mon collègue d'en face faisait un discours. Alors, il m'a perdu en cours de route. Cependant, je peux lui dire que lorsqu'on fait la promotion de la paix, on ne peut pas avoir d'ennemis à l'échelle de la planète.

Tous ces gens qui ont participé à des marches significatives dans le monde, qui faisaient la promotion de la paix, ont fait en sorte qu'il faudra, au-delà de ce qu'ont dit les alliancistes, faire la promotion de la paix. Ce n'est que de cette façon qu'on peut régler des conflits mondiaux.

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, en réponse au député qui a pris la parole avant la députée du Bloc et qui a dit que le recours à la guerre préemptive n'était pas une bonne idée et que cela prenait des proportions énormes et sans précédent, permettez-moi de dire que ce n'est pas le cas du tout.

Israël a déjà déclenché une guerre préemptive contre l'Irak, et nous devons en remercier le ciel parce que cela a permis de faire disparaître un réacteur nucléaire de ce pays. Si l'Irak avait eu des armes nucléaires au moment de la guerre du Golfe, le Koweit serait aujourd'hui la 19^e province de l'Irak. Voilà un exemple positif d'une guerre préemptive. Cette guerre a permis d'accroître la paix dans le monde. Elle a empêché Saddam Hussein d'avoir des armes nucléaires et de terroriser le Proche-Orient. Remercions le ciel qu'Israël l'ait fait et que les gens en aient tiré une leçon.

Je déplore le fait que le député libéral ne l'ait pas bien compris.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Madame la Présidente, je ne sais pas s'il y a une question, mais je peux dire qu'il ne sert à rien de faire des guerres préventives. Il va falloir faire la promotion de la paix. C'est la seule façon d'obtenir un ordre mondial.

Les crédits

[Traduction]

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Madame la Présidente, le député pourrait-il nous donner son opinion sur le fait que, ces dernières semaines, les députés de l'Alliance ont accusé tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec leur politique d'appui à la guerre américaine contre l'Irak d'être contre les Américains. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que parce que nous, ainsi que les députés du Bloc Québécois, du NPD et d'autres, ne sommes pas d'accord avec la guerre, l'Alliance est d'avis que nous sommes tous antiaméricains?

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'en face de me poser cette question. Je suis déboussolée par ce que disent présentement les députés de l'Alliance canadienne. On ne se fait pas d'ennemis en faisant la promotion de la paix. Alors, pourquoi pensent-ils qu'on se fait un ennemi des États-Unis en faisant la promotion de la paix? Je pense qu'ils devraient réviser leur position, arrêter de voir par le petit bout de la lorgnette et se regarder dans le miroir.

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, contrairement à mon habitude, je ne dirai pas qu'il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui. C'est une situation que je considère extrêmement sérieuse et extrêmement grave. Elle l'est peut-être beaucoup plus que nous ne l'entrevoyons aujourd'hui et peut-être davantage que nous pouvons maintenant en prendre conscience.

Ce matin, à 11 h 06, je regardais et j'écoutais les dépêches de la presse. Je vais donner quelques exemples. Bien entendu, je ne citerai pas tous ces exemples que j'ai vus. Simplement sur les dépêches qu'on voyait à 11 h 06, on mentionnait que les premiers réfugiés étaient arrivés en Jordanie.

Peu après le début de l'attaque, vers 23 heures, les États-Unis lancent une alerte globale en prévision d'actes terroristes potentiels contre des citoyens américains à l'étranger. Des tirs d'artillerie auraient été entendus à la frontière entre le Koweït et l'Irak. Israël a demandé à sa population de commencer à porter ses masques à gaz, et je pourrais continuer. À 11 heures, CNN confirme que deux puits de pétrole dans le sud de l'Irak, sont en flamme. Il y en a peut-être davantage maintenant.

Des témoins oculaires rapportent des bombardements intenses dans le sud de l'Irak. En Italie, des manifestations contre la guerre ont eu lieu dans plusieurs villes, et je pourrais continuer. On parle de sirènes, d'attaques. On parle de personnes qui ont été blessées, mais tout ce qu'on voit sur nos écrans de télévision, c'est une image verte qui ressemble à un jeu vidéo; une image qui ressemble à ce que nos jeunes utilisent dans nos maisons sur leurs ordinateurs. Mais cela n'a rien à voir. Cela n'a absolument rien à voir, c'est une véritable guerre, une guerre intense qui risque d'engendrer une augmentation importante du terrorisme.

On sait que l'ensemble de nos collectivités, de nos pays et des pays du monde libre ont été forcés d'augmenter de façon très importante la sécurité parce qu'on s'attend à ce qu'il y ait des attentats.

On déclenche une guerre et on attaque un pays comme l'Irak. Bien entendu, je ne puis être d'accord avec le régime qui gouverne l'Irak. Je ne puis être d'accord avec une dictature. Je ne puis être d'accord avec la manière dont Saddam Hussein a traité son peuple, les Kurdes et ses voisins, entre autres, en 1990.

Est-ce qu'il était justifié que des démocraties attaquent l'Irak sans l'accord des Nations Unies? Non, parce qu'en tant que démocratie, nous devons respecter la démocratie ainsi que les institutions que nous nous sommes données, c'est-à-dire les Nations Unies. Il s'agit d'un principe fondamental. Si nous ne respectons plus les institutions que nous nous sommes données, si nous ne respectons plus comme démocraties les institutions dont nous avons fait la promotion, que nous avons contribué à créer et que nous continuons à faire vivre, il ne sera plus possible de faire respecter le droit au niveau international.

Le déclenchement arbitraire de la guerre en Irak par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie est une chose très grave et très sérieuse. Ce geste est très grave sur le plan de la démocratie et pour nos institutions internationales, mais c'est aussi très grave pour les femmes, les enfants et les citoyens de l'Irak qui souffriront après avoir souffert pendant des années à cause d'un régime dictatorial. On vient ajouter à leurs souffrances parce qu'on veut démolir un régime et on veut remplacer un dictateur.

En 1970, j'ai lu un volume qui s'intitulait *Bâtir la paix* de Dominique Pire, qui avait obtenu le Prix Nobel de la paix en 1958. Après les évènements du 11 septembre, je ne me souvenais pas de la référence, mais j'avais dit ceci: «La paix, c'est beaucoup plus que le silence des canons».

En 1990, après la Guerre du Golfe, on a fait taire les canons. On a arrêté de bombarder l'Irak, mais qu'a-t-on fait, comme démocratie, pour le peuple irakien?

• (1635)

Les Américains avaient promis d'appuyer les sunnites, entre autres, dans le sud. Et que s'est-il passé? Ils ne les ont pas véritablement appuyés.

Regardez ce qui se passe en Afghanistan aujourd'hui. Les canons se sont tus, mais est-ce que les choses se sont véritablement améliorées? Ma réponse est non. À l'heure actuelle en Afghanistan, on peut considérer que les choses se sont véritablement améliorées uniquement dans la capitale. Le pays est encore sous la domination de chefs de guerre qui contrôlent la nation dans son ensemble et qui, encore une fois, tyrannisent le peuple afghan, les femmes et les enfants.

Quant à la condition féminine, il est faux de prétendre que les femmes en Afghanistan vivent différemment aujourd'hui qu'à l'époque des talibans.

J'ai aussi reçu des courriels et je vais vous en citer quelques-uns: Parce que vous m'avez déclaré la guerre, je vous propose la paix!

Cette réaction semble aussi irréelle que l'attentat de New York en 2001.

Je pense qu'en termes de démocratie, c'est ce que nous aurions dû répondre aux attentats et c'est ce que nous devrions répondre aujourd'hui: vous nous avez déclaré une forme de guerre, nous vous proposons la paix et nous vous proposons une paix où nous allons vous aider comme peuple, où nous allons vous aider à vous développer, où nous allons vous aider à grandir.

Bien entendu, je ne fais pas d'angélisme et je sais très bien que le régime de Saddam Hussein est corrompu et dictatorial. Mais était-il nécessaire maintenant, aujourd'hui, d'intervenir sans l'accord des Nations Unies? Encore une fois ma réponse est non. Comme plusieurs pays du monde l'ont dit, entre autres la France, la Russie et l'Allemagne, avec un peu de temps, peut-être aurions-nous pu changer le régime.

Peut-être aussi que si nous avions sérieusement pris les choses en main tout de suite après la première Guerre du golfe, nous n'en serions pas aujourd'hui à renverser ce régime. Il n'existerait probablement déjà plus depuis de nombreuses années.

Je vais citer un autre courriel que j'ai reçu et qui est excellent:

Pourtant, au lieu de prier quelques heures avant de faire la guerre durant des années, au nom de la vengeance, au nom du désir de combattre le terrorisme, il faudrait proclamer que toutes les mesures seront mises en oeuvre pour bâtir la paix sur les assises de la justice et du partage.

Tant et aussi longtemps que les démocraties ne comprendront pas qu'il faut bâtir la paix, la construire sur les assises solides que sont la justice et le partage, nous ferons toujours face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Car le terrorisme se crée dans un terreau fertile. Le terreau fertile du terrorisme, c'est la pauvreté et la misère entre autres. On sait que cela est très répandu à travers le monde. On peut considérer aujourd'hui que les deux tiers de l'humanité n'ont que le minimum pour satisfaire leurs besoins et qu'il y a ce qu'on appelle le quartmonde qui vit dans une situation extrêmement tragique.

Que demande le Bloc québécois dans sa motion aujourd'hui? C'est simple et je voudrais y revenir. Nous avons entendu le premier ministre du Canada nous dire: «Nous n'irons pas à la guerre.» Mais nous avons des militaires qui y sont déjà et c'est à ce propos que le Bloc souhaite que le gouvernement revienne sur sa position.

● (1640)

[Traduction]

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député du Bloc a fait des affirmations auxquelles il n'a pas beaucoup réfléchi au sujet des efforts de reconstruction en Afghanistan et même après la guerre du Golfe, en Irak. Nous reconnaissons tous que des améliorations sont possibles, mais le député a ajouté que, selon lui, la condition des Afghanes n'est pas meilleure aujourd'hui que sous le régime des talibans. Je m'élève contre cette opinion.

Je n'arrive pas à concevoir que le fait que deux régimes— dont l'un a été renversé—violent les droits fondamentaux puisse servir de prétexte à l'inaction. Il se fait un effort international pour redresser la situation, et nous ne faisons pas reposer tout le fardeau sur les combattants de la première heure.

En réalité, les Américains ont dit très clairement qu'ils ne s'intéressent pas à la reconstruction. Ils n'y excellent pas. Ils préfèrent que d'autres s'en chargent. Le Canada est un pays qui fait très bien ce travail

Je voudrais que le député commente cette impression qu'il a laissée que la situation n'est pas meilleure.

• (1645)

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Madame la Présidente, il y a une chose que mon collègue n'a pas comprise. La violence entraîne la violence; c'est automatique. Il va falloir un jour le comprendre en tant que démocratie.

Il est inutile d'intervenir de cette manière de façon violente sans l'autorisation des Nations Unies, sans l'aval des Nations Unies, sans l'aval des institutions internationales. À partir du moment où c'est contestable, cela entraîne automatiquement une réaction. Cette réaction risque d'être encore plus violente que l'action. Si vous avez l'appui des Nations Unies, à ce moment-là, c'est toute la communauté internationale qui vous appuie.

Les crédits

Par conséquent, si la réaction existe à ce moment-là, elle peut être contrée. Cependant, à l'heure actuelle, vers quoi nous mène l'action des États-Unis? S'il y avait de nouveaux attentats, par exemple comme ceux du 11 septembre, en provenance d'un autre pays, est-ce que les Américains se donneraient le droit d'aller immédiatement attaquer cet autre pays?

Prenons un exemple très concret. Si un attentat provenait d'Indonésie, qui est l'un des plus grands pays de la Terre, est-ce que les Américains s'autoriseraient le lendemain à intervenir et à attaquer l'Indonésie? C'est cela qu'il faut comprendre. Ce n'est pas justifié tant et aussi longtemps qu'on n'a pas l'aval des institutions internationales.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Madame la Présidente, je vais partager mon temps avec mon collègue de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot.

Comme des dizaines et des dizaines de millions de citoyens du monde, j'ai été vraiment bouleversé par la notion que la guerre, qui allait être déclarée, était maintenant commencée. Tout ce que la guerre entraîne, c'est la destruction. C'est la mort de tant d'innocents qui n'ont rien à voir avec la décision de faire la guerre.

Je n'ai pu m'empêcher de constater le paradoxe immense dans les discours qui ont été faits par ceux qui prônaient la guerre. L'autre jour, j'entendais le président des États-Unis parler de paix et de sécurité dans le monde. Comment établir la paix en faisant la guerre? Quel exemple donnons-nous au monde au sujet de la paix lorsqu'on fait la guerre et qu'on largue les bombes les plus meurtrières sur des populations innocentes?

J'ai entendu que ceux qui prônaient la guerre parlaient aussi de reconstruction après la guerre. Pour reconstruire, il faut d'abord détruire. Quel paradoxe que de détruire afin de reconstruire, au lieu d'essayer de construire en conciliation pour faire un monde meilleur.

Les grands oubliés de cette guerre sont les innocents, les femmes et les enfants, les militaires envoyés au front, tandis que leurs leaders, eux, vivent leur vie habituelle dans tout le confort possible. Et c'est cela, le grand mal de la guerre. C'est justement dans cette euphorie de la guerre, pour ceux qui voulaient à tout prix la faire, qu'il y a aussi des conséquences possiblement catastrophiques. Il y a la polarisation entre les pays de notre monde et, d'un autre côté, ceux du monde islamique qui, eux, trouveront là une cause réelle, une pépinière certaine pour les prochains terroristes. Est-ce comme cela qu'on combat le terrorisme?

Je voudrais citer un article de la page éditoriale du *New York Times* du 18 mars 2003, qui parlait des conséquences de cette guerre:

● (1650)

[Traduction]

L'Alliance atlantique est maintenant plus déchirée que jamais depuis sa création, il y a plus de cinquante ans. Une nouvelle ère de coopération prometteuse avec une Russie qui se démocratise est peut-être compromise. La Chine, dont l'intégration constructive aux affaires du monde est essentielle à la paix au cours de ce siècle, a été inutilement marginalisée. Les gouvernements du monde musulman, dont la coopération est indispensable à la lutte contre le terrorisme, doivent maintenant naviguer avec circonspection entre la colère populaire et la puissance américaine.

[Français]

Le sénateur Byrd disait ceci au Sénat, le 12 février 2003:

Les crédits

[Traduction]

Notre guerre va-t-elle enflammer le monde musulman, occasionnant des attaques dévastatrices contre Israël'? Israël va-t-il répliquer en utilisant son propre arsenal nucléaire? Les gouvernements de la Jordanie et de l'Arabie Saoudite seront-ils renversés par des radicaux soutenus par l'Iran, qui a des liens beaucoup plus étroits que l'Irak avec le terrorisme?

[Français]

J'ai entendu dire que cette guerre va nous coûter au bas mot 200 milliards de dollars. On aurait pu employer cet argent dans des circonstances beaucoup plus constructives ou positives. Cette guerre est faite pour se débarrasser de Saddam Hussein, ce despote, ce tyran. C'est sûr qu'il y a consensus parmi nous tous ici, à savoir qu'il est un despote et un tyran d'une brutalité extraordinaire, mais il faut que nous soyons constants avec nous-mêmes.

[Traduction]

Allons-nous aussi faire la guerre au Zimbabwe pour débarrasser ce pays d'un dictateur qui conduira six millions de ses concitoyens à la famine? Allons-nous déclarer la guerre à la Libye, qui est aussi dirigée par un dictateur? Faudra-t-il faire la guerre au Myanmar, dont le gouvernement garde en prison depuis des années le chef dûment élu de l'opposition? Ferons-nous la guerre à la Corée du Nord, qui nargue la communauté mondiale, en dépit de toutes les résolutions des Nations Unies au sujet de l'énergie nucléaire?

Non. Dans le cas de la Corée du Nord, les États-Unis ont décidé d'avoir recours à la diplomatie, car ce pays vit dans l'ombre de son énorme voisin, la Chine. Une guerre contre la Corée du Nord serait beaucoup plus risquée qu'elle ne l'est contre un pays affaibli comme l'Irak.

Les partisans de la guerre ont dit que ce sont les Français qui, en opposant leur veto, ont empêché un règlement diplomatique de la crise. Or, la deuxième résolution proposée par les États-Unis et la Grande-Bretagne n'a pas reçu suffisamment d'appuis pour être adoptée.

Je rappelle à ceux qui blâment seulement les Français que les Russes, les Chinois, l'Allemagne, bien sûr, le Mexique, le Chili, la Guinée et le Cameroun sont restés sur leurs positions en dépit des pressions énormes exercées par les États-Unis, en particulier à l'égard des plus petits pays, pour obtenir leur appui. En fait, les seuls appuis que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont obtenus ont été ceux de l'Espagne et de la Bulgarie.

J'ai participé aux marches pour la paix à trois reprises à Montréal. La première comptait 15 000 participants. La seconde, 100 000 et la troisième, au-delà de 200 000 participants. La même chose s'est produite partout dans le monde, sur tous les continents, et notamment au Royaume-Uni, qui prend part à la guerre. Des millions de personnes sont descendues dans la rue à Londres, à Manchester et dans d'autres villes.

En Espagne, où le premier ministre est en faveur de la guerre, 95 p. 100 des gens s'opposent à la guerre. En Italie, dont le premier ministre est un partisan de la guerre, 95 p. 100 de la population s'est prononcée contre. C'est la même chose partout dans le monde, et ici même au Canada.

Sommes-nous à l'écoute de nos populations? Les gens reconnaissent que la guerre n'est pas toujours inévitable. Il arrive parfois qu'elle constitue le dernier recours et qu'il n'y ait aucune autre solution possible. Dans le cas actuel, cependant, la guerre est totalement injustifiée et inutile, et c'est ce que pensent des dizaines de millions de personnes dans le monde. Le fait que les deux principaux partenaires des États-Unis dans l'ALENA aient refusé de

participer à la guerre pour les mêmes raisons que de nombreux autres pays constitue un symbole frappant.

La guerre est une horreur. Elle tue des innocents et elle sème la destruction. Voici ce que le sénateur Byrd a dit dans son discours, le 12 février. Il a dit ceci:

Quand on s'attend à la guerre, on pense aux expériences humaines les plus horribles qui soient. En ce jour de février, alors que cette nation est au bord de la guerre, tous les Américains doivent quand même envisager les horreurs de la guerre.

Oui, la guerre est horrible. Cela m'attriste de voir ces images que diffuse la télévision comme si la guerre suscitait l'euphorie et qu'on voulait en faire l'apologie, cela m'attriste de voir ces explosions et tout le reste. Entre-temps, qui souffre des effets des explosions, de nos merveilleuses bombes intelligentes, des missiles de croisière et de tous les autres missiles? Ce sont les innocents, des femmes et des enfants. La moitié de la population de l'Irak, 10 millions de gens, a moins de 18 ans et ne veut pas la guerre.

Pourquoi déplorer la guerre alors que nous sommes impuissants devant elle, malheureusement? J'espère nous tirerons une leçon pour l'avenir, j'espère que nous comprendrons que seule la communauté des nations peut être garante de la paix sur Terre, que nous ne pouvons pas décider par nous-mêmes qu'un tel dictateur ou un autre a tort et que nous devons agir de façon préemptive en livrant une guerre à notre convenance et au nom de nos intérêts. Seule la communauté des nations peut réussir à établir la paix.

• (1655)

J'espère que nous prenons la ferme résolution aujourd'hui que la planète ne doit plus jamais avoir à faire face, comme c'est le cas actuellement, à une guerre inutile, injustifiée et immorale.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député dit que les victimes de la guerre sont des femmes et des enfants innocents. Ce sont les victimes des tyrans au pouvoir, qu'il s'agisse des talibans ou de Saddam Hussein. À mon avis, le groupe de plus d'un million de personnes qui ont perdu la vie parce qu'elles vivaient sous ce régime auraient sans doute un point de vue différent de celui exprimé par le député.

Le député voudra peut-être aussi vérifier les antécédents du sénateur Byrd avant de commencer à s'inspirer d'une personne qui appuie de très près le KKK.

M. Clifford Lincoln: Madame la Présidente, je ne vais pas m'arrêter à décrire le sénateur Byrd et sa personnalité. Je ne fais que citer un passage d'un discours qu'il a prononcé et qui, à mon avis, reflétait...

Une voix: Oh, oh!

M. Clifford Lincoln: Le député aurait-il l'obligeance de me laisser parler? Je l'ai écouté en faisant preuve d'une grande civilité et je m'attends à la même chose de sa part.

Je ne vais pas décrire le sénateur Byrd et me pencher sur son passé. Je ne faisais que citer un discours cohérent et très sensé venant d'un sénateur américain.

Je pourrais aussi citer le sénateur Kennedy, et il n'a pas été membre du KKK. Je pourrais citer le leader de la minorité l'autre jour, le sénateur Daschle, et de nombreux Américains qui, aujourd'hui, refusent d'accepter la doctrine selon laquelle la guerre préemptive est la seule raison de remplacer les dictateurs.

Je répète à mon collègue qu'il est très bien de dire que ce dictateur a causé des millions de morts. Mugabe placera 6 millions de personnes en situation de famine. Déclarons-nous la guerre à cet endroit? Déclarons-nous la guerre à la Corée du Nord? Pourquoi les États-Unis traitent-ils la Corée du Nord différemment de l'Irak? La Corée du Nord pose une menace et un danger beaucoup plus grands et son régime a aussi causé toutes sortes de brutalités et de décès dans le pays. Pourtant, on se contente de laisser faire ce pays. La diplomatie agira. De toute évidence, les États-Unis sont vraiment préoccupés par l'ombre immense de la Chine voisine. Par conséquent, on agit d'une façon avec un régime et on entre en guerre avec l'autre avec toutes nos bombes intelligentes, nos 250 000 soldats et nos nombreux navires.

Il y a beaucoup de questions auxquelles nous devons nous-mêmes répondre. Comment se fait-il que des dizaines de millions de personnes dans le monde, ce qui représente la plus grande démonstration de paix de l'histoire, se soient exprimées avec autant de vigueur? Peut-être est-ce là ce à quoi les députés de l'Alliance canadienne devraient réfléchir. Ils devraient notamment s'arrêter au fait que 80 p. 100 et plus de Canadiens disent oui à la guerre lorsqu'elle est inévitable; toutefois, ils ne sont pas pour la guerre à n'importe quel prix et à n'importe quel moment.

(1700)

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, le député a parlé de reconstruction, de conciliation et d'édification d'un monde meilleur. Ce que le député a décrit n'est rien d'autre que le rôle des Nations Unies, qui consiste à susciter l'espoir.

Il a également parlé de l'inutile aliénation de la Chine et de la Russie au moment où nous tentons de susciter un sentiment international et de renforcer les Nations Unies.

Le député a aussi parlé de l'avenir en évoquant la Corée et le problème israélo-palestinien.

Je voudrais poser la question suivante au député. Comment pouvons-nous renforcer les Nations Unies et quel rôle peut jouer le Canada dans la reconnaissance que l'avenir est très incertain, comme il l'a dit, les Nations Unies n'ayant pu résoudre la situation actuelle?

M. Clifford Lincoln: Madame la Présidente, à ceux qui disent que les Nations Unies ne servent plus à rien parce que la guerre n'a pu être évitée, je dirai que c'est exactement le contraire. Jamais nous n'avons eu autant besoin des Nations Unies que maintenant. Si on peut tirer un enseignement de cette guerre, c'est qu'il doit maintenant y avoir de la conciliation. Les peuples de la Terre doivent se réunir sur la seule tribune que nous ayons. Cette tribune a peut-être une foule de lacunes. Elle n'est peut-être pas parfaite. Aucune assemblée humaine n'est parfaite. Cependant, c'est la seule tribune que nous ayons où les petits comme les grands pays peuvent faire valoir leur point de vue.

Nous avons plus que jamais besoin des Nations Unies pour refaire le monde, pour l'unifier, pour l'empêcher de se séparer en blocs antagonistes se haïssant et voulant se faire la guerre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre tous les partis, ainsi qu'avec le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, concernant le vote sur le projet de loi C-206 prévu à la conclusion de l'étude des initiatives parlementaires d'aujourd'hui. Je

Les crédits

crois que vous constaterez qu'il y a unanimité sur la motion voulant qu'à la conclusion du débat sur le projet de loi C-206 aujourd'hui, toutes questions nécessaires pour terminer l'étude de la motion soit réputées mises aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 25 mars, à la fin de l'étude des initiatives ministérielles.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'INTERVENTION MILITAIRE EN IRAK

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Madame la Présidente, à l'heure où les bombes tombent, j'ai cherché autant comme autant à essayer de trouver quel bien produirait l'attaque sur l'Irak. Je partage les appréhensions qui ont été exprimées à la Chambre au sujet de l'attaque et de la menace qu'elle fait peser sur les institutions comme les Nations Unies. Elle agite le spectre de représailles de la part de terroristes. Cette attaque est par bien des aspects néfaste, néfaste pour les intérêts des États-Unis eux-mêmes, et j'ai dit ce que j'en pensais.

Il faut se donner bien du mal pour arriver à trouver quelque chose de bon qui sortira de ce qui se passe aujourd'hui et je crois que j'ai trouvé quelque chose. Je dirais que c'est quelque chose de magnifique et en même temps de très triste. Cela se rapporte à ce qui s'est passé avec la Turquie et qui a mené à la décision d'attaquer l'Irak

La Turquie, vous vous en souviendrez, madame la Présidente, est une nation musulmane qui, pendant très longtemps, a essayé d'établir un équilibre entre la religion et la promotion de valeurs politiques et économiques occidentales. Cette longue lutte s'est étendue sur plus d'un siècle et demi, et ce n'est que maintenant que le Parlement qui a été réélu fonde de grands espoirs de se joindre à l'Union européenne, d'être accepté au sein des nations occidentales, non seulement sur le plan économique mais également sur le plan des libertés chères aux nations occidentales.

J'aimerais citer l'honorable Abdullah Gul, qui s'adressait à son Parlement. Il parlait du programme proposé du nouveau gouvernement. Dans son intervention, qui portait sur des questions économiques, sur les tentatives en vue de sortir la Turquie de ses graves problèmes politiques et économiques, il a dit:

Notre gouvernement démocratique a pour objectif de garantir toutes les libertés civiles et politiques, principalement les libertés de pensée, de culte, d'éducation, d'association et d'entrepreneurship, et de créer un environnement qui permettra à la population de continuer à s'épanouir sans crainte.

Dans ce contexte, les normes démocratiques internationales en matière de droits et libertés humains, que nous considérons comme le patrimoine de l'humanité, formeront la base de toutes nos politiques.

Réfléchissons à ce qui vient d'être dit. Il est question des libertés et droits fondamentaux et des normes démocratiques qui sont le patrimoine de l'humanité.

Les crédits

Je tiens à vous dire, madame la Présidente, que c'est l'un des grands cadeaux que les démocraties occidentales, les pays occidentaux ont donnés au monde et en fait, c'est l'un des grands cadeaux donnés par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Nous devons reconnaître que les Américains, avec leur déclaration d'indépendance qui parle du droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur pour tous, et le modèle du Parlement britannique, ont amené le monde à comprendre que la démocratie était l'espoir du monde. Il a fallu de nombreuses années pour répandre cette idée dans toute l'Europe et il a été très difficile de la faire accepter dans le tiers monde, en Extrême-Orient et surtout, selon certains, dans le monde musulman.

Voilà la Turquie qui se lance dans cette grande expérience et qui est vraiment sur le point, selon moi, avec un langage comme celui-ci, de se joindre à des pays comme le Canada et les États-Unis pour ce qui est d'un engagement à l'égard des droits fondamentaux de la personne et des libertés démocratiques. Cependant, la Turquie éprouve des problèmes. Elle a de graves problèmes économiques et je pense que ce qui importe dans ce qui s'est produit relativement en Irak, c'est le fait que malgré ses difficultés économiques, le Parlement turc a refusé de permettre aux Américains d'utiliser le sol turc pour lancer une attaque contre l'Irak et a refusé de permettre à l'armée américaine et à l'aviation américaine d'occuper des bases turques pour pouvoir lancer une attaque contre l'Irak à partir de là. Je tiens à signaler que ce n'était pas une décision prise par les dirigeants de la Turquie, mais par le Parlement turc. C'était une décision démocratique.

(1705)

Je prétends que c'est un événement important qui ressort de cette terrible chose qu'est la guerre en Irak. Je dis cela car nous voyons ici une nation montrant à d'autres à dire qu'il ne suffit pas d'avoir la richesse économique, de bénéficier de la largesse des Américains ou des Britanniques pour prendre une décision qui est juste sur le plan moral, du moins aux yeux du peuple.

Nous devons nous rappeler que les Turcs ont reçu une offre de 25 milliards de dollars et qu'ils l'ont refusée car ils voulaient s'en tenir à un principe moral, à savoir qu'une attaque contre l'Irak sans l'appui du Conseil de sécurité des Nations Unies n'était pas justifiée moralement. C'est la position turque.

Ce débat aux Nations Unies a donné lieu à des réactions semblables un peu partout dans le monde. Il est vrai que les États-Unis ont été mortellement blessés, mais il est réjouissant de voir que des pays, parmi les plus petits, ont résisté à cette superpuissance économique et militaire, préférant faire ce qu'ils estimaient juste. C'était à cause de cette détermination, et non pas à cause du leadership de la France, de la Chine ou de la Russie, mais bien parce que les populations du monde ont refusé de considérer comme une guerre juste la guerre dans laquelle s'engagent les Américains et les Britanniques.

C'est, monsieur le Président, une très grande source d'espoir pour le monde. Cela signifie que des pays, un peu partout dans le monde, ont opté pour les valeurs démocratiques, le respect des droits de la personne, initialement proclamés dans la déclaration d'indépendance et adoptés ensuite par le Parlement britannique et les pays d'Europe occidentale.

Le côté regrettable de la chose, monsieur le Président, c'est que les États-Unis ont probablement perdu leur leadership en tant que modèle de démocratie et de liberté dans le monde. Nous savons que c'est bel et bien le cas, et que la politique américaine n'est probablement plus un modèle de démocratie dont le reste du monde

voudra s'inspirer. En s'attaquant à l'Irak, la Maison-Blanche a imposé au monde sa propre conception de la démocratie. Les États-Unis et la Grande-Bretagne semblent avoir perdu leur leadership. Des pays comme la Turquie vont découvrir à leur propre manière les institutions démocratiques et s'assureront que leurs parlementaires puissent s'exprimer et être élus sans avoir à dépendre d'une aide financière ou d'intérêts spéciaux.

Ainsi évolue la démocratie et je crois que l'une des leçons que nous impose la guerre contre l'Irak, c'est que les pays du monde découvrent non seulement la démocratie mais ressentent un ardent désir de voir respecter la justice dans le monde et se rendent compte qu'une agression, quelque justifiée qu'elle soit, n'est pas acceptable. Des pays sont maintenant prêts à prendre des décisions dictées par des considérations morales, même si ces décisions ne servent pas leurs intérêts.

L'ironie naturellement est que l'intention de la Maison-Blanche, du président des États-Unis, à mon avis, est réellement d'amener un changement de régime en Irak afin d'y instaurer la démocratie. C'est peut-être réalisable, qui sait. Il y a l'exemple du Japon et de l'Allemagne dans la période d'après-guerre, mais j'estime qu'il est très dangereux de croire pouvoir instaurer la démocratie ailleurs dans le monde par l'épée. Je ne suis pas sûr que cela fonctionnera. Nous verrons bien en temps et lieu.

En terminant, j'aimerais dire quelques mots au sujet des répercussions sur le Canada parce qu'il y en a. Le Canada est profondément touché par la situation un peu comme l'est la Turquie en quelque sorte. On m'a enseigné durant mon enfance que le Canada est un pays qui s'est bâti dans la tradition de la démocratie britannique et dans la tradition de la culture américaine. Il est vrai que les Britanniques et les Américains sont nos cousins les plus proches. Une des conséquences de la situation actuelle est que le Canada a au moins pris une décision qui lui permet de prendre ses distances par rapport aux dirigeants de la Grande-Bretagne.

● (1710)

C'est important puisque c'est la première guerre depuis un siècle où le Canada refuse de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne même si nous partageons la même reine, la même couronne.

Une voix: En êtes-vous fier?

M. John Bryden: Quelqu'un en face demande si j'en suis fier. Oui, j'en suis fier. Il est tellement important que le Canada défende ses propres principes. Une des leçons que nous tirerons de cette expérience est que le Canada est son propre pays, avec ses propres valeurs, ses propres valeurs démocratiques. Nous nous sommes enfin affranchis de la Grande-Bretagne et nous sommes devenus le Canada des Canadiens qui vivent ici et non de la monarchie ou de quiconque vivant à l'étranger.

Le vice-président: Comme il est 17 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[Français]

Le vice-président: La mise aux voix porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Matthews

Les crédits

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien

dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

● (1745)

Roy St-Hilaire

Harb Harris

Wasylycia-Leis- — 41

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 60)

POUR

Députés

Asselin Bachand (Saint-Jean) Bergeron Bigras Bourgeois Cardin Crête Dalphond-Guiral Davies Duceppe Gagnon (Champlain) Fournier Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) Gagnon (Québec) Gauthier Girard-Bujold Godin Guav Guimond Laframboise Lalonde Lanctôt Marceau Lill Masse McDonough Ménard Paquette Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau

CONTRE

Sauvageau Stoffer

Députés

Harper

Harvard

Abbott Ablonczy Allard Anders Anderson (Victoria) Assadourian Augustine Bagnell Bakopanos Barnes (London West) Barnes (Gander-Grand Falls) Beaumier Bellemare Bélanger Benoit Bevilacqua Blondin-Andrew Binet Bonwick Borotsik Boudria Bradshaw Brown Bryden Burton Byrne Cadman Calder Caplan Carignan Carroll Castonguay Catterall Cauchon Chatters Chrétien Coderre Collenette Copps Cotler Cullen Cuzner Day DeVillers Dhaliwal Dion Drouin Duncan Duplain Easter Epp Evking Farrah Forseth Frulla Gallant Goldring Goodale Gouk Graham Grey

Harvey Heam
Hill (Macleod) Hilstrom
Hinton Ianno
Jaffer Jennings
Johnston Jordan

Keddy (South Shore) Kenney (Calgary Southeast)

Keyes Knutson
Kraft Sloan Lastewka
LeBlanc Lee
Leung Lincoln

Longfield Lunney (Nanaimo-Alberni)

MacAulay Macklin Mahoney Malhi Maloney Marcil

Martin (LaSalle—Émard) Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

McCallum

McKay (Scarborough East) McLellan McTeague Meredith Merrifield Mills (Red Deer) Mills (Toronto-Danforth) Mitchell Moore Murphy Myers O'Brien (Labrador) O'Reilly Obhrai Pacetti Pagtakhan Paradis Parrish Patry Peschisolido Pettigrew

Phinney Pickard (Chatham-Kent Essex)

Pratt Provenzano Rajotte Reed (Halton) Regan Reid (Lanark-Carleton) Reynolds Ritz Robillard Rock Saada Scherrer Savoy Schmidt Scott Shepherd Sgro Skelton Simard Solberg Sorenson St-Julien Speller St. Denis Stewart Strahl

Thibault (West Nova) Thibeault (Saint-Lambert)

Thompson (Wild Rose) Thompson (New Brunswick Southwest)

 Tirabassi
 Toews

 Tonks
 Torsney

 Vanclief
 Whelan

 White (North Vancouver)
 Wilfert

 Williams
 Wood——166

PAIRÉS

Députés

Bertrand Loubier
McCormick Tremblay— 4

Le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Anders

Initiatives parlementaires

Des voix: Non.VancliefWasylycia-LeisLe vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.WhelanWilfert

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Wood-— 153

(1750)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote no 61)

POUR

Députés

Anderson (Victoria) Assadourian Asselin Augustine Bachand (Saint-Jean) Bagnell Barnes (London West) Bakopanos Bélanger Beaumier Bellemare Bergeron Bevilacqua Bigras Blaikie Binet Blondin-Andrew Bonwick Boudria Bourgeois Brown Bryden Byrne Caccia Calder Caplan Cardin Carignan Carroll Catterall Castonguay Cauchon Charbonneau

 Davies
 Desrochers

 DeVillers
 Dhaliwal

 Dion
 Drouin

 Duceppe
 Duplain

 Easter
 Eyking

 Farrah
 Finlay

 Folco
 Fournier

 Frulla
 Gagnon (Champlain)

 Gagnon (Juébec)
 Gagnon (Québec)

Gaudet Gauthier
Girard-Bujold Godin
Goodale Graham
Guay Guimond
Harb Harvard
Harvey lanno
Jennings Jordan
Keyes Knutson

Kraft Sloan Laframboise Lalonde Lanctôt Lastewka LeBlanc Lill Lee Longfield Lincoln MacAulay Macklin Mahoney Malhi Malone Marceau

Marcil Martin (LaSalle—Émard)

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Masse
Matthews
McCallum

McDonough McKay (Scarborough East)
McLellan McTeague
Ménard Mills (Toronto—Danforth)

Mitchell Murphy
Myers Nault
O'Brien (Labrador) O'Reilly
Pacetti Pagtakhan
Paquette Paradis
Parrish Patry
Perron Peschisolido
Pettigrew Phinney

Pettigrew Phinney
Picard (Drummond) Pickard (Chatham—Kent Essex)

Reed (Halton) Plamondon Robillard Regan Robinson Rocheleau Rock Roy Saada Sauvageau Scherrer Savov Scott Shepherd Simard Speller St-Julien St-Hilaire St. Denis Stewart

Stoffer Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert) Tirabassi
Tonks Torsney

CONTRE

Députés

Barnes (Gander-Grand Falls)

Abbott Ablonczy

Benoit Borotsik
Burton Cadman
Chatters Clark
Day Duncan
Epp Forseth
Gallant Goldring
Gouk Grey
Harper Harris

Harper Harris
Hearn Hill (Macleod)
Hilstrom Hinton
Jaffer Johnston

Keddy (South Shore) Kenney (Calgary Southeast)

Lunney (Nanaimo—Alberni) MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)

MeredithMerrifieldMills (Red Deer)MooreObhraiRajotteReid (Lanark—Carleton)ReynoldsRitzSchmidtSkeltonSolbergSorensonStinson

Strahl Thompson (New Brunswick Southwest)

Thompson (Wild Rose) Toews
White (North Vancouver) Williams- — 50

PAIRÉS

Députés

Bertrand Loubier

McCormick Tremblay— 4

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 mars, de la motion portant que le projet de loi C-202, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (dualité linguistique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 mars, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion de deuxième lecture du projet de loi d'initiative parlementaire C-202.

Initiatives parlementaires

● (1800) Whelan Wilfert

| Wood- - 153

[Français]

L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:

(Vote nº 62)

POUR

Députés

Allard Anderson (Victoria) Assadourian Asselin Augustine Bachand (Saint-Jean) Bakopanos Barnes (Gander-Grand Falls) Beaumier Bellemare Bélanger Bevilacqua Bergeror Bigras Binet Blaikie Blondin-Andrew Bonwick Borotsik Boudria Bourgeois Bradshaw Bryden

Caccia Byrne Calder Caplan Cardin Carignan Castonguay Carroll Catterall Cauchon Charbonneau Clark Coderre Collenette Copps Cotler Cuznei Davies

 Crête
 Cuzner

 Dalphond-Guiral
 Davies

 DeVillers
 Dhaliwal

 Dion
 Drouin

 Duceppe
 Duplain

 Easter
 Eyking

 Farrah
 Finlay

 Folco
 Foumier

 Frulla
 Gagnon (Champlain)

Gagnon (Lac-Saint-Jean-Saguenay) Gagnon (Québec) Gauthier Girard-Buiold Godin Goodale Graham Guimond Guay Harb Harvey Hearn Ianno Jennings Jordan Keddy (South Shore) Keyes Kraft Sloan Knutson Laframboise Lalonde Lanctôt Lastewka LeBlanc Lee Lill Lincoln Longfield MacAulay Macklin

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) MacKlin
Mahoney Malhi
Maloney Marceau

Marcil Martin (LaSalle—Émard)
Masse Matthews
McCallum McDonough

McDonough McKay (Scarborough East) McLellan Merrifield Mills (Toronto-Danforth) Mitchell Myers Murphy Nault O'Brien (Labrador) O'Reilly Pacetti Pagtakhan Paquette Patry Paradis Peschisolido Perron

Picard (Drummond) Pickard (Chatham—Kent Essex)

Plamondon Reed (Halton) Robillard Regan Rocheleau Rock Saada Roy Sauvageau Savoy Scherrer Scott Simard Shepherd Speller St-Hilaire St-Julien St. Denis Stewart Stoffer

Thibault (West Nova) Thibeault (Saint-Lambert)

Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Torsney
Torsney
Triabassi
Tonks
Torsney
Vanclief

CONTRE Députés

Abbott Ablonczy Anders Benoit Burton Cadman Chatters Day Duncan Epp Gallant Goldring Grey Harper Harris Hill (Macleod)

Johnston Kenney (Calgary Southeast)
Lunney (Nanaimo—Alberni) Martin (Esauimalt—Juan de Fuca)

Mills (Red Deer) Moore

Rajotte Reid (Lanark-Carleton)

Ritz Schmidt
Skelton Solberg
Sorenson Stinson

Strahl Thompson (Wild Rose)

White (North Vancouver) - 35

PAIRÉS

Hinton

Députés

Bertrand Loubier
McCormick Tremblay- —

Le vice-président: Je déclare l'amendement adopté.

[Traduction]

(L'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et son objet est renvoyé au Comité permanent des langues officielles.)

• (1805)

Hilstrom

Le vice-président: Comme il est 18 h 5, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 janvier, de la motion portant que le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (personne quittant son emploi pour prendre soin d'un membre de sa famille)soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole ce soir pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je félicite mon collègue, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Pour avoir lu le projet de loi et assisté aux premières heures du débat sur le sujet, je tiens à dire qu'il s'agit d'une des plus importantes mesures législatives d'initiative ministérielle à avoir été présentées à la Chambre. Le projet de loi porte sur une question très grave et très importante qui touche tous les Canadiens, où qu'ils vivent et quelles que soient leurs origines et leur classe socio-économique.

Initiatives parlementaires

À titre de rappel, le projet de loi C-206 vise à autoriser le versement de prestations d'assurance-emploi aux personnes qui quittent leur emploi pour prendre soin d'un membre de leur famille qui est gravement malade ou qui doit se soumettre à une longue période de réadaptation. Une telle mesure s'inspire du programme de prestations parentales. Le projet de loi permettra tout simplement aux Canadiens de délaisser leur travail pour s'occuper d'un membre de la famille, en sachant que leur emploi et leur salaire seront protégés pendant toute la durée de la période de congé.

Je ne crois pas qu'il existe une question plus importante pour autant de gens au pays. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le projet de loi a reçu un accueil aussi populaire.

Dans ma propre province, en Colombie-Britannique, la Coalition of People with Disabilities est probablement l'organisme le plus important s'intéressant aux personnes handicapées et aux soins qui leur sont prodigués. Cette question en est une de taille pour cet organisme et ses membres. Je suis très heureuse de voir la Coalition appuyer le projet de loi de mon collègue, comme beaucoup d'autres organismes au pays, dont la Société de l'Alzheimer de Sudbury-Manitoulin, la Société de l'Alzheimer de Sault Ste. Marie et du District d'Algoma, l'Association Alzheimer de la Saskatchewan, la Société de l'Alzheimer de l'Ontario, division de Muskoka et Kingston, les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada, l'Hospice Huronia, l'Association canadienne de santé mentale à Ottawa, la Canadian Caregiver Coalition à Ottawa, la Société canadienne du cancer et ainsi de suite. Voilà qui démontre clairement que les gens comprennent l'importance de ce projet de loi et les raisons pour lesquelles il faut l'appuyer.

Au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, je dois dire qu'à l'instar de bien des gens, je sais par expérience ce que cela signifie d'être un aidant naturel, lorsqu'un membre de sa famille est malade ou dans le cadre de soins palliatifs. Dans mon cas, celui qui était mon compagnon depuis 24 ans, Bruce, était en train de mourir d'un cancer. Comme bien des proches dans pareille situation, j'ai eu à faire des choix très difficiles. On essaie tant bien que mal de respecter ses engagements professionnels et de s'occuper à la maison d'un parent qui est malade. Ce sont des choix très difficiles à faire. Mon collègue a relaté l'histoire de nombreux Canadiens et a expliqué le combat qu'ils devaient mener.

Personnellement, j'ai eu beaucoup de chance parce qu'en 1997, je travaillais pour le syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique, lequel était très compréhensif envers ses employés et très sensible à leurs besoins. Mon employeur a accepté de me laisser m'absenter du travail pour soigner mon compagnon lorsqu'il en a eu besoin, au moment le plus critique, quand il a quitté l'hôpital pour revenir mourir à la maison. Si mon employeur n'avait pas fait preuve d'autant de compassion et ne m'avait pas soutenue autant à titre d'employée de ce syndicat, j'aurais été dans une situation très difficile.

Je n'avais pas d'économies qui auraient pu me permettre de rester à la maison. Je n'avais pas de parents qui pouvaient m'aider financièrement. J'avoue que j'ai réussi à m'en tirer même si cela a été difficile.

(1810)

Il faut reconnaître que, au Canada, lorsqu'une personne doit prendre soin d'un membre de sa famille, à savoir un enfant, une soeur, un conjoint ou un parent, par exemple, son employeur n'est pas toujours en mesure de l'accommoder. Sa convention collective ne prévoit peut-être rien à cet égard. Son employeur se moque peut-être complètement de sa situation.

Conformément au projet de loi, cette personne devrait avoir le droit de toucher des prestations d'assurance-emploi au même titre que si elle perdait son emploi. C'est permis à l'heure actuelle pour un congé parental. Cela me semblerait être l'extension la plus logique du programme, d'autant plus que la caisse de l'assurance-emploi affiche maintenant un énorme excédent. Un excédent de plus de 40 milliards de dollars. Ce sont les employeurs et les employés qui contribuent à cette caisse et non le gouvernement. Il serait très légitime d'étendre l'utilisation du programme de l'assurance-emploi aux aidants naturels

Nombre de mes électeurs m'ont parlé de ce projet de loi. Une personne en particulier, qui fait partie d'une famille autochtone, m'a raconté comment, chez elle, on avait dû prendre soin d'un membre de la famille en phase terminale non seulement une fois, mais plusieurs fois.

Les gens perdent leur emploi et une des conséquences vraiment tragiques du statu quo, c'est qu'ils perdent leurs prestations de retraite. Ils perdent effectivement des gains ouvrant droit à pension parce qu'ils doivent quitter leur emploi.

Le projet de loi est important. Je tiens à réagir à certaines inquiétudes soulevées par le gouvernement et à certains mythes que celui-ci entretient dans le débat. En effet, il soutient que les coûts d'une telle mesure seraient énormes, alors qu'il n'y a aucune preuve à cet effet.

Le gouvernement omet de tenir compte que l'absence d'une telle disposition, par le truchement de l'assurance-emploi, coûte en fait des sommes énormes au système de soins de santé. Pour chaque dollar consacré à ce type de programme de soins, nous épargnerions entre quatre et six dollars au système de soins de santé. Nous créerions un cadre réconfortant grâce à des programmes de soutien et de soins palliatifs ainsi qu'à des programmes pour les enfants malades. Autant de programmes qui épargneraient des dollars au système de soins de santé. Je signale en outre que, dans son rapport, M. Romanow recommande vivement l'approbation d'un programme pour les aidants naturels.

Un autre des mythes entretenus par le gouvernement est qu'une personne n'aurait besoin que de six semaines de prestations dans le cadre d'un tel programme. Dans mon cas, j'ai dû prendre soin de mon partenaire pendant un minimum de dix semaines. L'idée d'imposer une période maximale de six semaines ne colle pas du tout à la réalité.

En terminant, je tiens à féliciter mon collègue de Sackville— Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Il a produit une bonne mesure législative qui mérite non seulement un débat mais aussi un appui. J'espère que les députés de toutes les formations conviendront que le projet de loi devrait être renvoyé à un comité, où il ferait l'objet d'un examen détaillé et de discussions approfondies. Ce projet de loi mérite un tel appui. J'invite les députés à l'appuyer et à le renvoyer à un comité.

• (1815)

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Ce projet de loi est un élément de politique publique qui arrive à point nommé.

Je fais mention d'une expérience que j'ai eue dans ma circonscription il y a environ un an. J'avais formellement demandé à mes électeurs de m'indiquer les questions qui, de leur point de vue, étaient ou devaient être prioritaires, en vue de les présenter au congrès politique libéral qui devait se tenir en juin dernier. Les congés pour raisons familiales pour les aidants de relève est l'une des trois grandes priorités signalées à notre équipe des politiques. Avec les représentants de la collectivité nous avons rédigé une résolution dont j'aimerais faire lecture aux fins du compte rendu.

Attendu que le gouvernement du Canada prévoit un congé parental pouvant aller jusqu'à un an, permettant ainsi à un parent de prendre soin et d'entourer d'attention un nouveau venu dans la famille et dans la société canadienne, sans que cela nuise à la situation professionnelle ou aux possibilités de carrière de ce parent;

Attendu que le gouvernement du Canada ne reconnaît pas formellement l'importance ou l'incidence des membres de la famille ou des aidants qui fournissent des soins de relève, sans que cela nuise à la situation professionnelle ou aux possibilités de carrière de ces personnes:

Attendu qu'il sera nécessaire pour les générations présentes et futures de Canadiens que le gouvernement du Canada tienne compte de la qualité de vie des citoyens jusqu'à leur mort et que les soignants fournissent réconfort et appui jusqu'à ce point;

Il est résolu que le gouvernement du Canada doit revoir les dispositions concernant les congés pour raisons familiales pour les employés ou les soignants qui fournissent des soins de relève à des membres de leur famille. Cet examen ne devra pas durer plus de deux ans et aura pour objet d'établir les critères, les normes et les calendriers des congés.

Les gens de ma collectivité appuient sans réserves le député de Sackville qui a présenté le projet de loi C-206. Lors du congrès politique du Parti libéral de l'Ontario, en juin 2001, cette résolution est l'un des dix projets prioritaires retenus parmi les 400 qui ont été présentés. On sent une volonté émergente au sein de l'aile ontarienne du Parti libéral pour que le gouvernement se penche sur cette question.

Il faut aussi reconnaître que le ministre des Finances s'est attaqué à la question dans le dernier budget. Il a franchi un premier pas important avec six semaines. C'est un début.

La Chambre des communes doit vraiment exercer des pressions sur les fonctionnaires du ministère des Finances et convaincre tous les députés, plus particulièrement ceux qui sont obsédés par le cadre financier. Ce qu'ils ne comprennent pas c'est que, lorsque les personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie ne peuvent prendre soin de leurs parents ou d'un membre de la famille qui est mourant, plus souvent qu'autrement ils finissent par les institutionnaliser, et cela coûte beaucoup plus cher.

Tout d'abord, la qualité des soins dispensés à un être cher est incomparable. Par contre, les coûts que doit assumer le système de santé lorsqu'il faut hospitaliser un être cher faute de choix sont beaucoup plus élevés que ce que le député propose dans le projet de loi C-206.

Je tiens à féliciter le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Continuons d'exercer des pressions sur la Chambre pour que d'ici la fin de notre mandat, d'ici à ce que nous nous présentions à nouveau devant l'électorat dans deux ans, ce projet de loi compte parmi les projets de loi dont on gardera un excellent souvenir parce qu'ensemble, nous aurons accompli quelque chose au cours de cette législature.

● (1820)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, concernant les personnes qui quittent leur emploi pour prendre soin d'un membre de leur famille.

Initiatives parlementaires

Je suis d'accord avec l'intervenant précédant quand il dit qu'il s'agit d'un projet de loi très important. Il ouvre la voie à l'étude de nouvelles solutions qu'il convient d'envisager à l'aube de ce XXI^e siècle si on veut protéger notre système de santé.

Je tiens à féliciter mon collègue de la Nouvelle-Écosse d'avoir présenté ce projet de loi à ce moment-ci, afin que nous puissions au moins commencer à en débattre. J'aimerais aussi féliciter mon collègue de Medicine Hat, qui, le premier, a exposé la position de notre parti concernant cette mesure législative.

En tant que porte-parole principal de l'Alliance canadienne en matière de santé, j'aimerais aborder la question à l'étude sous l'angle de la santé.

Les Canadiens sont des gens compatissants. La compassion fait partie de nos valeurs. En fait, nous nous identifions parfois à notre système de santé et aux valeurs qu'il incarne. L'une des valeurs que nous chérissons, c'est l'assurance de ne pas voir disparaître les économies de toute une vie en raison d'une maladie qui nous frappe à un âge plus avancé ou à n'importe quel moment de notre vie. Voilà pourquoi nous voulons assumer collectivement les coûts de la santé et disposer d'un régime à une vitesse. C'est une valeur que nous partageons.

Nos amis américains ont des valeurs différentes. Je ne suis pas ici pour les juger, mais je peux affirmer que ce ne sont pas nos valeurs et que nous ne les apprécions guère. Les Américains pensent un peu différemment de nous. Ils disent vouloir répondre aux besoins des gens en matière de santé et ils offrent des services de santé extraordinaires, mais leur système de santé est terrible, en ce sens que, pour recevoir des soins, les gens doivent y consacrer toutes leurs économies. Voilà pourquoi nous ne partageons pas ce système de valeurs et nous n'en voulons pas. Et je n'ai pas entendu un seul parti politique ou un seul Canadien demander qu'on adopte un tel système.

Notre système de valeurs nous commande de prendre soin des nos semblables, peu importe leurs moyens financiers. L'Alliance canadienne appuie fermement ces valeurs.

Nous sommes aussi confrontés à un autre problème: le vieillissement de notre population. Une population vieillissante signifie qu'un grand nombre de ceux qui risquent d'être malades plus tard, ceux dont parle le projet de loi, devront être pris en charge par un établissement ou nécessiteront des soins à domicile ou une solution prévue dans cette mesure législative.

Je ne prétends pas que l'idée est mauvaise; l'idée est bonne. Nous devons examiner toutes les idées que nous pouvons trouver si nous voulons assurer le maintien du système de soins de santé au moment où cette population vieillissante amorce le XXI^e siècle. Il importe de prendre le temps de réfléchir et de décrire exactement ce à quoi nous faisons face au Canada en ce qui concerne le système de santé. Il faut penser que pour les gens de 45 à 65 ans, le coût moyen du système de santé au Canada à l'heure actuelle se situe environ à 4 400 \$ par personne. Toutefois, entre 65 et de 75 ans, ce coût est presque deux fois plus élevé et dépasse 7 000 \$. Il double encore pour les gens de 75 à 85 ans pour atteindre près de 14 000 \$. C'est là la réalité des sommes qui sont consacrées aux soins de santé à l'heure actuelle sans tenir compte des coûts exponentiels dont il a été question. Toutefois, ces coûts continuent de croître et deviennent un véritable sujet de préoccupation.

On peut l'accepter et dire qu'au fur et à mesure que les gens vieillissent, ils ont accès à plus d'argent pour les soins de santé. Toutefois, avec cette formule, il faut tenir compte des données démographiques.

Initiatives parlementaires

Les personnes nées après la Seconde Guerre mondiale arrivent aujourd'hui à l'âge où les coûts des soins de santé sont élevés. Face à cette réalité, nous devrons trouver des idées allant bien au-delà de ce que propose cette mesure législative si nous voulons être en mesure de maintenir notre système de soins de santé. Les chiffres vont continuer d'augmenter jusqu'en l'an 2041, année où la courbe démographique commencera à s'atténuer et où il y aura moins de personnes de 65 ans et plus. D'ici là, le nombre de personnes qui atteindront les 65 ans et plus continuera d'augmenter au Canada. Cela pose un dilemme sur le plan de notre système de santé et c'est la raison pour laquelle nous devons commencer à nous pencher sur celui-ci.

Cela m'amène à aborder le projet de loi proprement dit et l'idée d'un congé pour raisons familiales à l'intention des personnes qui décident de donner des soins à domicile à un être cher.

La plupart des Canadiens veulent être auprès des êtres qui leur sont chers lorsque ceux-ci en ont le plus besoin. Je pense aussi que les personnes atteintes de maladies en phase terminale préfèrent, si elles le peuvent, rester à la maison. Elles préfèrent être dans leur environnement; elles y sont plus confortables, y subissent moins de stress, y passent de meilleurs moments et y sont soignées par ceux qui les aiment le plus au monde, au lieu d'être dans un établissement où elles se sentent étrangères.

(1825)

Dans cette optique, je pense qu'il est important d'examiner le projet de loi dont nous sommes saisis. Comme je l'ai déjà dit, je félicite le député de l'avoir présenté.

Il est vrai que de nombreux Canadiens dispensent déjà des soins à domicile. La plupart des familles s'occupent de leurs personnes âgées. Selon une étude réalisée en Ontario par la Coalition des organismes d'aînés et d'aînées de l'Ontario, 85 à 90 p. 100 des soins dispensés à domicile le sont par des parents et amis. Cela signifie que bien des gens s'occupent des êtres qui leur sont chers. Je rends hommage à tous ceux qui se dévouent et qui font des sacrifices pour nos concitoyens canadiens. C'est très important.

Selon des données non scientifiques, il semble que les patients bénéficient davantage des soins dispensés à domicile que de ceux dispensés dans des établissements. C'est aussi beaucoup plus rentable.

Lorsqu'il est question de soins à domicile, les soins dispensés par les parents sont beaucoup plus rentables que ceux dispensés par des professionnels. Je pense que c'est très facile à comprendre. Lorsqu'il a fait ses premières observations au sujet du projet de loi, mon collègue, le député de Medicine Hat, a expliqué qu'un électeur de sa circonscription est venu à son bureau pour lui parler de la note. Il a expliqué que les soins à domicile dispensés à la personne qui lui est chère coûtaient 2 500 \$ par mois. Il a dit qu'il pouvait faire le même travail pour 700 \$.

Compte tenu du grand nombre de Canadiens qui sont dans cette situation, on peut comprendre que cela ferait épargner beaucoup d'argent.

Est-ce le bon véhicule, toutefois? Est-ce le bon endroit où prendre l'argent pour cela? Probablement pas. Cela contribuerait probablement à améliorer la santé et à rehausser la dignité des personnes, et cela coûterait peut-être moins cher. C'est ce que le projet de loi donne à penser.

Toutefois, devrions-nous puiser l'argent dans la caisse de l'assurance-emploi? C'est là que je n'approuve pas le projet de loi. Je ne crois pas que l'assurance-emploi a été établie à cette fin. Le

programme a été établi aux fins de l'assurance-emploi, pour assurer les gens qui ont perdu leur emploi. Des particuliers et des entreprises contribuent à ce programme. En fait, ce programme constitue d'une certaine manière un impôt excédentaire, compte tenu de l'argent qui y est versé et qui n'en sort pas.

En fait, la vérificatrice générale a reproché maintes fois au gouvernement de verser les fonds de l'assurance-emploi dans le Trésor au lieu de créer une caisse de l'assurance-emploi distincte et autonome. Je crois que la vérificatrice générale a raison, car les chiffres sont nettement plus élevés et cela revient à un impôt plus élevé que ne devrait l'être le programme.

Le projet de loi préconise de verser les prestations de l'assuranceemploi pendant 52 semaines, période susceptible d'être prolongée. Il faut comprendre que le gouvernement ne propose qu'un programme de prestations sur six semaines. Cette initiative ajouterait une nouvelle dimension au programme.

Il convient de nous pencher plus à fond sur la question, pour voir si les mesures proposées sont appropriées et suffisamment souples, et si les chiffres recommandés sont opportuns. Il faut prendre tout cela en compte. Le congé pour raisons familiales ressortissant à des questions de santé, et ce congé étant accordé pour répondre à des besoins individuels en matière de santé et étant présumé permettre au système de santé de réaliser des économies, il conviendrait d'envisager de prévoir, dans les budgets fédéraux et provinciaux de la santé, des crédits pour ce type de congé, en lieu et place de prestations de l'assurance-emploi.

Le rapport Kirby propose également une autre solution, notamment que le financement prenne la forme de crédits d'impôt que l'on accorderait aux personnes qui prendraient soin à domicile d'un membre de leur famille. Voilà une autre façon d'atteindre le même but, mais différemment.

Il faut que nous comprenions que ce projet de loi est peut-être important. Il demeure que, même en vertu de ses dispositions et en vertu du programme de six semaines du gouvernement, l'initiative nous coûtera 86 millions de dollars lors de la première année et 221 millions de dollars lors de la deuxième année. Ce programme est donc vraiment très coûteux.

Pour assurer la pérennité future du système de santé, il nous faudra proposer d'autres idées comme celle-ci, et pas que des dépenses, mais bien des idées qui se traduiront par des efficiences dans le système, car, autrement, nous risquons de le perdre. Il est très important de bien ouvrir les yeux et de passer en revue tous les moyens à notre disposition et toutes les possibilités que nous avons pour aider les personnes âgées et les personnes malades au Canada.

Je félicite le député pour avoir présenté ce projet de loi, mais je conteste son idée de faire appel à l'assurance-emploi pour financer cette mesure.

• (1830)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, je vais être bref, puisque je crois que beaucoup a été dit sur ce projet de loi. Je veux féliciter notre collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore pour son projet de loi. Je crois bien que le Bloc québécois va appuyer cette mesure d'initiative parlementaire, bien qu'il s'agisse d'un projet de loi émanant d'un député et que la tradition, chez nous, veut qu'il n'y ait pas de ligne de parti.

Je comprends que ce que propose le député dans son projet de loi, c'est définitivement une mesure humanitaire de soutien aux familles et aux aidants naturels. Il existe une panoplie de mesures législatives qui permettent de se prévaloir de l'aide de l'État et de rester à la maison lorsqu'on devient de nouveaux parents ou lorsque l'on adopte un enfant, que ce soit à l'étranger ou ici. Mais, il n'existe rien pour venir en aide aux gens qui vivent avec des personnes handicapées ou qui s'occupent de personnes malades ou de gens qui ont besoin de soins palliatifs, qui sont à la fin de leur vie.

Je crois que cette Chambre serait bien avisée de voter en faveur d'une mesure comme celle-ci. Elle s'inscrit dans une politique de santé publique qui dit que de moins en moins, il faut avoir recours à l'institutionnalisation. Le rapport Clair au Québec le dit, le rapport Kirby au Sénat le dit et le rapport Romanow le dit.

C'est la raison pour laquelle, au gouvernement du Québec, au milieu des années 1990, nous avons pris le virage ambulatoire. Qu'est-ce que le virage ambulatoire? C'est le fait de prendre acte que les gens vivent de plus en plus longtemps. Vous le savez, on ne parle plus aujourd'hui du troisième âge, on parle du quatrième âge. Il n'est pas rare de rencontrer, dans nos activités en tant que députés, des gens qui ont 85, 90 ans. Ce n'est plus un phénomène exceptionnel dans la société d'avoir 90 ans.

Au moment du lancement de la campagne électorale au Québec—puisque le gouvernement du Québec a fait de la conciliation travail-famille l'enjeu de cette campagne électorale—le premier ministre du Québec, Bernard Landry, rappelait que la personne qui naît en 2003 a une chance sur deux de vivre jusqu'à 100 ans. C'est vous dire combien c'est un défi pour les pouvoirs publics, pour le système de santé et pour les parlementaires de prévoir des mesures de maintien à domicile.

Le virage ambulatoire qui a eu cours au Québec au milieu des années 1990 visait à désengorger les hôpitaux et à maintenir les gens, le plus longtemps possible, dans leur communauté naturelle. C'est pour cela qu'on raccourcit les temps d'hospitalisation, qu'on veut que les CLSC aient davantage de ressources et qu'il y ait des aidants naturels. Quand on parle d'aidants naturels, c'est bien sûr au premier chef de la famille, mais cela peut être la grande famille, la bellefamille ou également les amis.

Contrairement à ce que disait notre collègue de l'Alliance canadienne, j'ai vérifié avec l'auteur du projet de loi et je comprends que les fonds publics qui seront utilisés à même le budget fédéral vont provenir de Développement des ressources humaines Canada puisque, fondamentalement, c'est un régime qui s'apparente à ce qui existe pour les congés de maternité, les congés d'adoption ou les congés de deuil. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté à ce niveau.

Ce ne sera pas non plus avec des fonds qui seront issus des budgets provinciaux, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas convaincre les provinces d'avoir des mesures analogues à celles-ci. C'est pourquoi Pauline Marois, vice-première ministre du Québec et ministre des Finances, souhaite que l'on rapatrie des fonds de la Caisse de l'assurance-emploi vers le Québec, pour avoir un programme intégré de politique familiale. Bien sûr, quand on parle de politique familiale, on parle de congé comme celui-là.

C'est donc une mesure extrêmement positive qui doit être adoptée, non seulement parce qu'il faut maintenir les gens dans leur communauté, mais également parce que, évidemment, on ne choisit pas d'être malade. Il n'y a pas une famille qui soit à l'abri des revers de fortune. On ne sait pas de quoi demain sera fait. On peut être en bonne santé pour une très bonne partie de sa vie, être sur le marché du travail et découvrir une maladie. Personne n'est à l'abri de cela et

Initiatives parlementaires

il est souhaitable que les gens qui ont une participation active au marché du travail—même si souvent il y a des assurances-salaires—puissent compter sur un réseau élargi de gens, sans s'inquiéter financièrement.

• (1835)

Je crois que c'est le mérite de la mesure que nous propose notre collègue. Quand la maladie frappe, c'est évidemment catastrophique dans la vie des gens. Il faut que la personne qui veut poser un geste de solidarité et qui veut prendre soin d'une personne qui est malade puisse être protégée par une couverture.

L'ex-chef du NPD donnait l'exemple où elle a pris soin de son conjoint. J'ai également eu à vivre une situation comme celle-là quand j'étais député et que mon conjoint, atteint du sida, était en phase terminale. Mais j'étais à l'abri du besoin financier.

C'est évident que lorsque vous gagnez plus de 100 000 dollars par année, vous êtes relativement à l'abri du besoin financier. Mais quand vous êtes un travailleur ou une travailleuse modeste et que vous gagnez 25 000, 30 000 ou 35 000 \$ par année, vous n'avez pas les moyens d'être privés d'un salaire. Souvent, vous n'avez pas les moyens d'être privés d'une participation au marché du travail.

Il faut qu'il y ait une couverture. À ce qui existe avec l'assurancesalaire et les régimes privés s'ajouteront également des mesures de la part de Développement des ressources humaines Canada. Je crois que c'est une mesure qui est extrêmement positive, parce qu'on sait également que cela permettra d'économiser de l'argent en provenance des systèmes de santé publics.

Dans une correspondance que nous faisait parvenir le député, il nous disait qu'il a été calculé que pour chaque dollar consacré à ce programme, lequel se mettra en oeuvre si c'est le souhait de cette Chambre et que la majorité des parlementaires l'adoptent, les services publics de santé économiseront de 4 à 6 \$. Les provinces seront donc les principales bénéficiaires de ces économies.

On sait jusqu'à quel point les systèmes de santé grugent des fonds extrêmement importants dans les dépenses de programmes. Pour le Québec, qui correspond à la situation que je connais le mieux, le ministère de la Santé obtient environ 19 milliards de dollars sur un budget d'environ 52 milliards de dollars. C'était un montant de 17 milliards de dollars l'an passé et c'est 19 milliards de dollars cette année. Évidemment, c'est considérable. C'est la plus grosse dépense de programmes auquel le gouvernement est confronté.

Je termine en disant que c'est un projet de loi qui jouit d'un appui extrêmement important de la part de groupes significatifs dans notre société. Je pense aux Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada. Je pense bien sûr au Conseil de la santé de Terre-Neuve et du Labrador. Je pense à la Société canadienne du cancer. Ce sont donc différentes sociétés qui interviennent auprès de gens qui sont affligés de maladies dégénératives.

Il me fera plaisir d'appuyer le projet de loi et de convaincre mes collègues du Bloc québécois d'en faire autant. Je pense que le vote aura lieu mardi prochain.

C'est une mesure humanitaire qui donne un caractère extrêmement moderne à l'idée qu'on se fait du système de santé et des services sociaux. Encore une fois, je félicite notre collègue de son heureuse initiative.

[Traduction]

Le vice-président: La présidence remarque que quelques députés désirent prendre la parole. Considérant le fait qu'à 17 h 50 la présidence mettra la motion aux voix, si cela leur convient, j'accorderai à chacun des deux députés cinq minutes.

Initiatives parlementaires

[Français]

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'honorable députée de Laval-Ouest a la parole.

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aussi prendre la parole au sujet du projet de loi C-206. C'est un projet de loi qui, certainement, veut aider les personnes qui ont un grand besoin d'aide, compte tenu du fait qu'elles voudront s'occuper de leur parent proche, de leur père, de leur fille ou de leur fils qui est gravement malade.

Cependant, eu égard à ce projet de loi, le budget qu'a alloué le gouvernement dans le budget de 2003 touche justement ce même problème.

● (1840)

[Traduction]

Je peux très bien comprendre le raisonnement de notre honorable collègue, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui a travaillé si fort pour promouvoir le projet de loi C-206. Cependant, bien que je partage pleinement les valeurs de compassion et de dévouement que sous-tend le projet de loi, je crois que celui-ci comporte de graves lacunes.

[Français]

Dans le discours du Trône, notre gouvernement s'est engagé à trouver les moyens nécessaires pour que les travailleurs ne soient pas obligés de choisir de s'occuper d'un membre de leur famille au détriment de leur emploi.

Fidèles à nos habitudes, nous avons rapidement donné suite à nos engagements. En effet, dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un congé de six semaines avec prestations d'assurance-emploi. Cette initiative vise justement à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de prendre soin temporairement d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint mourant ou gravement malade, et ce, sans craindre de perdre leurs revenus ou leur emploi.

[Traduction]

À compter de janvier 2004, on accordera six semaines d'indemnités pour soins prodigués avec compassion, de même que huit semaines de protection d'emploi en vertu du Code canadien du travail, aux travailleurs admissibles, qui pourront ainsi s'absenter provisoirement de leur travail sans craindre de perdre leur salaire ou leur emploi si un parent, un conjoint ou un enfant est mourant ou tombe gravement malade.

[Français]

Bien sûr, à première vue, ce congé peut paraître insuffisant à mon collègue, qui lui, propose un congé pouvant aller jusqu'à 52 semaines. Cependant, plusieurs analyses que nous avons faites auprès de la profession médicale nous ont montré que la moyenne d'absence d'un parent qui s'occupe justement d'une personne gravement malade dans sa famille est de six semaines. C'est pourquoi le gouvernement a proposé ces six semaines de congé payé par l'assurance-emploi.

Contrairement à ce qu'a annoncé ma collègue de Vancouver-Est, lorsqu'elle a élaboré son projet de loi, je ne suis pas certaine que notre honorable collègue se soit penchée sérieusement sur l'aspect financier de sa proposition, et ce, ni pour les travailleurs, ni pour les employeurs, ni pour la société.

Son projet de loi inclut non seulement les membres de la famille immédiate, tels les enfants, les parents, les conjoints, dont c'est le cas pour l'initiative que le gouvernement propose, mais aussi les frères, les soeurs, les tantes, les oncles, de même que les membres de la famille du conjoint et les membres de la famille par alliance. Cette définition de famille coûtera très cher à notre société.

[Traduction]

Cela empire quand on considère l'idée de déficience que comporte le projet de loi et qui s'applique à une vaste gamme de services de soins comportant des coûts énormes pour les Canadiens.

J'ai remarqué que personne ici n'a mentionné de chiffres. Parlons chiffres. Juste pour donner une idée aux députés, notre plan de soins par compassion devrait coûter aux contribuables environ 86 millions de dollars en 2003-2004, et 221 millions de dollars en 2004-2005 et les années subséquentes. De toute évidence, le projet de loi C-206, qui donnerait droit à davantage de Canadiens à ce genre de congés et rendrait le congé presque neuf fois plus long, serait très coûteux.

Je ne crois pas que nous puissions, comme pays, nous permettre cette mesure. L'idée qui sous-tend la mesure est une idée que le gouvernement a déjà présentée—et le gouvernement a pour position, quand il reconnaît un besoin, d'essayer de le combler, mais nous ne pouvons aller que jusqu'à une certaine limite et c'est une limite financière.

[Français]

Le projet de loi C-206 va également à l'encontre des principes sur lesquels nous avons érigé les nouvelles fondations du système d'assurance-emploi, puisque dans le projet de loi C-206, on demande aux personnes qui veulent s'occuper de leurs parents de quitter leur emploi ou de se faire licencier pour avoir droit au soutien.

Et, du côté du gouvernement, nous mettons l'accent sur le fait qu'il est important que la personne conserve son emploi le plus longtemps possible. Malheureusement, il ne me reste plus de temps, mais croyez-moi, il est important de garder une juste mesure dans ce genre d'approche.

Le vice-président: Permettez-moi aussi de remercier la députée de Laval-Ouest pour sa coopération dans les circonstances.

● (1845)

[Traduction]

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens ce soir au sujet du projet de loi C-206. Certes, mon savant ami qui a mis cette mesure de l'avant est un homme bon et sensible. Il se soucie de ce qui arrive à des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

On doit oublier le fait que cette mesure coûtera des sous. Elle nécessitera une mise de fonds initiale, mais à long terme, elle nous permettra d'épargner. Nous pourrions nous asseoir et discuter de tous les projets de loi dont la Chambre est saisie, mais aucun ne touchera les gens davantage que celui-ci. Le projet de loi C-206 concerne les gens. C'est un excellent projet de loi, un projet de loi humain, qualité que nous ne voyons pas toujours chez les politiciens. Aujourd'hui, en tant que pays et politiciens, nous avons l'occasion de défendre les travailleurs et de leur montrer que nous nous soucions d'eux d'une façon particulière.

Nous savons tous combien peut être stressant le milieu de travail. Pendant 22 ans, j'ai travaillé en première ligne dans le système de santé. C'est long, 22 ans. J'en ai vu des choses en 22 ans. J'ai vu des gens pleurer, des gens sous tension, des gens qui ne savaient pas où ils trouveraient l'argent nécessaire parce qu'ils étaient trop bouleversés sur le plan émotif pour travailler. Ils n'avaient pas d'assurance leur permettant de prendre congé et de toucher des prestations. Ils ne savaient pas où ils trouveraient de l'argent pour vivre.

Ce projet de loi leur donne de l'espoir. Le projet de loi C-206 leur permet d'envisager avec plus de sérénité leur avenir ainsi que celui de leurs proches.

Le projet de loi C-206 soulève des questions légitimes. Certes, nous n'avons que respect et compassion pour tous ceux qui n'ont d'autre choix que de quitter leur emploi pour prendre soin d'un proche malade. Qu'il s'agisse d'un parent, d'un frère ou d'une soeur ou d'un enfant, c'est la même chose.

Le Parti progressiste-conservateur du Canada croit certainement qu'il faut soutenir les Canadiens qui ont besoin d'aide. Le projet de loi C-206 rassurera beaucoup les gens qui en ont besoin. Le gouvernement accorde bien des congés parentaux et des congés de maternité, pourquoi alors n'accorde-t-il pas aussi des congés pour raisons familiales aux gens qui en ont le plus besoin? Le projet de loi C-206 leur accorde ces congés.

Je sais que le député souhaite que la période pendant laquelle l'intéressé toucherait des prestations soit de 52 semaines. Je sais aussi que le gouvernement libéral parle de 6 semaines dans le budget. J'en félicite le gouvernement. Six semaines, c'est un bon point de départ. C'est un bon point de départ pour que la loi soit meilleure que jamais.

Nous connaissons tous sans doute quelqu'un qui ne peut aller travailler à cause du stress et du fait qu'il veut prendre soin d'un proche en phase terminale. L'avenir de ce soignant est donc incertain et il craint de manquer d'argent.

Le projet de loi C-206 leur donne de l'espoir. Je pourrais vous donner toutes sortes d'exemples de gens dont la vie a été bouleversée, mais à moins que des gens ne traversent cette épreuve eux-mêmes, ils ne comprennent pas vraiment. Je l'ai vécue avec mon beau-père qui a été victime du cancer. Il a été diagnostiqué en

Initiatives parlementaires

décembre et il est mort avant la saison de la pêche à la truite. La seule raison pour laquelle la famille a pu avoir une certaine tranquillité d'esprit, c'est qu'il y avait des membres de la famille dans la maison. L'un d'eux pouvait se permettre de prendre congé au travail et il y avait deux membres de la famille qui ne travaillaient pas à ce moment-là et qui se sont remplacés à son chevet tous les jours.

Le projet de loi donnerait à ces parents une chance de dire qu'ils peuvent prendre un congé légitime pour s'occuper d'un être cher. Notre collègue devrait être félicité. Selon un vieil adage, les gens du Canada devraient lui baiser les pieds, car nous avons un politique compatissant qui représente beaucoup pour notre pays. En tant que politiques, nous pouvons changer l'image de la classe politique, si nous agissons bien. C'est ce dont il s'agit.

(1850)

Nous devrions tous voter en faveur du projet de loi. Personne ne devrait s'y opposer. Nous devrions l'appuyer à l'unanimité, donner aux gens une chose qu'ils méritent et leur donner du même coup de l'espoir pour l'avenir.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-206 sont proposées d'office et le vote par appel nominal est demandé et reporté au mardi 25 mars, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles. [Français]

Comme il est 18 h 50, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 20 mars 2003

Les travaux de la Chambre		Mme McDonough	446
M. Boudria	4451	M. Solberg.	446
		M. Harper	446
AFFAIRES COURANTES		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	446
D/ 1 ///		M. Crête	446
Réponse du gouvernement à des pétitions	4451	M. Blaikie	446
M. Regan	4451	M. Shepherd.	446
Loi sur les aéroports du Canada		M. Thompson (Wild Rose).	446
M. Collenette	4451	Mme McDonough	446
Projet de loi C-27. Présentation et première lecture	4451	M. Epp	446
Adoption des motions; première lecture et impression du		M. Clark	446
projet de loi	4451		
Les comités de la Chambre		M. Lincoln	446
Opérations gouvernementales et prévisions budgétai-		M. Day	447
res		Mme McDonough	447
M. Valeri	4451	M. Casey	447
Comptes publics		Mme Carroll	447
M. Williams	4451	M. Day	447
La Loi sur les mesures économiques spéciales		M. Bachand (Saint-Jean)	447
M. Anders	4451	Amendement	447
Projet de loi C-414. Présentation et première lecture	4451	M. Day	447
Adoption des motions; première lecture et impression du	7731	M. Eggleton	447
projet de loi	4451	Mme Lalonde	447
		M. Gagnon (Champlain)	447
La Loi sur la responsabilité nucléaire		M. Duncan	447
M. Caccia	4451	M. Mahoney	447
Projet de loi C-415. Présentation et première lecture	4451	M. Day	447
Adoption des motions; première lecture etimpression du projet de loi	4452	M. Bonwick	447
Pétitions		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
Postes Canada		DECLARATIONS DE DEI 01ES	
M. Reid.	4452	Le hockey interuniversitaire canadien	
Le Collège de la Protection civile du Canada		M. Scott	447
Mme Gallant	4452	L'Irak	
La pornographie juvénile		M. Abbott	447
M. Williams	4452		
O 4 E 114		La démocratie et les droits de la personne	
Questions au Feuilleton	1150	M. Cotler	447
M. Regan	4452	Le hockey sur étang	
Suspension de la séance	4450	M. Savoy	448
Suspension de la séance à 10 h 12	4453	L'innovation en matière d'énergie	
Reprise de la séance	4450	L'innovation en matière d'energie	
Reprise de la séance à 10 h 30		M C	4.40
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	4453	Mme Sgro	448
T(-1)4	4433	Le terrorisme	
	4433	Le terrorisme M. Sorenson	448 448
Les crédits	4433	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale	
Jour désigné—L'intervention militaire en Irak		Le terrorisme M. Sorenson	
Jour désigné—L'intervention militaire en Irak M. Duceppe	4453	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay	448
Jour désigné—L'intervention militaire en Irak M. Duceppe Motion	4453 4453	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie	448 448
Jour désigné—L'intervention militaire en Irak M. Duceppe Motion M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4453 4453 4455	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie M. Sauvageau	448
M. Duceppe	4453 4453 4455 4455	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie M. Sauvageau Karine Dumouchel et Karine Vaudeville	448 448 448
M. Duceppe	4453 4453 4455 4455 4456	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie M. Sauvageau	448 448
M. Duceppe Motion M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Robinson M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4453 4453 4455 4455 4456 4456	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie M. Sauvageau Karine Dumouchel et Karine Vaudeville	448 448 448
M. Duceppe Motion M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Robinson M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Robinson M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Abbott	4453 4453 4455 4455 4456 4456 4457	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie M. Sauvageau Karine Dumouchel et Karine Vaudeville M. Marcil	448 448 448
M. Duceppe Motion M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Robinson M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Robinson M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Abbott M. Perron	4453 4453 4455 4455 4456 4456 4457 4458	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie M. Sauvageau Karine Dumouchel et Karine Vaudeville M. Marcil Le député de Calgary-Sud-Ouest M. Rajotte	448 448 448
M. Duceppe Motion M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Robinson M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Robinson M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) M. Abbott	4453 4453 4455 4455 4456 4456 4457	Le terrorisme M. Sorenson La discrimination raciale M. Finlay La Journée internationale de la Francophonie M. Sauvageau Karine Dumouchel et Karine Vaudeville M. Marcil Le député de Calgary-Sud-Ouest	448 448 448

La Journée internationale de la Francophonie		M. McCallum (Markham)	4486
M. Godin	4481	La frontière canado-américaine	
La guerre en Irak		M. Jaffer	4486
Mme Guay	4482	Mme Caplan	4487
•		M. Jaffer	4487
La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale		Mme Caplan.	4487
Mme Thibeault	4482	L'environnement	
	2	M. Bagnell	4487
Les relations canado-américaines	4400	M. Anderson (Victoria)	4487
M. Doyle	4482	· /	7707
Les Femmes de mérite		L'Irak	
M. Carignan	4482	Mme McDonough	4487
Le premier ministre		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4487
M. Breitkreuz	4482	Mme McDonough	4487
		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4487
QUESTIONS ORALES		Mme Wayne	4488 4488
L'Irak		M. McCallum (Markham)	4488
M. Harper	4483	M. McCallum (Markham)	4488
M. Chrétien	4483	· · · · ·	4400
M. Harper	4483	La défense nationale	
M. Chrétien	4483	M. Benoit.	4488
M. Harper	4483	M. McCallum (Markham)	4488
M. Chrétien	4483	M. Benoit	4488
M. Day	4483	M. McCallum (Markham)	4488
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4483	L'Irak	
M. Day	4484	M. Rocheleau	4488
M. Chrétien	4484	Mme Whelan (Essex)	4488
M. Duceppe	4484	M. Rocheleau	4488
M. Chrétien	4484	Mme Whelan (Essex)	4488
M. Duceppe	4484	La défense nationale	
M. Chrétien	4484	M. Ritz	4489
Mme Lalonde	4484	M. Goodale	4489
Mme Whelan (Essex)	4484	M. Ritz	4489
Mme Lalonde	4484	M. Goodale	4489
Mme Whelan (Essex)	4484	La santé	
M. Blaikie	4484	M. Adams	4489
M. Chrétien	4484	Mme McLellan	4489
M. Blaikie	4485		
M. McCallum (Markham).	4485	La Société Radio-Canada	1400
M. Clark	4485	M. Abbott	4489 4489
M. Chrétien	4485	Mme Copps	4489
M. Clark	4485	Mme Copps	4490
M. Chrétien	4485	**	4490
M. Moore	4485	L'Irak	
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4485	M. Lanctôt	4490
M. Moore	4485	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4490
M. Boudria	4485	La Journée internationale de la Francophonie	
M. Bachand (Saint-Jean)	4485	M. Simard	4490
M. McCallum (Markham).	4485	M. Paradis (Brome—Missisquoi)	4490
M. Bachand (Saint-Jean)	4486	Les marchés publics	
M. McCallum (Markham) Les relations canado-américaines	4486	M. Hill (Macleod)	4490 4490
M. Kenney	4486		4490
M. Chrétien	4486	La coopération internationale	
M. Kenney	4486	Mme Bourgeois	4490
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4486	Mme Whelan (Essex)	4490
M. Gauthier	4486	L'Irak	
M. McCallum (Markham).	4486	M. Robinson	4490
M. Gauthier	4486	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4491

La défense nationale		AFFAIRES COURANTES	
M. Clark	4491	Les comités de la Chambre	
M. McCallum (Markham)	4491	Les transports	
Le multiculturalisme		M. Regan	449
M. Cotler	4491	Motion	449
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	4491	Adoption de la motion	449:
Présence à la tribune		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Le Président	4491	Motion	449:
Les travaux de la Chambre		M. Strahl	449
	4491	M. Bonwick	449
M. Reynolds	4491	M. Marceau	449
IVI. Boudiia	4491	M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	449
Recours au Règlement		M. McCallum (Markham)	449
Les affaires étrangères		M. Moore.	449
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4491	Mme Lill	4499
M. Clark	4491	M. McKay	4499
		M. Keddy	450
AFFAIRES COURANTES		M. Assadourian	450
La Loi sur la citoyenneté		M. Moore	450
M. Reynolds.	4492	Mme Girard-Bujold	450
Projet de loi C-343	4492	M. Harvard	450
•	7772	M. Moore	450
Le Code criminel		M. Assadourian	4504
M. Reynolds	4492	M. Roy	4504
Projet de loi C-416. Présentation et première lecture	4492	M. Duncan	450
Adoption des motions; première lecture et impression du	4400	M. Lincoln	450
projet de loi	4492	M. Duncan	4500
Le Code de déontologie parlementaire		M. Tonks	4507
Mme McDonough.	4492	Les travaux de la Chambre	
Projet de loi C-417. Présentation et première lecture	4492	M. Regan	450
Adoption des motions; première lecture et impression du		Les crédits	
projet de loi	4492	Jour désigné—L'intervention militaire en Irak	
Le Code criminel		Motion	450′
Mme McDonough	4492	M. Bryden	450
Projet de loi C-418. Présentation et première lecture	4492	Rejet de l'amendement	4509
Adoption des motions; première lecture et impression du		Adoption de la motion	4510
projet de loi	4492		
La Loi sur les relations de travail au Parlement		INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
Mme McDonough	4492	La Loi canadienne sur la santé	
Projet de loi C-419. Présentation et première lecture	4492	Projet de loi C-202. Deuxième lecture	4510
Adoption des motions; première lecture et impression du		Trojec de los e 2021 Beallelle lecture	
projet de loi	4493		
La Loi sur les aliments et drogues		La Loi sur l'assurance-emploi	
M. Lunney	4493	Projet de loi C-206. Deuxième lecture	451
•	4493	Mme Davies	451
Projet de loi C-420. Présentation et première lecture	4493	M. Mills (Toronto—Danforth)	4512
Adoption des motions; première lecture et impression du	4402	M. Merrifield	4513

4493

4493

M. Ménard

Mme Folco

M. Barnes (Gander—Grand Falls)

Les votes sont demandés et reportés.....

4514

4516

4516

4517

projet de loi

Le registre des armes à feu—Décision de la présidence

Le Président

Question de privilège



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste–lettre

Postage paid Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5